

AD6/262

Cuisine des Ecoles

AD6/262



Reçue le 14/3/1966

dans les dossiers de M<sup>me</sup> Toumaire <sup>Ségal</sup>

AD6/262



VILLE DE LILLE

4ème DIVISION

CAISSE DES ECOLES

PROCES-VERBAL

de la réunion du 26 Décembre 1947

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis le Vendredi 26 Décembre 1947, à 17 heures 15, sous la présidence de M. Minne, Adjoint au Maire.

Etaient présents: M. Minne, Adjoint délégué, Président de la Caisse des Ecoles  
M. Arnoult, Inspecteur primaire  
Mme Bocquet, MM. Broux, Cailliau, Camu, Colas, Defaux, Mme Deflines, MM. Degrave, D'Hoossche, Duterne, Godinot, Landréa, Moulins, Renier, Rombaut, Tytgat, Viste.

Excusés : MM. Hauser, Hermez, Vernet

Absents : MM. Hennebelle, Lubrez, Melle Martinache, MM. Poulard, Verier.

MM. Vandenhende, chef de la 4è division et Barbot, chef de service, assistaient à la réunion.

A l'ouverture de la séance M. l'Adjoint Minne procède à l'installation du Comité. Il fait appel à la bonne volonté de tous les Membres et leur demande une collaboration étroite afin de mener à bien la tâche qui leur incombe dans l'administration de la Caisse des Ecoles, tout particulièrement en ce qui concerne la bonne marche des cantines scolaires, dans le but d'un mieux être de l'enfance.

Formation du Bureau, des Commissions et des Délégations pour 1948 .

A la demande du Président M. Broux donne quelques explications sur la formation du Bureau.

M. Renier indique qu'un siège de Vice-Président, était précédemment attribué à un représentant des délégués préfectoraux et désire que cette tradition soit reprise.

Après un échange de vues le Comité décide de former le bureau comme suit :

- Président : M. Minne, Adjoint au Maire, Délégué
- Vice-présidents : MM. Broux, Moulins, Renier.
- Secrétaire Général : M. Camu
- Trésorier : M. Verier, Receveur Municipal
- Secrétaires Adjoints: MM. Defaux et Godinot

.....

COMMISSIONS

FINANCES: M. CAILLIAU, Mme DEFLINES, M.M. D'HOSSCHE, HERMEZ, MOULINS,  
POULARD, RENIER, ROMBAUT, VERNET, VISTE

DENREES: Mme BOCQUET, M.M. BROUX, D'HOSSCHE, DUTERNE, GODINOT,  
HENNEBELLE, TYTGAT.

VETEMENTS: M.M. CAMU, COLAS, Mme DEFLINES, M.M. DEGRAVE, GODINOT,  
HAUSER, LANDREA, Melle MARTINACHE, M.VERNET.

En raison du fonctionnement accru des colonies en 1947, le  
Comité décide la formation pour 1948 d'une Commission qui sera  
composée comme suit:

COLONIES: Mme BOCQUET, M.M. BROUX, CAMU, CAILLIAU, DEFAUX,  
Mme DEFLINES, M.M. D'HOSSCHE, HENNEBELLE, TYTGAT.

ATTRIBUTIONS DES DELEGATIONS

Primaires

Baggio	II, rue Racine	MM. LANDREA POULARD & M <sup>e</sup> BOCQUET RENIER DUTERNE DEGRAVE MOULINS DEFLINES TYTGAT TYTGAT ROMBAUT CAILLIAU VERNET BROUX
Briand	près de l'Hôpital Calmette	
Buisson	13, rue Alphonse Leroy	
Pierre Legrand	269, rue Pierre Legrand	
Dupleix	18, rue Vantroyen	
Faubourg d'Arras	Rue Paul Bardou	
" Béthune	Rue Verhaeren	
Fénelon Filles	40, rue Fénelon	
" Garçons	" "	
Guillaume Tell	2, rue Guillaume Tell	
Isly	23, rue Fulton	
St-André	2, rue du Béguinage	
Vignette	7, rue Baptiste Monnoyer	

Maternelles

André	44, rue Paul Lafargue	MM. CAMU  DUTERNE GODINOT DUTERNE CAILLIAU DEFAUX TYTGAT DEFLINES VISTE DEFLINES POULARD et M <sup>e</sup> BOCQUET ROMBAUT VERNET VERNET RENIER DEGRAVE GODINOT DUTERNE DEFAUX D'HOOSSCHE BROUX BOCQUET
Ant. Brasseur } D. Suisse } A. Comte } Bara } Bichat } C. Desmoulins } Chateaubriand } Gounod } Gutenberg } J. Aicard } J. Bart } J. Jaurès } J.J. Rousseau } Jenner } J. Simon } La Fontaine } Lamennais } L. Blanc } Mozart } Ph. Comines } Ruault } Victor Hugo }	rue Porret	
	10, rue de Thionville	
	3, rue Cabanis	
	3, rue Fulton	
	256 bis, Bd. Victor Hugo	
	2, rue Roland	
	72, rue des Stations	
	16, rue de la Baignerie rue Verhaeren	
	31, rue du Général De Wett	
	6, rue G. Tell	
	101, rue Princesse	
	1 bis, rue Alphonse Colas	
	172, rue du Buisson	
	95, rue St Gabriel	
	60, rue Léonard Danel	
	91, rue Guillaume Werniers	
	1, Parvis St Michel	
	16, rue Philippe de Comines	
	26, rue Frédéric Mottez	
	137, Bd. Victor Hugo	

En ce qui concerne les Commissions des Denrées et des Finances M. BARBOT fait connaître pour la première, que l'adjudication du 1er semestre 1948 est annoncée pour le lendemain et la seconde aura à inscrire à son ordre du jour des questions importantes, notamment, le projet de Budget pour l'année 1948.

A la demande de M. l'Adjoint MINNE la Commission des Denrées se réunira le samedi 27 Décembre à 11 heures, celle des Finances le lundi 5 Janvier à 18 heures.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Le repas de Noël n'ayant pu avoir lieu avant les vacances le Comité décide de le remplacer par un menu spécial qui sera servi à l'occasion du Nouvel An, le lundi 5 Janvier, aux enfants fréquentant régulièrement la cantine.

- A la demande de nouveaux membres M. BARBOT fait un exposé du fonctionnement des cantines scolaires et du rôle de délégué de cantine. Après quelques explications de M. BROUX il est donné lecture des consignes essentielles imposées et rappelées au personnel. A la suite de cet exposé il est décidé qu'un cahier d'observations et d'émargements du délégué sera déposé dans toutes les cantines : à chaque visite ce dernier y consignera ses observations et remarques.

- M. BROUX signale qu'il est urgent de démonter et d'abriter les jeux des camps de vacances. Ce travail ayant été précédemment exécuté par le Corps des Sapeurs-Pompiers. M. MINNE indique que M. l'Adjoint DUTERNE sera informé et consulté pour solutionner cette question dans un sens favorable et rapide. M. VANDENHENDE verra M. l'Adjoint DUTERNE à ce sujet.

La séance est levée à 18 h 30.

Le Chef de la 4ème Division,

J. VANDENHENDE

Le Président,

J. MINNE  
Adjoint au Maire

Le Secrétaire,

L. BARBOT

VILLE DE LILLE

4° Division

CAISSE DES ECOLES



PROCES VERBAL

de la réunion du 28 Janvier 1948

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Mercredi 28 Janvier 1948, à 18 heures 30, sous la présidence de Mr l'Adjoint Minne.

Etaient présents : M. Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles,  
MM. Arnould, Mme Bacquet, MM. Broux, Cailliau, Camu, Colas, Defaux, Mme Deflines  
MM. Degrave, D'Hoossche, Godinot, Hauser  
Hennebelle, Lubrez, Melle Martinache,  
MM. Poulard, Renier, Rombaut, Tytgat,  
Vernet, Viste.

Excusés : MM. Duterne, Hermez, Landrea, Moulins, Verier .

MM. Vandenhende, Chef de la 4° Division et Barbot, Chef de service, assistaient à la réunion.

En ouvrant la séance le Président présente aux Membres du Comité ses meilleurs voeux pour 1948, il remercie les anciens et les nouveaux membres ainsi que le personnel pour l'aide qu'ils lui ont apportée ; il se plaît à reconnaître la bonne volonté de tous dans la tâche commune à accomplir pour le bien être de l'enfance.

Procès verbal de la réunion du 26 Décembre 1947.-

Le Procès verbal de la réunion du 26 Décembre 1947 est adopté sans observation.

Rapport de la Commission des Dénrées

Réunion du 27 Décembre 1947.-

La Commission des Dénrées s'est réuni le samedi 27 Décembre 1947 à 12 heures.

.....

Etaient présents : M. Minne, Adjoint, Président de la  
Caisse des Ecoles, MM. Broux, D'Hoossche,  
Duterne, Godinot, Hennebelle, Tytgat.

Absente : Mme Bocquet

MM. Barbot, Chef de Bureau et Dubo, Chef Magasinier  
assistaient à la réunion.

La Commission désigne comme Président Mr Broux et procède à  
l'adjudication des denrées nécessaires au service pour la période  
du 1<sup>o</sup> Janvier au 30 Juin 1948.

Sur 69 fournisseurs éventuels sollicités 23 ont répondu.

1<sup>o</sup> Lot - Bière en fûts

2 soumissionnaires :

la Brasserie l'Avenir qui offre de la bière à 1<sup>e</sup> à 712 Frs  
l'hectolitre et de la bière à 2<sup>e</sup> à 876 Frs 50 l'hectolitre,  
la Brasserie Masse Meurisse qui offre de la bière à 1<sup>e</sup> à  
660 Frs l'hectolitre et de la bière à 2<sup>e</sup> à 846 Frs  
l'hectolitre.

La Brasserie Masse Meurisse est déclarée adjudicataire pour la  
bière à 2<sup>e</sup>.

2<sup>o</sup> Lot - Viande

3 soumissionnaires :

M.J. Caulier qui offre à 164 Frs le Kilog. baisse de 10 %  
comprise,  
la Sté L'Union - Ch. Théry & C<sup>o</sup> qui offre à 165 Frs le Kilog.  
baisse de 10 % comprise  
et Mme Vve Lemaire qui est déclarée adjudicataire au prix  
de 163 Frs le Kilog. baisse de 10 % comprise, taxes de  
solidarité agricole et locale d'abatage comprises au cours  
actuel. Toutes autres taxes facturées au cours légal.

3<sup>o</sup> Lot - Légumes frais

1 soumissionnaire ; M. R. Van Ceunbroek déclaré adjudicataire  
pour les fournitures de légumes frais aux prix de la taxe  
ou aux prix courants des halles centrales, avec un rabais  
de 10 Frs 60 pour cent.

4<sup>o</sup> Lot - Pommes de terre

1 soumissionnaire ; M. R. Van Ceunbroek déclaré adjudicataire  
aux prix de la taxe ou aux prix courants des halles  
centrales, avec un rabais de 10 Frs 60 pour cent

.....

5° Lot - Epiceries et Denrées

3 soumissionnaires :

les Etablissements Waymel qui offrent un rabais de 2.50 %  
M. H. Gautier qui offre un rabais de 2.65 %  
M. P.E. Thanghe qui offre un rabais de 2.60 %

M. Gautier est déclaré adjudicataire aux prix de vente homologués ou sur prix normaux au stade grossiste au jour de la livraison, avec une remise de 2 Frs 65 pour cent.

6° Lot - Légumes secs

I soumissionnaire : M. P.E. Thanghe déclaré adjudicataire avec un rabais de 2 Frs 60 pour cent sur les prix officiels de gros.

7° Lot - Fromage

2 soumissionnaires :

MM. Heusele & C°  
M. P.E. Thanghe

M. P.E. Thanghe est déclaré adjudicataire avec un rabais de 2 Frs 10 pour cent sur les prix officiels de gros, MM. Heusele & C° n'offrant qu'un rabais de 2 % .

8° Lot - Margarine

MM. Heusele & C°  
M. L. Prouvost

M. L. Prouvost est déclaré adjudicataire, avec un rabais de 7 Frs au Kilog. sur les prix officiels déterminés par le Secrétariat aux Affaires Economiques. L'offre de MM. Heusele & C° qui ne consentent qu'un rabais de 4 Frs au Kilog. est éliminée.

9° Lot - Fabrication de Confiture

2 soumissionnaires :

M. A. Fibbé qui offre un rabais de 3 % sur les prix officiels  
E. Materne qui offre un rabais de 3 % sur les prix officiels

M. A. Fibbé est déclaré adjudicataire

10° Lot - Fabrication de bonbons

I soumissionnaire : Maison Jean Donat Dupont déclarée adjudicataire à 100 Frs 75 le Kilog., toutes taxes comprises

.....



baisse légale de 10 % déduite, contre fourniture de Un Kilog. de sucre par Kilog. de confiserie livré, ce sucre étant déduit sur facture à 45 Frs le Kilog., moins 10 % de baisse légale, soit 40 Frs 50.

II° Lot - Poisson, frais ou congelé

Aucune soumission n'a été déposée pour ce lot.

I2° Lot - Confiture

5 soumissionnaires :

E. Materne qui offre un rabais de 3 % sur les prix officiels du fabricant,  
Ets Waymel qui offrent un rabais de 4.02 % sur les prix officiels du grossiste,  
MM. A. Fibbé qui n'offre aucun rabais et applique le prix fabricant,  
P.E. Thanghe qui offre un rabais de 2.60 % sur les prix officiels du grossiste  
H. Gautier qui offre un rabais de 2.50 % sur les prix officiels du grossiste

Les Ets E. Materne sont déclarés adjudicataires pour la fourniture de confiture composée de fruits et pommes, pur fruits pur sucre, attribuée par bons du Ravitaillement Général aux prix de Décembre homologués auprès du service des prix à Paris avec un rabais de 3 Frs pour cent.

- Séance levée à 13 heures 45 -

Sur l'invitation de Mr Minne, Mr Barbot donne des explications sur une lettre de M. Van Ceunbroek relative à l'adjudication de pommes de terre.

Après une intervention de Mr Broux concernant une livraison de viande et la réponse de Mr Hennebelle, le rapport de la Commission des Denrées est adopté.

Rapport de la Commission des Finances

Réunion du 5 Janvier 1948.-

Les Membres de la Commission des Finances se sont réunis le lundi 5 Janvier 1948 à 18 heures.

.....

Etaient présents ; M. Cailliau, Mme Deflines, MM. D'Hoossche  
Moulins, Poulard, Renier, Rombaut,  
Vernet.

Excusés ; MM. Hermez, Viste.

MM. Barbot, Chef de Bureau et Baert, du service, assistaient  
à la réunion.

La Commission désigne comme Président Mr Rombaut, Adjoint  
au Maire.

Vérification de la comptabilité.-

Le Commission procède à l'examen et au pointage de toutes  
les pièces comptables du 1<sup>o</sup> Septembre au 22 Décembre 1947.

Elle reconnaît l'exactitude de chaque opération et la  
bonne tenue des livres.

Situation financière.-

Il est donné connaissance de la situation financière au  
22 Décembre.

Le montant des recettes s'élève à :

Avances sur subventions :	27.550.000.00
Recettes .....	<u>3.416.070.60</u>
	30.966.070.60
Dépenses .....	<u>30.129.711.20</u>
Reste disponible .....	836.359.40
	=====

Autorisations spéciales.-

Par suite de l'augmentation générale des dépenses (denrées,  
salaires, transports, etc ) certains crédits s'avèreront  
insuffisants pour clôturer l'exercice 1947, notamment :

- A l'Art. 1 du B.P. ( Traitement du personnel) un crédit de  
1.375.000 Frs a été admis pour cet article en 1947. Une  
somme de 200.000 Frs sera nécessaire pour clôturer l'exercice.
- A l'Art. 3 du B.P. ( Transports) un crédit de 300.000 Frs a  
été inscrit. Une somme de 200.000 Frs sera également  
nécessaire pour clôturer l'exercice.
- A L'Art. 4 du B.P. (Denrées) sur le crédit de 6.800.000 Frs  
admis, une somme de 2.000.000 de Frs sera indispensable pour  
clôturer l'exercice.

.....

- A l'Art. 10 (Camps de Vacances) qui englobe toutes les dépenses du service pendant la durée des camps, un crédit de 4.800.000 Frs a été admis. Il s'avère également insuffisant et 3.000.000 de Frs seront nécessaires pour clôturer l'exercice.

En conséquence, nous vous proposons d'affecter aux articles ci-dessus indiqués les crédits spéciaux qui nous ont été accordés par l'Administration Municipale, lors de sa séance du 8 Décembre :

Art. 1 .-	Traitement du personnel	200.000.-
Art. 3 .-	Transports .....	200.000.-
Art. 4 .-	Denrées .....	2.000.000.-
Art. 10.-	Camps de Vacances .....	<u>3.000.000.-</u>
	Soit au total	5.400.000.-
		=====

Prix de revient du repas - Révision du tarif.-

Le service fait connaître que le prix de revient d'un repas établi pour le mois d'Octobre s'élève à 34 Frs 71 environ et il n'est pas exagéré d'évaluer le prix de revient actuel à environ 40 Frs. Le prix réclamé actuellement aux enfants est de 14 Frs, baisse de 10 % comprise.

Après un échange de vues, la Commission estime qu'en contre partie de l'effort financier demandé à l'Administration Municipale, il y a lieu de réajuster, compte tenu de l'augmentation sans cesse croissante des salaires, des denrées, du transport, du matériel ; et en conséquence du prix de revient des repas ; le tarif des cantines, du personnel de cuisine et du personnel enseignant autorisé à prendre ses repas dans les cantines.

A la suite de l'examen des derniers chiffres connus, elle propose l'application des prix suivants, à partir du 1<sup>o</sup> Février 1948 :

Prix du repas des enfants habitant Lille : 25 Frs  
Prix du repas des enfants étrangers à la Ville : 38 Frs  
Prix du repas des cuisinières & aides : 25 Frs  
Prix du repas du personnel enseignant autorisé : 50 Frs

La gratuité continuera à être accordée aux enfants dont les parents sont secourus du Bureau de Bienfaisance, aux titulaires de l'allocation militaire et à ceux dont le montant global des ressources n'atteint pas la somme de 8.000 Frs par mois, non compris les allocations familiales et de salaire unique.

.....

Demande d'augmentation du personnel de surveillance.-

Par lettres des 28 Novembre et 3 Décembre, le personnel de surveillance des cantines sollicite une augmentation de salaire.

L'indemnité actuelle est de 25 Frs, plus le repas, par jour de fonctionnement des cantines. La durée de la surveillance est de 2 heures environ entre 11 h 30 et 13 h 30.

Après un échange de vues, tenant compte de la valeur du prix du repas, la Commission propose de porter l'indemnité journalière des surveillants et surveillantes à 30 Frs par jour de cantine, à partir du 1er Janvier 1948.

Projet de Budget pour 1948.-

Le service fait connaître qu'en Octobre dernier, lors des demandes d'évaluations budgétaires pour 1948, la subvention demandée aux services financiers s'élevait à 47.350.000 Frs.

La Commission étudie chaque article du budget tant en recettes qu'en dépenses.

Devant l'importance des dépenses à engager pour cet exercice elle estime qu'un maximum de recettes doit être recherché en contre partie de l'effort financier demandé à l'Administration Municipale.

Une longue discussion s'engage à ce sujet au cours de laquelle elle admet le principe d'une participation financière à demander aux parents dont les enfants bénéficieront des avantages des Camps et Colonies de Vacances.

Par ailleurs, la durée des Camps de Vacances pourrait être écourtée et la Commission des Colonies consultée en temps opportun sur les modalités de fonctionnement de ces colonies.

Pour chaque chaque membre du Comité soit pleinement informé, il est décidé que le procès verbal de la réunion leur sera adressé.

La Commission propose le Budget suivant qui nécessite la demande d'une subvention Municipale de 45.500.000 Frs

.....

PROJET DE BUDGET POUR 1948

RECETTES

	Admises en 1947	Proposées en 1948
Art. I.- Subvention Municipale .....	24.500.000.00	45.500.000.00
BS " I.- Subvention Municipale complément:	5.535.406.10	
CS " I.- Autorisations spéciales .....	5.400.000.00	
" 2.- Rentes sur l'Etat .....	266.40	266.40
" 3.- Vente des eaux grasses .....	4.000.00	5.000.00
" 4.- Vente de tickets de cantine .....	2.810.000.00	4.500.000.00
" 5.- Recettes diverses & imprévues ..	1.00	395.000.00
" 6.- Subventions (Etat) .....	1.00	100.000.00
	38.249.674.50	50.500.266.40

DEPENSES

Administration

Art. I.- Traitement du personnel .....	1.641.987.00	1.800.000.00
" 2.- Assurances, Imprimés, Fournitu- res de bureau et imprévus .....	183.800.00	170.000.00

Cantines Scolaires

Art. 3.- Transports .....	500.000.00	850.000.00
Art. 4.- Denrées .....	8.800.000.00	9.660.000.00
Art. 5.- Matériel et entretien .....	450.000.00	450.000.00
Art. 6.- Chauffage et éclairage .....	950.000.00	950.000.00
Art. 7.- Salaires des Cuisinières, Aides:	9.760.000.00	11.670.000.00
Art. 8.- Frais de surveillance .....	633.504.00	680.000.00

Divers

Art. 9.- Camps du jeudi .....	1.500.000.00	1.500.000.00
Art. 10.- Camps de vacances .....	7.842.469.50	9.870.000.00
Art. 11.- Colonie Henri Ghesquiere .....	630.000.00	1.180.000.00
Art. 12.- Colonie de La Carnoye .....	700.000.00	1.500.000.00
Art. 13.- Préventorium de Wormhoudt .....	1.655.000.00	7.980.000.00
Art. 14.- Envoi d'enfants à la mer et à la campagne .....	3.000.000.00	2.240.000.00
	38.246.760.50	50.500.000.00

Observation

Dans les opérations figurant à l'année 1947, sont compris les restes à payer de l'année 1946.

Une longue discussion s'engage entre tous les Membres, notamment sur les prix des repas, l'indemnité de surveillance, la durée des Camps de Vacances, le principe d'une participation pécuniaire des familles et les Camps du Jeudi.

Après un échange de vues suivi de plusieurs votes il est décidé :

- d'accorder la gratuité de cantine aux enfants dont les parents ont des ressources inférieures au minimum vital soit 10.000 Frs actuellement (à l'unanimité moins 1 abstention)
- de fixer l'indemnité de surveillance de cantine à 30 Frs par jour (à l'unanimité moins 1 abstention)
- d'accorder pour les Camps de Vacances, comme pour les Cantines, la gratuité complète au dessous du minimum vital. La participation à réclamer aux familles serait de 10 Frs par jour (par 12 voix, contre 6 pour la gratuité absolue)
- de fixer la durée des Camps de Vacances à 9 semaines ( par 12 voix, contre 4 et 2 abstentions pour une durée de 6 semaines)

M. Rombaut fait connaître que le coût de la fabrication des petits pains avec les farines en provenance du train de l'Amitié s'élèvera à 1.200.000 Frs.

Il propose de majorer, exceptionnellement et en raison du caractère spécial de cette distribution aux enfants de Lille, le montant de la Subvention Municipale demandée. La même somme sera inscrite en dépenses à l'article 4 , Denrées.

A la suite de ces explications et de cette modification le Budget de 1948 est adopté.

Il est établi comme suit :

.....

Mairie de Lille

BUDGET POUR 1948

Caisse des Ecoles

R E C E T T E S

Art. 1	-	SUBVENTION MUNICIPALE .....	46.700.000.00
art. 2	-	RENTES SUR L'ETAT .....	266.40
Art. 3	-	VENTE DES EAUX GRASSES .....	5.000.00
Art. 4	-	VENTE DE TICKETS DE CANTINE .....	4.500.000.00
Art. 5	-	RECETTES DIVERSES & IMPREVUES ....	395.000.00
Art. 6	-	SUBVENTIONS (Etat).....	<u>100.000.00</u>
			51.700.266.40
			=====

D E P E N S E S

Administration

Art. 1	-	TRAITEMENT DU PERSONNEL .....	1.800.000.00
Art. 2	-	ASSURANCES, IMPRIMES, FOURNITURES DE BUREAU & IMPREVUS .....	170.000.00

Cantines Scolaires

Art. 3	-	TRANSPORTS .....	850.000.00
Art. 4	-	DENREES .....	10.860.000.00
Art. 5	-	MATERIEL ET ENTRETIEN .....	450.000.00
Art. 6	-	CHAUFFAGE ET ECLAIRAGE .....	950.000.00
Art. 7	-	SALAIRES DES CUISINIERS, AIDES, ..	11.670.000.00
Art. 8	-	FRAIS DE SURVEILLANCE .....	680.000.00

Divers

Art. 9	-	CAMPS DU JEUDI .....	1.500.000.00
Art. 10	-	CAMPS DE VACANCES .....	9.870.000.00
Art. 11	-	COLONIE HENRI GHESQUIERE .....	1.180.000.00
Art. 12	-	COLONIE DE LA CARNOYE .....	1.500.000.00
Art. 13	-	PREVENTORIUM DE WORMHOUDI .....	7.980.000.00
Art. 14	-	ENVOI D'ENFANTS A LA MER ET A LA CAMPAGNE .....	<u>2.240.000.00</u>
			51.700.000.00
			=====

Au cours de la discussion du projet de Budget pour 1948 il a été fait mention du Chateau de La Carnoye encore occupé partiellement par des personnes qui causent des dégâts à la propriété et qui gêneront le fonctionnement normal de la colonie aux prochaines vacances.

M. Lubrez suggère d'en informer le service du Contentieux qui pourrait agir par voie de référé et inviter la Ville de Lambersart à envisager le relogement des occupants.

Vente des eaux grasses.-

Le Comité donne un avis favorable à la proposition de la Maison Caby & C<sup>o</sup> à Saint André qui offre la somme de 42 Frs par jour de fonctionnement, pour l'enlèvement des eaux grasses et issues des Cantines Scolaires.

Lettres de la Sté Maggi et de la Cie Liébig.-

Il est décidé de ne pas prendre en considération les offres de services de ces maisons.

Assurance accidents personnel et enfants des Camps de Vacances.-

Le Comité décide d'imputer à l'article IO : "Camps de Vacances" la somme de 97.349 Frs due à Mr Dufosse, Agent de la Mutuelle Générale Française à Lille pour prime annuelle d'assurance contre les accidents aux Camps de Vacances et Colonies en 1947.

Train de l'Amitié.-

Mr Barbot informe le Comité qu'il va être attribué à la Caisse des Ecoles pour les Cantines Scolaires, en provenance du "Train de l'Amitié", Don de l'Amérique à la France, les marchandises suivantes qui devront être servies aux enfants en supplément du menu ordinaire, conformément aux directives données par le Comité Américain :

5078 rations d'épinards	2134 Kgs de pâtes
1768 Kgs de flocons d'avoine	1219 boîtes de soupe concentrée
1393 boîtes de 700 grs de jus de fruits	1058 Kgs de sucre
16370 boîtes de lait non sucré	5934 pots individuels de crème de fruits
1181 " de Macaroni tomates	2329 Kgs 900 de haricots

Le Président estime que le Comité peut se féliciter de l'attribution de ce don généreux en faveur des enfants de notre ville.

.....



Des instructions écrites seront adressées au personnel des cantines pour l'utilisation de ces denrées.

Lettre de la Directrice du Centre des Jeunes Bateliers.-  
(Inspection principale de l'Enseignement technique et de l'Apprentissage)

Il est donné lecture d'une lettre de Mme Tardif, Directrice du Centre, qui sollicite une aide de la Caisse des Ecoles.

Mr Arnould, Inspecteur primaire, consulté, donne toutes les explications sur le fonctionnement de cette école.

Il ressort de ces informations que le Comité, à son grand regret, ne peut apporter une aide quelconque à ce Centre d'enseignement, extra-municipal.

Mr l'Adjoint Minne convoquera Mme Tardif, il lui fera connaître les conclusions et décisions du Comité de la Caisse des Ecoles.

Paiement d'heures supplémentaires.-

Le Comité décide le paiement des heures supplémentaires effectuées par MM. Baert, Dubo et Verstiggelen pour surcroît de travail et établissement d'états de rappel de traitements pendant le 4<sup>o</sup> Trimestre 1947.

Réunions du Comité.-

Sur la proposition de quelques Membres les heures des prochaines réunions sont fixées à 17 heures 30 pour le Bureau et à 18 heures pour le Comité .

- La séance est levée à 20 h 50 -

+ + + + +

+ + + + +

+ + + + +

VILLE DE LILLE

4° Division

3° Bureau

CAISSE DES ECOLES



PROCES VERBAL

de la Réunion du 4 Juin 1948

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Vendredi 4 Juin 1948, à 18 h. sous la présidence de Mr l'Adjoint Minne.

Etaients présents : M. Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles,  
Mme Bocquet, MM. Broux, Camu, Colas,  
Mme Defline, MM. Degrave, D'Hoossche,  
Godinot, Hennebelle, Landrea, Poulard,  
Renier, Rombaut, Tytgat, Verier,  
Vernet

Excusés : MM. Arnould, Duterne, Hauser, Hermez,  
Lubrez, Moulins, Viste.

Absents : MM. Cailliau, Defaux Melle Martinache.

MM. Vandenhende, Chef de la 4° Division, Barbot, Chef de Bureau et Baert, du service, assistaient à la réunion.

Procès-verbal de la réunion du 16 Avril 1948.-

Après lecture d'une lettre de Mr Lubrez, ce dernier est porté "excusé" au lieu d'absent et à la suite de cette observation le procès verbal de la réunion du 16 Avril 1948 est adopté.

Rapport de la Commission des Finances

Réunion du 19 Mai 1948

La Commission des Finances s'est réunie le mercredi 19 Mai 1948 à 11 heures 30 sous la présidence de Mr Rombaut, Adjoint au Maire.

.....

Etaient présents : M. Rombaut, Mme Defline,  
MM. D'Hoossche, Moulins

Excusés : MM. Hermez, Renier, Viste

Absents : MM. Cailliau, Poulard, Vernet.

MM. Barbot, Chef de Bureau et Baert assistaient à la réunion.

Vérification de la Comptabilité.-

La Commission procède à l'examen et au pointage de toutes les pièces comptables :

du 23 au 31 Décembre 1947  
et du 1<sup>o</sup> Janvier au 28 Avril 1948

Elle reconnaît l'exactitude de chaque opération et la bonne tenue des livres.

Situation financière.-

Il est donné connaissance de la situation financière au 23 Avril 1948.

Le montant des recettes et avances s'élève à :

Avances sur subventions : 6.351.248.00  
et recettes

Celui des dépenses à : 5.615.434.00

Reste disponible 735.814.00  
=====

Examen du Compte de gestion et du Compte Administratif.-

La Commission émet un avis favorable au Compte de gestion présenté par Mr le Receveur Municipal, Trésorier de la Caisse des Ecoles, pour l'exercice 1947.

Elle procède ensuite à l'examen du Compte Administratif de l'exercice 1947 présenté par le Président de la Caisse des Ecoles.

Il ressort un excédent de recette à reporter au Budget supplémentaire de 1948 et se décomposant comme suit :

Exercice 1947	445.666.00
" 1946	16.317.10
	<u>461.983.10</u>

Elle émet un avis favorable à ce compte.

Inventaire au 31 Décembre 1947.-

La Commission émet un avis favorable au compte "Matières" au 31 Décembre 1947, présenté par le Chef Magasinier.

Titre de recette : paiement du personnel en Janvier 1948.-

Le Chef de service fait connaître qu'à la demande de Mr le Receveur Municipal et de Mr le Chef de la 3<sup>e</sup> Division il a été établi un titre de recette de 1.478.459 Fr représentant le montant des salaires du personnel payés, pour le mois de Janvier, sur le Budget de la Caisse des Ecoles.

Les traitements et salaires étant désormais pris en charge par le Budget Général de la Ville, le montant des crédits prévus au Budget de 1948 sont donc supprimés pour cet exercice.

- Séance levée à 12 h 25 -

-----  
Le Président s'étant retiré, le Rapport de la Commission des Finances est adopté sans observation.

A sa rentrée en séance, il remercie le Comité ainsi que le personnel du Service pour leur concours et leur dévouement à l'oeuvre de la Caisse des Ecoles ainsi qu'à l'Administration Municipale.

Rapport de la Commission des Colonies.-

Réunion du 3 Juin 1948

Les Membres de la Commission des Colonies se sont réunis le Jeudi 3 Juin 1948 à 11 heures.

Etaient présents : Mr Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles,  
Mme Bocquet, MM. Broux, Camu,  
Cailliau, Defaux, Mme Deffline,  
MM. D'Hoossche, Tytgat.

Absent : M. Hennebelle

MM. Vandenhende, Chef de Division, Barbot Chef de Service et Baert assistaient à la réunion.

.....

La Commission désigne comme Président Mr Broux.

Mr l'Adjoint Minne expose aux Membres de la Commission ce qui a été projeté par le service dans nos diverses colonies à la suite des visites effectuées en compagnie de MM. Broux, Vandenhende et Barbot.

A Wormhoudt des installations sont à terminer mais Mr Minne a reçu l'assurance de Mr l'Adjoint aux Travaux qu'elles seraient menées à bonne fin pour le 12 Juin.

Mr Minne se plaît à reconnaître le bon accueil de Mr le Maire de Dunkerque et l'aide indispensable qu'il nous a accordée pour notre colonie dans cette ville.

Marquette et La Carnoye.-

Ces colonies seront ouvertes du 1<sup>o</sup> Juillet au 30 Septembre, 750 enfants environ y séjourneront par périodes successives de 15 jours.

La Commission propose :

de fixer comme suit les salaires du personnel de surveillance :

Surveillant général : 4.000 Fr par mois

Surveillant : 3.000 Fr par mois

plus les indemnités allouées au personnel municipal.

de passer marché avec la maison J. Caby et C<sup>o</sup> à Saint André pour la fourniture de la charcuterie nécessaire en 1948.

Wormhoudt.-

4 séjours de 21 jours pour 600 enfants y sont prévus dès le 1<sup>o</sup> Juillet; ils se termineront le 23 Septembre.

Pour le personnel, il est donné lecture d'une lettre du régisseur qui propose le recrutement sur place des femmes de service et des surveillantes nécessaires au bon fonctionnement de la colonie.

A la suite d'une observation de Mme Defline sur le recrutement du personnel de surveillance, qui doit être diplômé, il est décidé de surseoir à son embauchage définitif jusqu'au 20 Juin de façon à rechercher un personnel offrant les meilleures garanties.

Fourniture de viande

La Commission propose de passer marché avec les Ets Vanhoucke pour la fourniture de viande nécessaire à la colonie.

.....

Dunkerque : Envoi d'enfants à la mer.-

Après accord avec la municipalité Dunkerquoise, 240 enfants pourront être envoyés dans cette ville en 2 périodes de 21 jours : du 21 Juillet au 10 Août et du 11 au 31 Août. Les coûts seront pris en charge par l'Association Départementale du Nord des Francs et Franches Camarades qui s'engage à les héberger et à les transporter moyennant la somme de 6.000 Fr par enfant et par séjour.

-----

Le service donne lecture des éléments essentiels des instructions reçues du Ministère de l'Education Nationale concernant l'organisation des colonies de vacances en 1948 et fait connaître que cette année la Caisse d'Allocations Familiales de Lille l'a informé qu'elle était disposée, sous certaines conditions, à participer pour une part importante (100 Fr par jour et par enfant) dans les frais de séjour en colonie d'enfants de ses adhérents.

Comme l'année dernière, mais pour toutes nos colonies, les dispositions sont prises pour obtenir le maximum auprès de toutes les Caisses d'Allocations Familiales susceptibles de participer aux frais.

Toutefois pour certains enfants (familles secourues, artisans, fonctionnaires, cas particuliers etc.) il ne sera pas possible d'obtenir ces avantages et le service ne pourra refuser le départ en colonie de ces enfants reconnus déficients par le service du contrôle médical scolaire.

Sous ces mêmes réserves la Commission propose, conformément à l'invitation des services ministériels, de réclamer aux parents une participation journalière de 50 Fr par enfant.

- Séance levée à 12 heures 50 -

Le Comité approuve le rapport de la Commission des Colonies et pour permettre la perception par le service des frais de séjour des enfants dont les parents sont bénéficiaires des  
All.)  
Fam.) - ou dont les ressources supérieures au minimum vital sont suffisantes pour payer cette participation, désigne Mr Barbot comme régisseur de recettes et Mr Baert comme régisseur suppléant - sous le contrôle de Monsieur le Receveur Municipal.

.....

Rapport de la Sous Commission des repas aux Membres du  
Personnel Enseignant.-

Réunion du 20 Mai 1948.-

La Sous Commission des repas aux Membres du Personnel Enseignant s'est réunie à l'Hôtel de Ville le jeudi 20 Mai 1948 à 15 heures sous la Présidence de Mr Broux, Vice-Président du Comité de la Caisse des Ecoles.

Etaient présents : MM. Broux, D'Hoossche, Tytgat,  
Membres du Comité ;  
MM. Cellier, Luce, Vanderbanken  
Délégués du personnel enseignant.

Excusé : M. Camu.

MM. Vandenhende, Chef de la 4<sup>o</sup> Division et Baert, du service assistaient à la réunion.

Mr Vanderbanken, au nom de son association, tient à remercier Mr l'Adjoint Minne d'avoir bien voulu se pencher sur le problème de l'admission des instituteurs et institutrices aux cantines scolaires et d'avoir provoqué la réunion de ce jour.

Mr Broux définit la position du Comité de la Caisse des Ecoles prise lors de la réunion du 16 Avril dernier. Il reste bien entendu que seuls, les membres du personnel enseignant trop éloignés de leur domicile et sans moyen de communication pourront être admis, à titre d'expérience, jusqu'en Juillet prochain à bénéficier des repas.

Il est décidé d'admettre, pour l'avenir, un certain périmètre d'éloignement qui sera à déterminer par le Comité de la Caisse des Ecoles.

Une longue discussion s'engage avant que la Sous Commission procède à l'examen de chaque cas qui lui est soumis. Sur 46 demandes, 39 seront présentées au Comité avec avis favorable. Ce sont :

Mr SAINT JEAN Fernand -- 21 Rue de l'Avenir -- Hellemmes  
Mr CANIVET André -- Raismes (Nord)  
Mr DISLAIRE Daniel -- Wahagnies  
Mr DEVRIES Jules -- Place du G. De Gaulle -- Lille  
Mr GRICOURT Jean -- 144 Brd de la Liberté -- Lille  
Mr MONNIER Charles -- 86 Rue Jean Jaurès -- Lille  
Mr DEFER Louis -- 17 Rue Robespierre -- Lille  
Melle DEFRETIN Marcelle -- 6 Rue A. Barbusse -- Lille

.....

Mme QUIEVREUX Marthe - Ronchin  
Mme LEPREVOST Lydie - rue des Meuniers - Lille  
Mme FIEY Léonie - Marcq en Bareuil  
Melle DERYCKE Paule - Hellemmes  
Melle LASSER Léda - 42 Rue Voltaire - Lille  
Melle DHAYNAUT Philomène - Lambersart  
Mme MICHEL A. Marie - 166 Rue Verhaeren- Lille  
Mme DEVRIES J. - Place du G. De Gaulle - Lille  
Mme MARION Marcelle - 7 Rue d'Angleterre - Lille  
Mme WARIN Huguette - 6 Brd du Maréchal Vaillant - Lille  
Mr CHAMPENOIS Pierre - Denain (Nord)  
Mr PAWLACK Léo - Ronchin  
Mme DEGRICOURT M. Louise - 130 Rue Chanzy - Hellemmes  
Mr DUCATEZ Jean - 34 Rue J. Giélee - Lille  
Mr MARTINACHE David - Lomme  
Mr DELANNOY J. - Rue A. Lecat - Rumegies  
Melle VAN REYSSELBERGHE Renée - 7 Rue Volta - Lille  
Mme LENOIR Andrée - 69 Rue B. de Perthes - Lille  
Melle AUBARD Ida - La Madeleine  
Mme HARTMANN Gisèle - Loos  
Mme BERNIER Georgette - 163 Brd V. Hugo - Lille  
M. TAVERNIER Roger - Lambersart  
Mme COULON Edmonde - 6 Place B. Dorez - Lille  
Mme BOSQUET Georgette - Lambersart  
Mme MOTTE Antoinette - 4 Rue J. Levasseur  
Mme PARENT Alice - Hellemmes  
Melle PYLLYSER Marthe - III Brd de Strasbourg - Lille  
Mr CARDINAL Odon - Ronchin  
Mr MANCHE Lucien - Wavrin  
Mr MARISSAL Georges - Vicq ( Nord)  
Mme CHOQUET Marthe - 18 Rue du Marais - Lomme

Les 7 membres du personnel enseignant dont les demandes ont été rejetées auront la facilité d'adresser à Mr le Président du Comité de la Caisse des Ecoles, par l'intermédiaire de Mr Vanderbanken, une lettre dans laquelle seront spécifiées les raisons particulières qui ont motivé leur demande d'admission à la cantine.

D'autre part, il est également décidé que le Comité de la Caisse des Ecoles avisera directement Mr Vanderbanken de la décision finale qui sera prise pour toutes les demandes.

- Séance levée à 16 heures 30 -

.....  
MM. Tytgat et Camu font remarquer que chaque cas a été examiné séparément en tenant compte du domicile et du lieu d'exercice de la profession, conformément à la décision et aux directives du Comité.  
.....



Le rapport de la Sous Commission est adopté.

Camps de Vacances 1948.-

Le Président fait connaître que les Camps de Vacances fonctionneront cette année du 19 Juillet au 18 Septembre.

Il prie Mr l'Inspecteur Primaire d'inviter les Directeurs et Directrices d'écoles à laisser les cours ouvertes et les préaux libres aux heures et lieux de rassemblement ou de remettre les clés au Service comme il a été demandé.

Mr l'Adjoint Minne fait ensuite connaître les résultats de sa visite, en compagnie de MM. Broux, Vandenhende et Duriez Chef de section aux travaux, des terrains de jeux des Camps de Vacances.

Certains aménagements s'avèrent nécessaires notamment rue d'Iéna et rue du Molinel. Le service des travaux fera les aménagements demandés au cours de la visite.

MM. Godinot et Hennebelle soulignent la situation désavantageuse du quartier du Vieux-Lille pour les terrains de jeux surtout depuis la suppression des Camps du Bois de la Deule.

Après une discussion il est décidé de demander au Service de l'Urbanisme de rechercher un terrain susceptible d'être aménagé en Camps de Vacances dans ce quartier particulièrement désavantagé à ce point de vue.

Indemnité de surveillance des Camps de Vacances.-

Le Comité décide d'allouer les indemnités suivantes au personnel de surveillance :

Surveillants primaires et maternelles : 300 Fr par jour  
Chefs de groupe et assimilés ..... : 350 Fr par jour

Comme par le passé, MM. Vandenhende, Barbot, Baert, Dubo et Mme Porreye bénéficieront de l'indemnité des chefs de groupe, en raison du surcroît de travail et d'organisation occasionné par les Camps de Vacances.

Camps de Vacances - Indemnité de surveillance au personnel enseignant.-

Les indemnités au personnel enseignant assurant la surveillance des Camps de Vacances ne peuvent être supérieures à la moitié du taux des heures supplémentaires des rédacteurs de préfecture. Ce dernier taux étant actuellement fixé à 90 Fr

.....

jusqu'au total de 14 heures et à 110 Fr au delà du total de 14 heures, suivant circulaire préfectorale du 24 Janvier 1948, il y aurait donc lieu d'appliquer les taux horaires de 45 et 55 Fr.

Toutefois, pour conserver la parité avec le reste du personnel de surveillance des Camps de Vacances, le Comité décide d'allouer les indemnités suivantes :

Surveillants primaires et maternelles : 300 Fr par jour  
Chefs de groupe assimilés ..... : 350 Fr par jour

pour une vacation fixée à 5 heures 30 environ.

.....

- Suite à une intervention de Mr Camu, Mr Hennebelle fait connaître qu'il sera fait appel au personnel des Théâtres pour la surveillance des Camps de cette année.

- Pour que les Délégués puissent accomplir leur mandat pendant la période des Camps de Vacances, Mr Camu demande une augmentation du contingent des cartes de tramways. Mr l'Adjoint Minne donne son accord à ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES.-

Arrêt des Cantines

Les Cantines cesseront après le repas du 13 Juillet pour reprendre le Vendredi 1er Octobre.

Les journées des Mercredi 29 et Jeudi 30 Septembre seront réservées à la mise en place et au nettoyage.

Consommation d'électricité - Cave St Pierre St Paul.-

Avant sa suppression le service de la Régie Municipale réglait les factures de consommation d'électricité de la cave de l'église St Pierre St Paul à Lille où est entreposé notre stock de pommes de terre.

Une facture de 6253 Fr est due (pour Février et Mars) à Mr le Chanoine Decock, curé de l'église, qui a réglé directement l'Electricité de France.

Le Comité décide d'imputer cette dépense sur l'art. 6 du B.P. "Chauffage et Eclairage" et de continuer à régler la consommation d'électricité de la cave de l'église jusqu'au moment où nous cesserons de l'utiliser.

.....

Festival de danse au profit des Colonies de Vacances.-

Mr l'Adjoint Minne informe les Membres du Comité que Melle Lycette Darsonval qui a donné un festival de danse au profit de nos Colonies de Vacances nous fera parvenir un chèque représentant le bénéfice de cette soirée.

Le Président remercie le personnel et Mr Barbot pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée dans l'organisation de ce gala.

Une lettre de remerciements sera adressée à Melle Darsonval pour son geste généreux. La presse et la radio qui nous ont prêté leurs concours pour ce spectacle, seront également remerciées.

Transports d'enfants.-

Il est donné connaissance de l'observation du service des transports qui nous met en garde devant l'interdiction du transport d'enfants par camionnettes pour les relèves de nos colonies.

Cette interdiction existait l'année dernière. Néanmoins le service s'informerá des prix de transports par tramways et par autocars pour les colonies de Marquette et de La Carnoye.

Prochaine réunion.-

Suite à une intervention de Mr Camu, la prochaine réunion du Comité prévue pour le 18 Juin, aura lieu le jeudi 17 Juin à 18 heures.

- Séance levée à 19 heures 45 -

Le Chef de la 4<sup>o</sup> Division

J. VANDENHENDE

Le Président

J. MINNE

Adjoint au Maire

Le Secrétaire

L. BARBOT

+ + + + +  
+ + + + +  
+ + + +  
+ + +  
+ +  
+  
+

VILLE DE LILLE

4° Division

3° Bureau

CAISSE DES ECOLES

=====



PROCES VERBAL

de la Réunion du 17 Juin 1948

-----

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Jeudi 17 Juin 1948, à 18 heures sous la présidence de Mr l'Adjoint Minne.

Etaient présents : Mr Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles, Mme Bocquet, MM. Broux, Camu, Colas, Mme Defline, MM. D'Hoossche, Duterne Godinot, Hennebelle, Rombaut, Tytgat Viste.

Excusés : MM. Degrave, Hauser, Hermez, Lubrez Moulins, Poulard, Renier, Verier Vernet.

Absents : MM. Arnould, Cailliau, Defaux, Landrea, Melle Martinache.

MM. Vandenhende, Chef de la 4° Division et Barbot, Chef du service assistaient à la réunion.

Procès verbal de la réunion du 4 Juin 1948.-

Le Procès Verbal de la réunion du 4 Juin 1948 est adopté sans observation.

Rapport de la Commission des Denrées Réunion du 16 Juin 1948.-

• La Commission des Denrées s'est réunie le mercredi 16 Juin 1948 à 11 heures

Etaient présents : Mr Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles, MM. Broux, D'Hoossche D'Hoossche, Godinot, Hennebelle

Excusé : M. Tytgat

Absents : Mme Bocquet, M. Duterne

.../...

M. Barbot, Chef de Bureau et Dubo, Chef Magasinier, assistaient à la réunion.

La Commission procède à l'adjudication des denrées nécessaires pour la période du 1<sup>o</sup> Juillet au 31 Décembre 1943.

Sur 72 fournisseurs éventuels sollicités 27 ont répondu.

1<sup>o</sup> Lot - Bière en fûts.-

4 soumissionnaires :

la Brasserie Masse Meurisse qui offre de la bière à 1<sup>o</sup> à 933 Fr l'hectolitre, de la bière à 2<sup>o</sup> à 1180 Fr l'hectolitre et de la bière à 3<sup>o</sup> à 1402 Fr l'hectolitre.

la Brasserie l'Avenir qui offre de la bière à 2<sup>o</sup> à 1150 Fr l'hectolitre.

la Grande Brasserie qui offre de la bière à 1<sup>o</sup> à 650 Fr l'hectolitre, de la bière à 2<sup>o</sup> à 880 Fr l'hectolitre et de la bière à 3<sup>o</sup> à 1100 Fr l'hectolitre.

la Brasserie Motte Cordonnier qui offre de la bière à 1<sup>o</sup> à 963 Fr l'hectolitre, de la bière à 2<sup>o</sup> à 1190 Fr l'hectolitre et de la bière à 3<sup>o</sup> à 1402 Fr l'hectolitre.

La Grande Brasserie est déclarée adjudicataire pour la bière à 3<sup>o</sup> à 1100 Fr l'hectolitre qui sera consommée aux repas et pour la bière à 2<sup>o</sup> à 880 Fr l'hectolitre qui sera servie aux goûters des Camps de Vacances.

2<sup>o</sup> Lot - Viande.-

2 soumissionnaires :

Mme Vve JB Lemaire qui offre de la viande fraîche à 212 Fr le Ko toutes taxes actuelles (solidarité agricole, locale, d'abatage et sanitaire) comprises, toutes autres taxes non comprises et de la viande frigorifiée avec un rabais de 1 Fr au Ko sur les prix officiels.

la Maison Ch. Thery qui offre de la viande fraîche à 214 Fr le Ko, taxes locales et d'abatage comprises et de la viande frigorifiée avec un rabais de 0 Fr 25 % sur les prix taxés.

Est déclarée adjudicataire Mme Vve JB Lemaire.

.../...

3° Lot - Légumes frais .-

4 soumissionnaires :

M. G. Macq qui offre un rabais de 5 fr 25 %  
M. R. VanCeunebroeck qui offre un rabais de II fr 50 % sur les  
cours officiels des Halles.  
M. Stamens qui offre un rabais de 15 fr % sur les cours officiels  
des Halles.  
MM. Allinckx Père & Fils qui offrent un rabais de 12 % sur les  
cours officiels des Halles.

M. R. VanCeunebroeck est déclaré adjudicataire, M. Stamens  
ne soumissionnant que pour les petits légumes.

4° Lot - Pommes de terre .-

3 soumissionnaires :

M. G. Macq qui offre un rabais de 2 0/00, M. R. VanCeunebroeck  
qui offre un rabais de 6 % et MM. Allinckx Père & Fils qui  
offrent un rabais de 2 %.

M. R. VanCeunebroeck est déclaré adjudicataire.

5° Lot - Epiceries et Denrées .-

3 soumissionnaires :

la Maison Vandervliet qui offre un rabais de I fr 43 %  
la Maison Tanghe qui offre un rabais de 2 fr.80 % sauf pour  
le sucre où le rabais consenti est de I %.  
la Maison Gautier qui offre un rabais de 2 fr 65 %.

La Maison Gautier est déclarée adjudicataire,

6° Lot - Légumes secs .-

3 soumissionnaires :

la Maison Vandervliet qui offre un rabais de 2 fr 05 % sur les  
cours officiels  
la Maison Tanghe qui offre un rabais de 2 fr 80 % sur les cours  
officiels.  
MM. Allinckx Père & Fils qui offrent un rabais de 3 % sur les  
cours des Halles.

la Maison Tanghe est déclarée adjudicataire.

7° Lot - Fromage .-

2 soumissionnaires :

MM. Heusele et la Maison Tanghe.

La Maison Tanghe est déclarée adjudicataire avec un rabais de 2 Fr 10 %. L'offre de MM. Heusele qui consentent un rabais de 2 % est éliminée.

8° Lot - Margarine.-

3 soumissionnaires :

MM. Heusele qui offrent un rabais de 2 %  
la Maison Vandervliet qui offre un rabais de 1 Fr 43 %.  
M. L. Prouvost qui offre un rabais de 5 Fr 15 au Ko sur les prix établis par les services officiels.

M. L. Prouvost est déclaré adjudicataire.

9° Lot - Poisson, frais ou congelé.-

Aucune offre n'a été déposée pour ce lot.

10° Lot - Confiture.-

3 soumissionnaires :

les Ets E. Materne qui offrent de la confiture avec un rabais de 3 % sur les prix officiels "fabrioants" confiture livrée sous emballage hermétique.  
la Sté Manpa qui offre de la confiture à 67 Fr le Ko.  
M. A Fibbé qui offre de la confiture avec un rabais de 5 %.

Les Ets E. Materne sont déclarés adjudicataires pour la fourniture de confiture composée de fruits et pommes, pur fruits pur sucre, attribuée par bons du Ravitaillement Général aux prix homologués avec un rabais de 3 %.

11° Lot - Fabrication de confiture.-

2 soumissionnaires :

Les Ets E. Materne qui offrent un rabais de 3 % sur les prix officiels.

M. A. Fibbé qui offre un rabais de 5 % sur les prix officiels

M. A. Fibbé est déclaré adjudicataire.

.../...

12° Lot - Fabrication de bonbons.-

Un seul soumissionnaire : la Maison Jean Donat Dupont déclarée adjudicataire à 116 Fr 80 le Ko, toutes taxes comprises (prix officiel) contre fourniture de 1 Ko de sucre par Ko de confiserie livrée, ce sucre étant déduit sur facture à 43 Fr 50 le Ko actuellement.

Marché de gré à gré - Vve JB Lemaire à Loos.-

La Commission propose de passer marché avec la Maison Vve JB Lemaire à Loos pour la fourniture de viande frigorifiée nécessaire aux Cantines Scolaires durant le 1° semestre 1948.

Marché Sté L'Indépendante - Fabrication de pain et biscuits.-

La Commission propose de passer marché avec la Sté L'Indépendante pour la fourniture de farine attribuée par bons du Ravitaillement Général et pour la fabrication de pain et biscuits avec la farine qui nous est allouée ainsi que pour la fourniture de pain contre tickets, pendant le 2° semestre 1948.

Boisson hygiénique.-

Les Laboratoires Vitaflor, 24 Rue Julie à Lyon nous proposent une boisson concentrée rafraichissante étudiée spécialement pour les colonies de vacances. A titre d'essai la Commission propose l'achat de 50 litres d'extrait d'anis qui sera servi aux enfants l'après midi sur les terrains de jeux.

Lettre de M. Prouvost - Offre de farine de pois.-

La Commission ne croit pas devoir retenir une offre de farine de pois faite par M. Prouvost ; la situation actuelle permettant plutôt l'emploi de légumes frais.

- Séance levée à 13 h 30 -

- Adopté -

Lettre de Mr le lieutenant Le Port - Gala de Danse de Melle Darsonval.-

Mr l'Adjoint Minne donne connaissance d'une lettre de Mr le lieutenant Le Port l'informant du résultat de la soirée organisée par Melle Lycette Darsonval au profit des colonies de vacances. Une somme de dix mille francs sera versée à Mr le Receveur Municipal. Des lettres de remerciements ont été édressées à Melle Darsonval et à Mr Le Port.

.../...



M. Minne réitère ses félicitations au Chef de Bureau pour la façon dont il a organisé cette fête.

Lettre de Mr le Maire de Marcq en Baroeul pour Camps de Vacances dans notre colonie de Marquette.-

Le Comité émet un avis défavorable à une lettre de Mr le Maire de Marcq en Baroeul qui désirerait voir une partie des enfants de Marcq rassemblés dans la Colonie de Marquette pendant la durée des vacances. Il demande également le prix d'un goûter et d'un repas de midi qui pourraient leur être servis éventuellement.

La disposition du parc et l'agencement de la cuisine ne se prêtent pas à ces arrangements qui ne peuvent que nuire au bon fonctionnement de la colonie. Aucune autorisation de ce genre n'a été accordée jusqu'ici et le précédent ne semble pas devoir être créé en raison de la probabilité d'autres sollicitations des communes voisines qu'il serait difficile de rejeter.

Départs et retours des colonies.-

Le Chef de service fait connaître les dates des départs et retours prévus pour nos colonies. La liste en sera remise aux Membres du Comité et Mr l'Adjoint Minne les invite à assister aussi nombreux que possible à chaque relève, ils marqueront ainsi tout l'intérêt qu'ils portent aux enfants.

Transport des enfants en colonie.-

Conformément à la décision du Comité en sa séance du 4 Juin, des prix ont été demandés à la Cie des tramways de Lille pour le transport des enfants de La Carnoye et à la Cie Mongy pour ceux de Marquette. Ils s'élèveraient à environ 1880 Fr par voiture pour les premiers et à 1520 Fr pour les autres. Ce moyen ne s'avère pas commode, pour le service des douches notamment. Un autocariste consulte subordonne son acceptation à une autorisation de Mr l'Ingénieur des Ponts et Chaussées.

Par ailleurs le service du Contentieux nous a avisés que la Cie "Général" assurerait les enfants pour le transport par camionnettes.

Un échange de vues s'engage entre tous les membres sur les risques de ce dernier mode de transport que nous n'utiliserions qu'à défaut d'autre, Mr Tytgat ayant indiqué un transporteur susceptible d'effectuer ces voyages et qui fera connaître ses conditions.

.../...

Suite à une intervention de Mme Bocquet qui souligne la situation particulièrement malheureuse de certaines familles actuellement, le Comité confirme sa décision du 4 Juin de tenir compte, pour l'envoi des enfants en colonies, des cas particuliers qui seront toujours examinés avec bienveillance par le service.

Rappel d'Allocations familiales de Juillet 1947.-

En application de la circulaire préfectorale du 8 Mai 1948, un rappel d'allocations familiales se montant à 220 Fr est dû à 3 employés du service pour Juillet 1947.

Cette dépense imprévue ne peut être réglée sur l'art. I des Dépenses supplémentaires de 1947, les crédits étant épuisés

En conséquence, le Comité décide de demander l'ouverture d'un crédit au Budget supplémentaire de 1948 " Dépenses Nouvelles" article N° 10 et d'y imputer la somme de 220 Fr.

- Séance levée à 19 h 15 -

Le Chef de la 4° Division	Le Président	Le Secrétaire
J. VANDENHENDE	J. MINNE Adjoint au Maire	L. BARBOT

+ + + + + + +  
+ + + + + +  
+ + + + +  
+ + + +  
+ + +  
+ + +  
+ +  
+  
+

AD6/26



VILLE DE LILLE

4° Division  
3° Bureau

PROCES VERBAL

CAISSE DES ECOLES

de la Réunion du 15 Octobre 1948

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Vendredi 15 Octobre 1948, à 18 heures, sous la présidence de Mr l'Adjoint Minne.

Etaient présents : Mr Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles, MM. Cailliau, Colas, Mme Defline, MM. Degrave, D'Hoossche, Duterne, Godinot, Hennebelle, Melle Martinache, MM. Moulins, Renier, Vernet

Excusés : MM. Arnould, Mme Bocquet, MM. Broux, Camu, Defaux, Hauser, Hermez, Landréa, Lubrez, Poulard, Rombaut, Tytgat, Verier, Viste.

Mr Barbot, Chef du 3° Bureau et Baert du service, assistaient à la réunion.

En ouvrant la séance le Président adresse, au nom du Comité, de chaleureuses félicitations à Mr Degrave pour la nomination de Chevalier dont il vient d'être l'objet dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, il souligne le dévouement envers l'enfance dont il a fait preuve depuis de nombreuses années et lui souhaite de jouir longtemps encore de cette distinction si bien méritée.

Mr Degrave remercie et assure le Comité de son attachement le plus complet aux oeuvres scolaires.

Procès Verbal de la réunion du 17 Juin.-

Le Procès Verbal de la réunion du 17 Juin est adopté sans observation.

Autorisations spéciales.-

Par suite de l'augmentation générale des dépenses 2 crédits s'avèreront insuffisants pour clôturer l'exercice 1948, notamment :

.../...

- A l'art. 4 du B.P. (Denrées) un crédit de 9.660.000 Fr a été admis pour cet article. Une somme de 1.000.000 sera nécessaire pour clôturer l'exercice.

- A l'art. 5 du B.P. (Matériel et Entretien) un crédit de 450.000 Fr a été admis pour cet article. Une somme de 500.000 Fr sera également nécessaire pour clôturer l'exercice.

En conséquence, le Comité de la Caisse des Ecoles décide de virer de l'Art. 9 (Camps du Jeudi) inemployé aux articles suivants :

à l'art.4 - Denrées - une somme de 1.000.000 Fr  
à l'art.5 - Matériel en Entretien-une somme de 500.000 Fr

Assurances accidents personnel et enfants des Camps de Vacances de Pâques 1948.-

Le Comité décide d'imputer à l'article IO "Camps de Vacances" la somme de 96.889 Fr due à Mr Dufossez, Agent de la Mutuelle Générale Française à Lille, pour surprime d'assurance contre les accidents ayant pu survenir aux enfants fréquentant les Camps de Vacances de Pâques et au personnel de surveillance.

Assurances accidents, personnel et enfants des garderies et camps de vacances, Avenant.-

Le Comité décide d'imputer à l'article IO "Camps de Vacances" la somme de 63.764 Fr due à Mr Dufossez, agent de la Mutuelle Générale Française, pour surprime temporaire d'assurance due en vertu d'un avenant à la police 798.783 souscrit à l'effet de garantir contre les accidents les enfants qui ont fréquenté les Camps de Vacances en 1948, ainsi que le personnel de surveillance.

Budget supplémentaire de 1948  
Admissions en recette.-

Le Comité décide d'admettre en recette :

- la somme de 45.668 Fr représentant le reliquat de la participation pour 1947 de la Caisse d'Allocations familiales de Lille dans les frais de séjour des enfants en notre colonie de Dunkerque. Cette somme figurera à l'art. 1 "Participations des Caisses d'Allocations familiales (reliquat de 1947)

- la somme de 750.350 Fr représentant la participation des Parents dans les frais de séjour des enfants ayant fréquenté les Colonies de Vacances durant l'année 1948. Cette somme sera reprise à l'art. 2 "Colonies de Vacances - Participations des Parents"

.../...

BUDGET ADDITIONNEL POUR L'ANNEE 1948

RECETTES

=====

Excédent de recettes de l'exercice 1947 .....	461.983.-
Art. 1.- Participation des Caisses d'Allocations familiales (reliquat de 1947).....	45.668.-
Art. 2.- Participation des parents - Colonies de Vacances .....	750.350.-
Art. 3.- Participation des Caisses d'Allocations familiales - Colonies de Vacances ....	800.000.-
	<u>2.058.001.-</u>
	=====

DEPENSES

=====

Restes à payer de l'exercice 1947

Art. 1.- Traitement du personnel .....	14.124.-
Art. 2.- Timbres, Assurances, Imprimés, Fourni- tures de bureau et Imprévus .....	386.-
Art. 3.- Chauffage et Eclairage .....	84.680.-
Art. 4.- Salaires des cuisinières, aides, man..	214.060.-
Art. 5.- Frais de surveillance .....	72.-
Art. 6.- Camps de Vacances .....	4.523.-
Art. 7.- Colonie H. Ghesquiere .....	14.610.-
Art. 8.- Colonie de La Carnoye .....	10.320.-

Dépenses nouvelles

Art. 9.- Assurance incendie Magasin Baggio ....	19.331.-
Art. 10.- Rappel d'allocations familiales Juil 1947 (Traitement du personnel) .....	220.-
Art. 11.- Remboursement total et partiel des participations des parents .....	100.000.-
Art. 12.- Cotisations Assurances sociales, Con- tribution Nationale, etc. sur salaires des cuisinières aides et manoeuvres (rappel de traitement, période de Mars à Novembre 1947).....	80.000.-

BALANCE

Recettes	2.058.001.-	542.326.-
Dépenses	542.326.-	=====
Excédent Recettes	1.515.675.-	

En ce qui concerne les Colonies il estime que le Comité peut se féliciter des résultats obtenus : augmentation générale pondérale des enfants, état sanitaire excellent, satisfaction des parents et des enfants.

Il tient à remercier Mr Rombaut qui a réussi à nous procurer de la toile et Mme Defline qui s'est occupée de la confection des draps et alèzes.

Lecture est donnée des effectifs de chaque colonie. Le Président signale les nombreuses difficultés qu'il a fallu surmonter et remercie les Directrices qui ont accompli leur tâche avec tact et dévouement.

Différentes suggestions sont émises pour l'an prochain : shorts et sacs individuels qui seraient remis aux enfants pour chaque séjour.

En ce qui concerne la Colonie de la Carnoye, qui n'a pu fonctionner cette année, le Comité à la suite d'une communication du Président ne verrait aucun inconvénient à ce qu'elle soit occupée temporairement par l'école des Bateliers sous réserve toutefois de la trouver libre pour le fonctionnement normal de la Colonie.

Mr Minne fait part au Comité qu'il a demandé à Mr Vandenhende, Directeur des Camps de Vacances, un plan de réorganisation de ceux-ci et qu'il espère pour 1949 une nette amélioration générale, tout particulièrement en ce qui concerne les Camps Roger Salengro et Désiré Bataille.

L'an prochain il sollicitera ses Confrères du Corps médical pour permettre la création dans chaque Camp d'une pharmacie aussi complète que possible.

Il rappelle les résultats somme toute satisfaisants et demande à ses Collègues que cette organisation future soit évoquée au cours d'une prochaine réunion.

Rapport des Délégués sur visites de leurs cantines.-

A la demande du Chef de service un échange de vues a lieu sur le fonctionnement des cantines. Aucun fait important n'est à signaler.

-Séance levée à 19 h 20 -

Le Chef de la 4° Division

Le Président

Le Secrétaire

J. VANDENHENDE

J. MINNE  
Adjoint au Maire

L. BARBOT

=====

Le projet de Budget additionnel est adopté.

Le montant de la participation des parents aux frais des Camps de Vacances, perçus dès le mois de Juillet et représentant une somme de 808.800 Fr, sera compris dans l'article 4 "Vente de tickets de cantine" du B.O. de 1948.

questions diverses  
QUESTIONS DIVERSES.-

Sous Commission des repas aux Membres du Personnel Enseignant.-

Mr Barbot fait connaître qu'aucun incident n'est à signaler au cours de l'expérience tentée l'année dernière et qu'un certain nombre de demandes d'autorisations de prendre le repas du midi dans les cantines, émanant des Membres du Personnel enseignant, sont parvenues au service dès la rentrée des classes.

Se basant sur les avis émis précédemment par la Sous Commission intéressée le service a retenu de nombreuses demandes qui lui ont été présentées.

Après un échange de vues 2 cas litigieux reçoivent un avis favorable du Comité qui désire toutefois que ces exceptions ne soient pas prétextes à une généralisation.

Les Membres précédemment admis, ayant cessé de prendre leurs repas et désirant y revenir, renouvelleront leur demande. Les changements de situation seront sujets à révision.

Le Comité décide également que le prix du repas réclamé aux Membres du Personnel enseignant devra correspondre au prix de revient dès que ce dernier sera établi.

Paiement d'heures supplémentaires.-

Le Comité décide le paiement d'heures supplémentaires du 3<sup>e</sup> trimestre effectuées par Mr Dubo pour surveillance de l'appareil frigorifique et découpage de viande le dimanche, et par Mr Duhamel pour service spécial de douches à la Colonie Henri Ghesquiere durant le fonctionnement de cette colonie.

Fonctionnement des Colonies et Camps de Vacances en 1948.-

Le Président, en un compte rendu succinct, fait connaître à ses Collègues les résultats satisfaisants du fonctionnement des diverses Colonies et des Camps de Vacances.

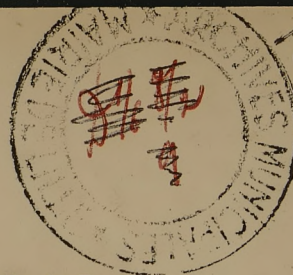
.../...

MAIRIE DE LILLE

4° Division

3° Bureau

CAISSE DES ECOLES



PROCES VERBAL

de la réunion du 14 Janvier 1949

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Vendredi 14 Janvier 1949, à 18 heures, sous la présidence de Mr l'Adjoint Minne.

Etaient présents : Mr Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles,  
MM. Broux, Cailliau, Camu, Mme Defline, MM.  
D'Hoossche, Godinot, Hennebelle, Moulins,  
Rombaut, Tytgat, Vernet, Viste.

Excusés : MM. Arnould, Colas, Degrave, Duterne, Hauser,  
Hermez, Landréa, Lubrez, Poulard, Renier, Verier.

Absents : Mme Bocquet, M. Defaux, Melle Martinache.

MM. Vandenhende, Chef de la 4° Division, Barbot, Chef de Bureau et Baert, du service, assistaient à la réunion.

En ouvrant la séance le Président est heureux de présenter aux Membres du Comité ses voeux pour l'année qui vient de commencer. Il les remercie pour le travail accompli et félicite également tout le personnel pour sa participation au bon fonctionnement de l'oeuvre de la Caisse des Ecoles.

En un vaste tour d'horizon, il commente les réalisations de 1948, souligne les améliorations du ravitaillement et l'aide précieuse apportée par le Train de l'Amitié. Il souhaite davantage encore pour l'avenir, notamment pour les colonies de vacances et pour le Préventorium de Wormhoudt en particulier ainsi que pour les prochains Camps de Vacances qui seront l'objet d'un examen tout spécial.

Comme par le passé il compte sur la bonne volonté de tous pour mener à bien la tâche à accomplir.

Procès Verbal de la réunion du 15 Octobre 1948. - Le Procès Verbal de la réunion du 15 Octobre 1948 est adopté sans observation.

Renouvellement du Bureau, des Commissions et des Délégations pour 1949.

Le Bureau est formé comme suit :

PRESIDENT : Mr Minne, Adjoint au Maire, Délégué,  
VICE-PRESIDENTS : MM. Broux, Moulins, Renier,  
SECRETARE GENERAL : Mr Camu - TRESORIER : Mr Verier Receveur Muni-  
cipal, SECRETAIRES ADJOINTS : MM. Defaux et Godinot.

.../...



COMMISSIONS

FINANCES : M. Cailliau, Mme Defline, MM. D'Hoossche, Hermez, Moulins, Poulard, Renier, Rombaut, Vernet, Viste.

DENREES : Mme Bocquet, MM. Broux, D'Hoossche, Duterne, Godinot, Hennebelle, Tytgat.

VETEMENTS : MM. Camu, Colas, Mme Defline, MM. Degrave, Godinot, Hauser, Landréa, Melle Martinache, M. Vernet.

COLONIES : Mme Bocquet, MM. Broux, Camu, Cailliau, Defaux, Mme Defline, MM. D'Hoossche, Hennebelle, Tytgat.

ATTRIBUTIONS DES DELEGATIONS

Primaires

Baggio	II, Rue Racine	MM. Landréa
Briand	Près de l'Hopital Calmette	Mme Bocquet
Buisson	13, Rue Alphonse Leroy	Poulard,
Pierre Legrand	269, Rue Pierre Legrand	Renier
Dupleix	18, Rue Vantroyen	Duterne
Faubourg d'Arras	Rue Paul Bardou	Degrave
" de Béthune	Rue Verhaeren	Moulins
Fénelon Filles	40, Rue Fénelon	Mme Defline
" Garçons	" "	Tytgat
Guillaume Tell	2, Rue Guillaume Tell	Tytgat
Isly	23, Rue Fulton	Rombaut
St André	2, Rue du Béguinage	Cailliau
Vignette	7, Rue Baptiste Monnoyer	Vernet
		Broux

Maternelles

André	44, Rue Paul Lafargue	MM. Camu
Ant. Brasseur (	Rue Porret	Duterne
Don Suisse )	10, Rue de Thionville	Godinot
A. Comte	3, Rue Cabanis	Duterne
Bara	3, Rue Fulton	Cailliau
Bichat	256 Bis, Brd Victor Hugo	Defaux
C. Desmoulins	2, Rue Roland	Tytgat
Chateaubriand	72, Rue des Stations	Mme Defline
Gounod	16, Rue de la Baignerie	Viste
Gutenberg	Rue Verhaeren	Mme Defline
J. Aicard	31, Rue du Général De Wett	Poulard, Bocquet
J. Bart	6, Rue Guillaume Tell	Rombaut
J. Jaurès	101, Rue Princesse	Vernet
J.J. Rousseau	I Bis Rue Alphonse Colas	Vernet
Jenner	172, Rue du Buisson	Renier
J. Simon	95, Rue St Gabriel	Degrave
La Fontaine	60, Rue Léonard Danel	Godinot
Lamennais	91, Rue G. Werniers	Duterne
L. Blanc	I, Parvis St Michel	Defaux
Mozart	16, Rue Ph. de Comines	D'Hoossche
Ph. de Comines	26, Rue Frédéric Mottez	Broux
Ruault	137, Brd Victor Hugo	Mme Bocquet
Victor Hugo		

.../...

Après les désignations des Commissions et Délégations, MM. Rombaut et Camu insistent auprès de leurs Collègues des Commissions pour qu'ils assistent régulièrement aux réunions.

Rapport de la Commission des Finances

Réunion du 1<sup>o</sup> Décembre 1948.-

La Commission des Finances s'est réunie le Mercredi 1<sup>o</sup> Décembre 1948 à 10 heures 45, sous la présidence de Mr Rombaut, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. Rombaut, Cailliau, Mme Defline,  
MM. D'Hoossche, Moulins, Vernet.

Excusés : MM. Hermez, Poulard, Renier, Viste.

MM. Hennebelle, Adjoint au Maire, Barbot, Chef de Bureau et Baert, du service, assistaient à la réunion.

Vérification de la Comptabilité.- La Commission procède à l'examen et au pointage de toutes les pièces comptables du 29 Avril au 19 Novembre 1948. Elle reconnaît l'exactitude de chaque opération et la bonne tenue des livres.

Situation financière.- Il est donné connaissance de la situation financière au 19 Novembre.

Le montant des recettes s'élève à : ..... 22.964.363 Frs  
se décomposant comme suit :

Avances sur subventions 14.100.000 Frs

Recettes ..... 8.864.363 Frs

Le montant des dépenses s'élève à : ..... 22.860.679 Frs

Reste disponible ..... 103.684 Frs

Autorisation spéciale.- Par suite de l'augmentation des prix du gaz, de l'électricité et du charbon, le crédit de 950.000 Frs à l'art. 6 (Chauffage et Eclairage) s'avèrera insuffisant pour clôturer l'exercice

En conséquence, la Commission propose de virer de l'art. 12 "Colonie de La Carnoye" à l'art. 6 "Chauffage et Eclairage" une somme de 500.000 Fr.

Demande d'augmentation du personnel de surveillance.- Mr l'Adjoint Minne a reçu le 6 Novembre une lettre du personnel de surveillance des cantines qui sollicite une augmentation de son indemnité.

Cette dernière s'élève actuellement à 30 Fr par jour, plus le repas, pour une surveillance de 2 heures environ.

Après un échange de vues, ce personnel étant payé depuis le 1<sup>o</sup> Janvier 1948 sur le Budget général, la Commission émet le voeu de porter cette indemnité de 30 à 40 Fr, plus le repas à partir du 1/12/48.

En conséquence, le Service établira un projet de délibération et demandera à Mr le Secrétaire Général de bien vouloir le soumettre au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Projet de Budget pour 1949.- Le Service fait connaître que lors des demandes d'évaluations budgétaires pour 1949, la subvention à réclamer aux services financiers a été évaluée à 31.700.000 Frs.

.../...

Pour l'évaluation de ce chiffre il est à remarquer que les traitements et salaires ainsi que les transports ont été payés en 1948 sur le Budget Ville et ne sont donc plus comptés sur le Budget Caisse des Ecoles pour l'exercice 1949.

Des recettes supplémentaires sont prévues et représentées par la participation des parents et des Caisses d'Allocations familiales aux frais de fonctionnement des oeuvres de vacances : Camps & Colonies.

L'augmentation des dépenses est consécutive à l'augmentation du prix de revient des repas motivée par la hausse des denrées, gaz, etc..

La Commission étudie chaque article du budget tant en recettes qu'en dépenses pour l'année 1949.

A la suite de cet examen elle propose le budget suivant, qui sera adressé à chaque membre du Comité, et qui nécessite une demande de subvention municipale de 31.700.000 Fr.

R E C E T T E S

	Admises en 1948	Proposées pour 1949
Art. I.- Subvention Municipale .....	46.700.000.-	31.700.000.-
" 2.- Rentes sur l'Etat .....	266.40	295.-
" 3.- Vente de tickets de cantine ...	4.500.000.-	6.000.000.-
" 4.- Ption des parents ;Cps de Vacances	"	800.000.-
" 5.- " " " Colonies de "	750.350.-	700.000.-
" 6.- " " Caisses d'All. Familiales	845.668.-	800.000.-
" 7.- Vente des eaux grasses .....	5.000.-	5.000.-
" 8.- Recettes diverses et imprévues	395.000.-	350.000.-
" 9.- Subventions (Etat, etc.) .....	100.000.-	100.000.-
	<u>53.296.284.40</u>	<u>40.455.296.-</u>

D E P E N S E S

- Traitement du personnel.....	1.814.344.-	"
Art. I.- Assurances, Imprimés, Fournitu- res de bureau et Imprévus .....	189.717.-	300.000.-
- Transports .....	850.000.-	"
Art. 2.- Denrées .....	10.860.000.-	14.000.000.-
Art. 3.- Matériel et entretien .....	450.000.-	1.000.000.-
Art. 4.- Chauffage et éclairage .....	1.034.680.-	1.500.000.-
- Salaires des Cuisinières, aides, etc	11.964.060.-	"
- Frais de surveillance .....	680.072.-	"
Art. 5.- Camps du Jeudi .....	1.500.000.-	1.500.000.-
Art. 6.- Camps de Vacances .....	9.874.523.-	9.000.000.-
Art. 7.- Colonie Henri Ghesquière .....	1.194.610.-	1.650.000.-
Art. 8.- Colonie de La Carnoye .....	1.510.320.-	2.300.000.-
Art. 9.- Préventorium de Wormhoudt .....	7.980.000.-	7.000.000.-
Art. 10.- Envoi d'enfants à la mer et à la campagne .....	2.240.000.-	2.150.000.-
Art. II.- Remboursement total et partiel des participations des parents, Colonies de Vacances .....	100.000.-	50.000.-
	<u>52.242.326.-</u>	<u>40.450.000.-</u>

Observation.- Dans les opérations figurant à l'année 1948, sont compris les restes à payer de l'année 1947.

Le Comité approuve le rapport de la Commission des Finances et le Budget de 1949 qui est établi comme suit :

BUDGET POUR 1949

R E C E T T E S

Art. 1.- Subvention Municipale .....	31.700.000.-
Art. 2.- Rentes sur l'Etat .....	296.-
Art. 3.- Vente de tickets de cantine .....	6.000.000.-
Art. 4.- Ption des Parents; Cps de Vacances	800.000.-
Art. 5.- " " " Colonies " "	700.000.-
Art. 6.- " " Caisses d'All. Familiales	800.000.-
Art. 7.- Vente des eaux grasses .....	5.000.-
Art. 8.- Recettes diverses et imprévues ....	350.000.-
Art. 9.- Subventions (Etat, et ..) .....	100.000.-
	<u>40.455.296.-</u>

D E P E N S E S

Art. I.- Assurances, Imprimés, Fournitures de bureau et Imprévus .....	300.000.-
Art. 2.- Denrées .....	14.000.000.-
Art. 3.- Matériel et entretien .....	1.000.000.-
Art. 4.- Chauffage et éclairage .....	1.500.000.-
Art. 5.- Camps du jeudi .....	1.500.000.-
Art. 6.- Camps de Vacances .....	9.000.000.-
Art. 7.- Colonie Henri Ghesquiere .....	1.650.000.-
Art. 8.- Colonie de La Carnoye .....	2.300.000.-
Art. 9.- Préventorium de Wormhoudt .....	7.000.000.-
Art. 10.- Envoi d'enfants à la mer et à la campagne .....	2.150.000.-
Art. II.- Remboursement total et partiel des participations des parents - Colo- nies de Vacances .....	<u>50.000.-</u>
	<u>40.450.000.-</u>

BALANCE

Recettes	40.455.296
Dépenses	<u>40.450.000</u>
Excédent de Recettes	5.296

A la suite d'interventions de MM. Rombaut et Camu, il est décidé que le service déterminera le prix de revient actuel du repas, dans le but d'une révision éventuelle du barème.

A ce sujet, Mr Rombaut préconise l'application d'un barème qui permettrait, compte tenu de la valeur du repas, de répartir plus équitablement les prix selon les ressources et les charges des familles. Après un échange de vues avec Mme Defline, Mr Camu admet le principe qui sera examiné lors de la prochaine réunion.

Rapport de la Commission des Denrées

Réunion du 22 Décembre 1948.-

La Commission des Denrées s'est réunie le Mercredi 22 Décembre 1948 à 11 heures.

Etaient présents : Mr Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles,  
MM. Broux, D'Hoossohe, Godinot,  
Hennebelle, Tytgat.

Excusé : M. Duterne

Absente : Mme Bocquet

MM. Vandenhende, Chef de Division, Barbot, Chef de Bureau et Dubo, Chef Magasinier, assistaient à la réunion.

La Commission procède à l'adjudication des denrées nécessaires pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 1949.

Sur 76 fournisseurs éventuels sollicités ; 29 ont répondu.

1<sup>er</sup> Lot - Bière en fûts.-

4 soumissionnaires qui offrent :

- a) la Bière Motte Cordonnier, de la bière à 2<sup>e</sup> à 1454 Frs l'hectolitre et de la bière à 3<sup>e</sup> à 1705 Frs l'hectolitre.
- b) la Bière l'Avenir, de la bière à 3<sup>e</sup> à 1450 Frs l'hectolitre.
- c) la Grande Brasserie, de la bière à 2<sup>e</sup> à 1090 Frs l'hectolitre et de la bière à 3<sup>e</sup> à 1350 Frs l'hectolitre.
- d) la Bière Masse Meurisse, de la bière à 2<sup>e</sup> à 1008 Frs l'hectolitre et de la bière à 3<sup>e</sup> à 2228 Frs l'hectolitre.

Après avoir goûté les échantillons des qualités proposées, la Grande Brasserie est déclarée adjudicataire pour la bière à 3<sup>e</sup> au prix de 1350 Frs l'hectolitre.

.../...

2° Lot - Viande .-

2 soumissionnaires qui offrent :

- a) la Maison Vve JB Lemaire, de la viande à 213 Frs le Kg, taxes de solidarité agricole, locale d'abattage, à l'achat et sanitaires comprises, toutes autres taxes non comprises.
- b) la Maison Ch. Thery, de la viande à 215 Frs le Kg, toutes taxes non comprises.

La Maison Vve JB Lemaire est déclarée adjudicataire.

3° Lot - Légumes frais.-

2 soumissionnaires qui acceptent de facturer :

- a) M. R. Van Ceunebroek, avec un rabais de 11 Frs 50 % sur les cours des halles.
- b) la Maison Allinckx Père & Fils de Wasquehal, avec un rabais de 12 Frs 50 % sur les prix taxés ou sur les cours des halles.

M. R. Van Ceunebroek est déclaré adjudicataire.

4° Lot - Pommes de terre.-

3 soumissionnaires qui consentent :

- a) M.R. Van Ceunebroek, un rabais de 7 % sur les prix taxés ou sur les cours des halles.
- b) la Maison Allinckx Père & Fils, un rabais de 4 % sur les cours des Halles.
- c) M. Macq, un rabais de 7 % sur les prix (Cours de vente en gros sur la place de Lille)

La Commission, tenant compte des excellentes livraisons qui ont été effectuées jusqu'à présent par M. R. Van Ceunebroek décide de lui donner la préférence et le déclare adjudicataire.

5° Lot - Epiceries et Denrées.-

2 soumissionnaires :

la Maison H. Gautier qui consent un rabais de 2.65 % et qui est déclarée adjudicataire.

Est éliminée l'offre de M. P.E. Thanghe qui consent un rabais de 1.25 % sauf sur le sucre pour lequel le rabais consenti est de 0.50 %.

6° Lot - Légumes secs.-

3 soumissionnaires :

.../...

M. P.E. Thanghe qui consent un rabais de 2.80 % sur les prix pratiqués lors de nos éventuelles commandes.

la Sté Sarels & C° qui offre un lot de 1500 Kg de haricots à 105 Frs le Kg.

la Sté Vandroy Jaspar, de Bergues, qui offre des pois cassés à 59 Frs 50 le Kg et des haricots à 98 Frs 50 le Kg - rendu Lille.

Devant la situation spéciale actuelle du marché des légumes secs, la Commission décide de ne retenir aucune offre.

7° Lot - Fromage.-

2 soumissionnaires qui proposent :

- a) M. P.E. Thanghe, un rabais de 2.20 % sur les prix officiels
- b) la Maison Heusele & C°, un rabais de 2 % sur les prix officiels.

M. P.E. Thanghe est déclaré adjudicataire.

8° Lot - Margarine.-

3 soumissionnaires qui offrent :

- a) M. P.E. Thanghe, un rabais de 9 Frs 50 au Kg sur le prix de la taxe.
- b) la Maison Heusele & C° , un rabais de 5 Frs au Kg sur le prix de la taxe.
- c) M. L. Prouvost, un rabais de 5 Frs 20 au Kg sur le prix de la taxe.

M. P.E. Thanghe est déclaré adjudicataire.

9° Lot - Poisson, frais ou congelé.-

2 soumissionnaires :

- a) la Maison J. Blondel & C° qui offre simultanément suivant les arrivages, des filets de poissons congelés à 175 le Kg et du poisson frais à 150 Frs le Kg, taxes comprises.
- b) M. Wacquet maintient ses offres de service pour la fourniture de poisson congelé sans pouvoir s'engager pour un aussi long délai.

La Commission préfère le poisson congelé qui offre toute garantie de qualité et décide de ne retenir aucune offre.

10° Lot - Confiture.-

3 soumissionnaires qui acceptent de facturer de la confiture :

- a) M. A. Fibbé, à 97 frs le KG avec un rabais de 6 %
- b) les Ets E. Materne, à 101 Frs le Kg avec un rabais de 4 %
- c) la Sté Manpa, à 99 Frs le Kg et ne consent aucun rabais.

.../...

M. Fibbé est déclaré adjudicataire pour la fourniture de confiture composée de fruits et pommes, pur fruits pur sucre, à 97 Frs le Kg et avec un rabais de 6 %.

II° Lot - Fabrication de Confiture.-

2 soumissionnaires :

- a) M.A. Fibbé qui consent à fabriquer de la confiture au prix de 97 Frs le Kg contre fourniture de 61 Kg de sucre pour 100 Kg de confiture - sucre déduit sur facture au cours officiel, ce qui ramène le prix de la confiture à 61 Frs 20 le Kg, prix sur lequel M. Fibbé consent un rabais de 6 %.
- b) les Ets E. Materne qui offrent de fabriquer de la confiture au prix de 101 Frs le Kg - sucre déduit sur facture - et consentent un rabais de 4 %.

M. A. Fibbé est déclaré adjudicataire.

I2° Lot - Fabrication de bonbons.-

2 soumissionnaires :

- a) la Maison Cornillot qui offre des sachets de 50 gr. à 14 Frs et des sachets de 100 gr. à 26 Frs 60 contre remise d'un poids équivalent de sucre qui serait déduit sur facture à 70 Frs le Kg.
- b) la Maison JD Dupont qui offre des sachets de 125 gr. à 172 Frs le Kg contre remise de 600 gr. de sucre par Kg de confiserie livrée, sucre qui serait déduit sur facture à 70 Frs le Kg.

Cette dernière offre s'avérant la plus avantageuse, la Maison JD Dupont est déclarée adjudicataire.

Marché Ste L'Indépendante - Fabrication de pain et biscuits.-

La Commission propose de passer marché avec la Sté L'Indépendante pour la fourniture de farine attribuée par le Ravitaillement Général et pour la fabrication de pain et biscuits avec la farine qui nous est allouée ainsi que pour la fourniture de pain contre tickets pendant le I° semestre 1949.

Offre de poisson à l'huile.- La Commission émet un avis favorable à l'offre de la Sté Union Lilloise d'Alimentation pour la fourniture de sardinelles à l'huile au prix de 165 Frs la boîte de 520 gr. brut.

Lettre de la Maison Mootz et C°.- La Maison Mootz et C° de Metz nous propose pour les potages du bouillon gras concentré ; la Commission ne croit pas devoir retenir cette offre.

- Séance levée à 12 h 45 -

Le Comité approuve le rapport de la Commission des Denrées.



Mr Camu demande à ses collègues, Délégués de cantines, de vouloir bien veiller à ce que les enfants ne soient pas servis trop rapidement et que la bière soit versée pendant le repas après le potage.

Mr Barbot rappelle qu'à plusieurs reprises, les cuisinières ont reçu des instructions en ce sens, lesquelles seront renouvelées au personnel et aux surveillants généraux de réfectoires.

Rapport de la Sous Commission des repas aux Membres du Personnel Enseignant.

Réunion du 21 Octobre 1948.-

La Sous Commission des repas aux Membres du Personnel Enseignant s'est réunie à l'Hôtel de Ville le jeudi 21 Octobre 1948, à 15 heures, sous la Présidence de Mr Vanderbanken, Directeur d'école.

Etaient présents : MM. D'Hoossohe, Membre du Comité  
Cellier, Luce, Vanderbanken, Délégués  
du Personnel Enseignant.

Excusés : MM. Broux, Camu, Tytgat.

Mr Barbot, Chef du service, assistait à la réunion.

Mr Barbot informe les Membres de la Sous Commission des décisions du Comité à l'ouverture de l'année scolaire 1948-49.

Les représentants du Personnel Enseignant en reconnaissent le bien fondé et donnent leur accord sur les divers points énoncés.

La Sous Commission examine les 29 demandes présentées qui seront soumises au Comité avec un avis favorable. Ce sont :

Mr l'homme Rue de Boulogne	- Denain - de l'école	Ampère
Mr Deprez	- Wattignies	" Arago
Mr Guillez	- Valenciennes	" A. de Musset
Mr Bardez	- Lambersart	" "
Melle Lernould	- Valenciennes	" D. Valmore
Mes Yscharé	- Mons en B.	" A. Samain
Mr Arnould	- Cambrai	" Berthelot
Mme Moinez 34 Rue B. Maison	- Lille	" "
Melle Dubois	- Sainghin en W	" Boufflers
Mr Canivet 45 Bis rue du Marché	- Lille	" A. Briand
Mme Dewailly	- Carvin	" C. Desmoulin
Melle Lepilliez	- Maroq en B.	" D. Valmore
Mr Vaccaro, 29 Rue Vaillant-	Lambersart	" A. de Musset
Mme Galle, rue de Canteleu	- Lille	" D. Valmore
Mr Allyn, rue du Pt du Lion d'Or-	Lille	" Fg d'Arras
Mme Lespagnol 18 A. des Sarts	- Mons en B	" "
Mme Marquant	- Anzin	" "
Mr Dagniaux	- Roubaix	" Fombelle

.../...

Mr Camu demande à ses collègues, Délégués de cantines, de vouloir bien veiller à ce que les enfants ne soient pas servis trop rapidement et que la bière soit versée pendant le repas après le potage.

Mr Barbot rappelle qu'à plusieurs reprises, les cuisinières ont reçu des instructions en ce sens, lesquelles seront renouvelées au personnel et aux surveillants généraux de réfectoires.

Rapport de la Sous Commission des repas aux Membres du Personnel Enseignant.

Réunion du 21 Octobre 1948.-

La Sous Commission des repas aux Membres du Personnel Enseignant s'est réunie à l'Hôtel de Ville le jeudi 21 Octobre 1948, à 15 heures, sous la Présidence de Mr Vanderbanken, Directeur d'école.

Etaient présents : MM. D'Hoossohe, Membre du Comité Cellier, Luce, Vanderbanken, Délégués du Personnel Enseignant.

Excusés : MM. Broux, Camu, Tytgat.

Mr Barbot, Chef du service, assistait à la réunion.

Mr Barbot informe les Membres de la Sous Commission des décisions du Comité à l'ouverture de l'année scolaire 1948-49.

Les représentants du Personnel Enseignant en reconnaissent le bien fondé et donnent leur accord sur les divers points énoncés.

La Sous Commission examine les 29 demandes présentées qui seront soumises au Comité avec un avis favorable. Ce sont :

Mr Lhomme Rue de Boulogne	- Denain - de l'école	Ampère
Mr Deprez	- Wattignies	" Arago
Mr Guillez	- Valenciennes	" A; de Musset
Mr Bardez	- Lambersart	" "
Melle Lernould	- Valenciennes	" D. Valmore
Mes Yscharé	- Mons en B.	" A. Samain
Mr Arnould	- Cambrai	" Berthelot
Mme Moinez 34 Rue B. Maison	- Lille	" "
Melle Dubois	- Sainghin en W	" Boufflers
Mr Canivet 45 Bis rue du Marché	- Lille	" A. Briand
Mme Dewailly	- Carvin	" C. Desmoulins
Melle Lepilliez	- Maroq en B.	" D. Valmore
Mr Vaccaro, 29 Rue Vaillant-	Lambersart	" A. de Musset
Mme Galle, rue de Canteleu	- Lille	" D. Valmore
Mr Allyn, rue du Pt du Lion d'Or-	Lille	" Fg d'Arras
Mme Lespagnol 13 A. des Sarts	- Mons en B	" "
Mme Marquant	- Anzin	" "
Mr Dagniaux	- Roubaix	" Fombelle

.../...

Mme Baucourt	II Rue de Flandre	- de l'Ecole	F. Buisson
Mr Lenice,	280 A. de Dunkerque	- Lomme	" Diderot
Mme Damoiseau	124 A. de Bretagne	- Lille	" Gounod
Mme Mallet,	rue de l'Arc	- Lille	" La Fontaine
Melle Walschots	- Hérin	"	" Mme de Stael
Mme Veniat,	93 Rue d'Austerlitz	- Lille	" Renan
Mr Desoubry	- Pont de la Deûle	"	" Turgot
Mr Fontaine	-Roeulx	"	" "
Mr Lecomte	- Hérin	"	" Vauban
Mr Blaise	- Valenciennes	"	" Voltaire
Mme Simonnet,	85 Rue de Jemmapes	- Lille	" J. Jaurès

En terminant la réunion, Mr Vanderbanken, au nom de ses Collègues, tient à renouveler ses remerciements au Président et au Comité de la Caisse des Ecoles pour l'aide qu'ils apportent au personnel enseignant - tout particulièrement aux jeunes maîtres et maîtresses - dans les circonstances actuelles.

- Séance levée à 16 h 15 -

- Approuvé -

Mr Barbot précise qu'il y a , au 13 Janvier 1949, 56 instituteurs autorisés à prendre leurs repas dans les cantines.

#### Questions diverses

#### Colonies de Vacances - Participation des Caisses d'Allocations Familiales

##### Admission en recette.-

Le service fait connaître que, jusqu'à présent, une somme de 825.925 Fr a été virée au compte de Mr le Receveur Municipal.

Cette somme représente la participation des Caisses d'Allocations Familiales ci-après pour le séjour des enfants de leurs adhérents à nos différentes Colonies de Vacances :

Caisse d'Allocations Familiales de Lille	:	755.800
" " " " " de Rx-Tourcoing	:	42.400
" " " " " de la Lozère	:	5.700
S.N.C.F. - Lille Gare	:	22.025
		<u>825.925 Frs</u>

Le Comité décide d'admettre ces sommes en recette.

##### Vente des eaux grasses.-

Le Comité donne un avis favorable à la proposition de la

.../...

Maison Caby et C° à Saint André qui offre la somme de 42 Fr, par jour de fonctionnement des Cantines, pour l'enlèvement des eaux grasses et issues.

.....

Mr Camu demande que les cartes de justification de circulation sur les tramways qui ont été retirées pour renouvellement dans le courant de Décembre soient remises dès que possible. Mr l'Adjoint Minne se charge de cette question.

- Séance levée à 19 heures 50 -

Le Chef de la 4° Division

J. VANDENHENDE

Le Président

J. MINNE

Adjoint au Maire

Le Secrétaire

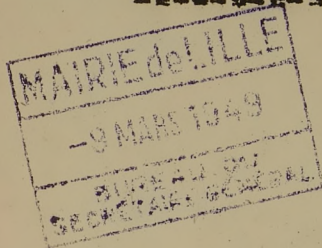
L. BARBOT

+ + + + +  
+ + + + +  
+ + + +  
+ + +  
+ +  
+

MAIRIE DE LILLE

4° Division  
3° Bureau

CAISSE DES ECOLES



PROCES VERBAL

de la réunion du 25 Février 1949

-o-o-o-o-o-o-o-o-

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Vendredi 25 Février 1949, à 18 heures, sous la présidence de Mr l'Adjoint Minne.

Etaient présents : M. Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles,  
Mme Bacquet, MM. Broux, Cailliau, Camu,  
Colas, Mme Defline, MM. D'Hoossche,  
Godinot, Hennebelle, Melle Martinsche,  
MM. Moulines, Tytgat, Vernet.

Excusés : MM. Arnould, Defaux, Degrave, Häuser,  
Hermez, Landrea, Poulard, Renier,  
Rombaut, Verier, Viste.

Absents : MM. Duterne, Lubrez.

MM. Vandenhende, Chef de la 4° Division, Barbot, Chef de Bureau et Baert, du service, assistaient à la réunion.

Procès Verbal de la réunion du 14 Janvier 1949.-

Après lecture d'une lettre de Melle Martinsche, cette dernière est portée "excusée" au lieu d'absente. Le Comité la désigne comme Déléguée de cantine aux écoles Camille Desmoulins et Mozart, avec Monsieur le Docteur Defaux, et comme membre de la Commission des Finances.

A la suite de ces observations, le procès verbal de la réunion du 14 Janvier est adopté.

Camps de vacances 1949.-

Mr l'Adjoint Minne fait connaître que Mr Vandenhende a mis au point et lui a soumis un rapport relatif aux transformations éventuelles et aux aménagements de tous les camps de vacances. Ce document amplement détaillé, dont le projet a été chiffré par le service d'Architecture, prévoit une dépense de 9.000.000 Fr

.../...

pour la remise en parfait état de tous les camps. Il conviendrait, vu l'importance des frais à engager, d'envisager un plan de travaux étalés sur plusieurs années. Il est entendu toutefois que les travaux les plus urgents seront effectués cette année. Des modifications posent une quantité de problèmes à résoudre, après leur énumération par camp, le Président suggère que les Membres de la Commission des Colonies se rendent sur place afin de les étudier en détail. Les Membres de cette Commission donnent leur accord sur cette proposition. Après plusieurs visites dont la première aura lieu dès le Lundi 28 Février, ils soumettront des propositions concrètes au Comité.

M. Godinot voudrait savoir si un camp est prévu pour les enfants du Vieux-Lille. Diverses suggestions émises sont difficilement réalisables et le Comité décide finalement de continuer ce qui avait été organisé à la fin des derniers Camps de Vacances.

A une demande de Mme Bocquet qui désire savoir si une participation sera, comme l'an passé, réclamée aux familles, le Président répond que la question n'a pas encore été agitée mais qu'il en sera probablement de même cette année.

#### Révision du prix des repas.-

Le Président expose ensuite la question du relèvement du prix des repas. Comme il a été décidé au cours de la dernière réunion, le service a établi le prix de revient des repas dans 3 cantines "types" du 2 Novembre au 30 Décembre 1948 : Fg de Béthune (mixte) 64 Fr 60 ; Saint André (primaire) 58 Fr 70 ; Rupault (maternelle) 60 Fr 00, ce qui fait ressortir un prix de revient moyen de 61 Fr 10 par ration pour la période considérée.

Une longue discussion s'engage quant aux nouveaux tarifs à appliquer. Après divers échanges de vues et sur proposition du Président, le Comité décide d'appliquer les conditions suivantes à partir du 14 Mars 1949 :

Prix du repas des enfants dont les familles ont un revenu mensuel net compris entre 13.500 et 20.000 Fr ; .....	35 Fr
Prix du repas des enfants dont les familles ont un revenu mensuel net supérieur à 20.000 Fr ; .....	45 Fr
Prix du repas des enfants étrangers à la ville .....	50 Fr
Prix du repas des cuisinières et aides .....	35 Fr
Prix du repas du personnel enseignant autorisé : .....	60 Fr

Par ailleurs, le salaire minimum vital officiel actuel étant manifestement bas, il est décidé d'accorder la gratuité du repas aux enfants dont les familles ont des ressources inférieures à 13.500 Fr par mois non compris les allocations familiales. Il reste entendu que chaque cas particulier sera, comme par le passé, examiné par le Service avec le maximum de bienveillance.

.../...

Mme Bocquet est d'accord sur ces derniers points mais ne peut donner son approbation sur l'augmentation du prix des repas.

QUESTIONS DIVERSES

Attribution de subvention - Admission en recette.-

Le Comité décide d'admettre en recette une somme de 190.800 Fr représentant une subvention du Ministère de l'Education Nationale pour les Cantines scolaires en 1948.

- Séance levée à 19 h 45 -

Le Chef de la 4<sup>e</sup> Division

J. VANDENHENDE

Le Président

J. MINNE

Le Secrétaire

L. BARBOT

+ + + + +  
+ + + + +  
+ + + +  
+ + +  
+ +  
+  
+

MAIRIE DE LILLE

4° Division  
3° Bureau

CAISSE DES ECOLES  
=====



PROCES VERBAL

de la réunion du 1° Avril 1949

-o-o-o-o-o-o-o-o-

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Vendredi 1° Avril 1949, à 18 heures, sous la présidence de Mr l'Adjoint Minne.

Etaient présents : M. Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles  
MM. Broux, Camu, Colas, Defaux, D'Hoossche, Duterne, Godinot, Hennebelle, Poulard, Tytgat.

Excusés : Mme Defline, MM. Degrave, Hauser, Hermez, Melle Martinache, MM. Moulins, Renier, Rombaut, Verier, Vernet, Viste.

Absents : M. Arnould, Mme Bocquet, MM. Cailliau, Landrea, Lubrez.

MM. Vandenhende, Chef de la 4° Division, Barbot, Chef de Bureau et Baert, du service, assistaient à la réunion.

En ouvrant la séance le Président, au nom du Comité, adresse à Monsieur Vandenhende ses plus vives félicitations à l'occasion de la récente nomination dont il vient d'être l'objet dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, témoignage extrêmement mérité pour son dévouement aux oeuvres de l'enfance scolaire Lilloise. Monsieur Vandenhende remercie.

Procès-Verbal de la réunion du 25 Février 1949.-

Une remarque de M. Camu précise que c'est sur sa proposition que le Président a suggéré de laisser le soin de la visite des Camps aux Membres de la Commission des Colonies pour étudier les travaux à effectuer.

A ce sujet, M. Broux fait observer que les remises en état n'atteindront pas les évaluations prévues.

La clôture du terrain de la rue d'Iéna sera bientôt terminée. MM. Minne, Broux, Camu, Hennebelle, visiteront ce camp ainsi que celui de l'Arbrisseau.

.../...



Après ces observations, le Procès-Verbal de la réunion du 25 Février 1949 est adopté.

Camps de Vacances 1949.-

M. L'Adjoint Minne informe le Comité que les Camps de Vacances de Pâques fonctionneront cette année du 11 au 22 Avril inclus, sauf les Samedi et Lundi de Pâques.

M. Vandenhende donne tous détails sur l'organisation de ces Camps.

L'utilisation normale des terrains de jeux n'étant pas possible, comme en bonne saison, des séances de cinéma seront organisées (sauf le jeudi) au Théâtre Sébastopol et à la salle des Fêtes de Fives.

Des garderies fonctionneront dans les écoles maternelles.

Un goûter sera servi.

M. Godinot souhaite que toutes les écoles primaires soient ouvertes pour le rassemblement des enfants de façon à éviter les dangers du stationnement dans la rue.

Participation des parents.-

Le Comité décide qu'une participation de 10 Frs par jour et par enfant fréquentant les Camps de Vacances sera réclamée aux familles dont les ressources sont supérieures à 13.500 Frs par mois.

Comme pour les Cantines, la gratuité complète sera accordée au dessous de ce chiffre.

Cette participation est susceptible d'être revue pour la période des grandes vacances.

Indemnité de surveillance.-

Le Comité décide d'allouer les indemnités suivantes au personnel de surveillance :

Surveillants primaires et maternelles : 300 Frs par jour  
Chefs de groupe et assimilés ..... : 350 Frs par jour

Comme par le passé, MM. Vandenhende, Barbot, Baert, Dubo et Mme Porreye bénéficieront de l'indemnité des Chefs de groupe en raison du surcroît de travail et d'organisation occasionné par les Camps de Vacances.

.../...

Indemnité de surveillance au Personnel Enseignant.-

Les indemnités au personnel enseignant assurant la surveillance des Camps de Vacances ne peuvent être supérieures à la moitié du taux des heures supplémentaires des rédacteurs de préfecture. Ce dernier taux étant actuellement fixé à 90 Frs jusqu'au total de 14 heures et à 110 Frs au delà du total de 14 heures, suivant circulaire préfectorale du 24 Janvier 1948, il y aurait donc lieu d'appliquer les taux horaires de 45 et 55 Frs. Toutefois, pour conserver la parité avec le reste du personnel de surveillance des Camps de Vacances, le Comité décide d'allouer les indemnités suivantes :

Surveillants primaires et maternelles ; 300 Frs par jour  
Chefs de groupe assimilés ..... ; 350 Frs par jour

pour une vacation fixée à 6 heures 30 environ.

Fête du Travail

Menu spécial

A l'occasion de la Fête du Travail un menu spécial sera servi le Vendredi 29 Avril aux enfants fréquentant régulièrement les cantines scolaires.

Le menu suivant est adopté :

Potage printanier  
Sardine  
Boeuf à la casserole  
Petits pois et pommes vapeur  
Crème à la vanille  
Pain - Bière

Distribution de bonbons.-

Une distribution de bonbons sera faite aux enfants des écoles à l'occasion du 1<sup>o</sup> Mai.

QUESTIONS DIVERSES.-

- A la demande du Chef de service et pour faciliter la répartition des congés du personnel, la durée des Camps de Vacances 1949 est fixée à 9 semaines : du 18 Juillet au 17 Septembre.
- M. Duterne donne son accord pour l'aide des sapeurs pompiers au montage des jeux sur les terrains à cette époque.

.../...

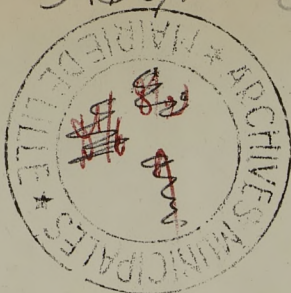


106/26 2

MAIRIE DE LILLE

4° Division  
3° Bureau

CAISSE DES ECOLES  
=====



PROCES VERBAL

de la réunion du 27 Mai 1949

-o-o-o-o-o-o-o-o-

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Vendredi 27 Mai 1949, à 18 heures, sous la présidence de Mr l'Adjoint Minne.

Etaient présents : M. Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles,  
MM. Broux, Mme Defline, MM. Degrave, Godinot, Hennebelle, Moulins, Renier, Vernet, Viste.

Excusés : MM. Arnould, Cailliau, Camu, Colas, Defaux, D'Hoossche, Hauser, Hermez, Lubrez, Melle Martinache, MM. Rombaut, Tytgat, Verier.

Absents : Mme Bocquet, MM. Duterne, Landrea, Poulard

MM. Vandenhende, Chef de la 4° Division, Barbot, Chef de Bureau et Baert, du service, assistaient à la réunion.

Procès-Verbal de la réunion du 1° Avril 1949.-

Le Procès-Verbal de la réunion du 1° Avril 1949 est adopté sans observation.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES.-

Réunion du 4 Mai 1949

La Commission des Finances s'est réunie le mercredi 4 Mai 1949 à 10 heures sous la présidence de Mr Rombaut, Adjoint au Maire.

Etaient présents: MM. Rombaut, Cailliau, D'Hoossche, Poulard, Renier, Vernet.

Excusés : MM. Hermez, Moulins, Viste, Melle Martinache.

Absente : Mme Defline.

MM. Barbot, Chef de Bureau et Baert, du service, assistaient à la réunion.

.../...

Vérification de la Comptabilité.-

La Commission procède à l'examen et au pointage de toutes les pièces comptables :

du 20 Novembre au 31 Décembre 1948  
du 1<sup>o</sup> Janvier au 31 Mars 1949

Elle reconnaît l'exactitude de chaque opération et la bonne tenue des livres.

Situation financière.- Il est donné connaissance de la situation financière au 31 Mars 1949.

Le montant des recettes et avances sur subventions s'élève à	
	2.070.661
Celui des dépenses à	<u>1.983.850</u>
Reste disponible	86.811

Examen du Compte de Gestion et du Compte Administratif.-

La Commission émet un avis favorable au Compte de Gestion présenté par Mr le Receveur Municipal, Trésorier de la Caisse des Ecoles, pour l'exercice 1948.

Elle procède ensuite à l'examen du Compte Administratif de l'exercice 1948 présenté par Mr le Président de la Caisse des Ecoles.

Il ressort un excédent de recettes à reporter au Budget supplémentaire de 1949 et se décomposant comme suit :

Excédent de recettes exercice	1947 :	461.983
" " dépenses "	1948 :	<u>415.895</u>
		46.088

Elle émet un avis favorable à ce compte.

Inventaire au 31 Décembre 1948.-

La Commission émet également un avis favorable au compte "Matières" au 31 Décembre 1948 présenté par le Chef Magasinier.

Colonies 1949 - Participation des Parents.-

La Commission propose que le montant de la participation à réclamer aux parents pour les séjours des enfants en colonies de vacances cette année, soit examiné en séance du Comité après réception par le service de tous les éléments se rapportant à l'organisation des colonies en 1949.

- Séance levée à II heures 15 -

.....  
..//..

Le Président s'étant retiré, le Rapport de la Commission des Finances est adopté sans observation.

A sa rentrée en séance, il remercie le Comité et le personnel du service pour leur concours et leur dévouement à l'oeuvre de la Caisse des Ecoles ainsi que l'Administration Municipale pour l'aide financière qu'elle lui apporte.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COLONIES.-

Réunion du 19 Mai 1949.-

Les Membres de la Commission des Colonies se sont réunis le jeudi 19 Mai 1949 à 16 heures sous la présidence de Mr Broux.

Etaient présents : MM. Broux, Cailliau, Defaux, D'Hoossche, Hennebelle, Tytgat.

Excusés : M. Camu, Mme Defline.

Absente : Mme Bocquet

MM. Vandenhende, Chef de la 4<sup>e</sup> Division, Barbot, Chef de service et Baert assistaient à la réunion.

Mr Barbot donne lecture des éléments essentiels des instructions reçues du Ministère de l'Education Nationale concernant l'organisation des colonies de vacances en 1949 et il soumet aux membres de la Commission ce qui a été projeté par le service pour l'ouverture prochaine de nos différentes colonies :

Ouverture des Colonies - Durée des séjours:-

Marquette et La Carnoye.-

Ces colonies seront ouvertes du 4 Juillet au 27 Septembre, 550 enfants environ pourront y séjourner par périodes successives de 21 jours.

Si les effectifs étaient insuffisants, comme cela s'est produit en 1948, la Colonie de La Carnoye ne serait pas ouverte.

Wormhoudt.- 4 séjours de 21 jours pour 600 enfants y sont prévus dès le 1<sup>er</sup> Juillet, ils se termineront le 23 Septembre.

Dunkerque : En voi d'enfants à la mer.- Après accord avec la Municipalité Dunkerquoise, 120 enfants pourront comme les années précédentes, être envoyés au bord de la mer en 2 périodes de 22 jours : du 18 Juillet au 8 Août et du 9 au 30 Août. Les enfants seront pris en charge par l'Association Départementale du Nord des Francs et Franches Camarades, 7 Place Sébastopol à Lille qui s'engage à les héberger et à les transporter moyennant la somme de 6930 Fr par enfant et par séjour.

La dépense sera à imputer sur l'art. 10 du B.P. " Envoi d'enfant à la mer et à la campagne."

.....

Les dates des séjours et les horaires des départs et retours d'enfants seront adressés par le service à tous les Membres du Comité.

Personnel.-

Personnel de service.- En accord avec le service du Personnel nous avons obtenu de Monsieur le Préfet du Nord l'autorisation de recruter les aides cuisinières nécessaires au fonctionnement des camps et colonies de vacances pour une période de 3 mois.

Mr Barbot souligne les difficultés rencontrées pour le recrutement du personnel de colonies.

Personnel de surveillance - Indemnités.- La Commission propose de fixer comme suit les indemnités de surveillance au personnel en fonction dans nos Colonies de Marquette, La Carnoye et Wormhoudt :

Surveillant général : 400 Fr par jour  
Surveillant ..... : 350 Fr "

Désignation des enfants .- Les enfants appelés à bénéficier de nos colonies seront choisis parmi les listes qui nous seront communiquées par l'Inspection Médicale Scolaire qui é été sollicitée par le service à ce sujet.

Transport.- Comme l'année dernière les départs et retours des colons de Marquette et Wormhoudt pourront être assurés par la maison Catteau, transporteur à Lille qui nous accorde les mêmes conditions qu'en 1948.

Participations des Caisses d'A.F. et des Parents .- Il a été demandé aux Caisses d'A.F. qui nous ont servi des prestations l'année dernière de nous faire connaître leurs conditions pour la prochaine période de vacances. Celles-ci sont sensiblement semblables pour chaque Caisse et il est donné lecture des modalités exigées par la Caisse d'A.F. de Lille, la plus importante en ce qui nous concerne.

La participation sera de 120 Fr par jour et par enfant d'allocataire à condition qu'une contribution journalière d'au moins 76 Fr soit demandée aux familles.

La Commission propose, conformément à ces instructions de réclamer aux parents une somme de 60 Fr par jour et par enfant d'allocataire ainsi qu'aux familles dont les ressources supérieures au minimum vital sont suffisantes pour payer cette participation.

Toutefois, comme en 1948, pour certains enfants (familles secourues, artisans, cas particuliers etc.) il ne sera pas possible d'obtenir ces avantages et le service ne pourra refuser le départ en colonie de ces enfants reconnus déficients par le service du Contrôle Médical Scolaire. Chaque cas sera examiné avec le maximum de bienveillance.

.../...

Désignation d'un régisseur de recettes.- Pour permettre la perception par le service des frais de séjour des enfants en colonies de vacances, la Commission propose Mr Barbot comme régisseur de recettes et Mr Baert comme régisseur suppléant, sous le contrôle de Monsieur le Receveur Municipal.

- Séance levée à 17 heures 40 -

- Adopté -

- Séance levée à 18 heures 45 -

Le Chef de la 4° Division

J. VANDENHENDE

Le Président

J. MINNE

Adjoint au Maire

Le Secrétaire

L. BARBOT

+ + + + + + + +  
+ + + + + + + +  
+ + + + + + + +  
+ + + + +  
+ + + + +  
+ + + +  
+ + +  
+ +  
+ +  
+

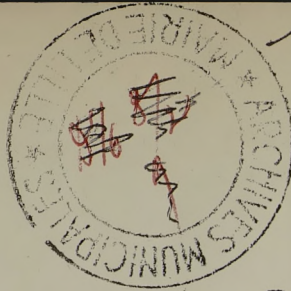


M A I R I E D E L I L L E

4° Division

3° Bureau

CAISSE DES ECOLES



P R O C E S V E R B A L

de la réunion du 8 Juillet 1949

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Vendredi 8 Juillet 1949, à 18 heures, sous la Présidence de Mr l'Adjoint Minne.

Etaient présents : M. Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles,  
Mme Bocquet, MM. Broux, Camu, Colas, Mme Defline, MM. D'Hoossche, Hennebelle, Moulins, Tytgat, Vernet.

Excusés : MM. Arnould, Degrave, Duterne, Hauser, Hermez, Lubrez, Melle Martinache, MM. Poulard, Renier, Rombaut, Viste.

Absents : MM. Cailliau, Defaux, Godinot, Landréa, Vériier.

MM. Barbot, Chef de Bureau, et Baert, du service, assistaient à la réunion.

Procès Verbal de la réunion du 27 Mai 1949.-

Le Procès Verbal de la réunion du 27 Mai 1949 est adopté sans observation.

Rapport de la Commission des Denrées.-

Réunion du 22 Juin 1949.-

La Commission des Denrées s'est réunie le mercredi 22 Juin 1949 à 11 heures.

Etaient présents : Mr Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles  
MM. Broux, D'Hoossche, Godinot, Hennebelle.

Excusés : Mme Bocquet, MM. Duterne, Tytgat.

MM. Barbot, Chef de Bureau et Dubo, Chef Magasinier assistaient à la réunion.

La Commission procède à l'adjudication des denrées nécessaires aux cantines scolaires et camps de vacances pour la période du 1° Juillet au 31 Décembre 1949.

.../...

Sur 95 fournisseurs éventuels sollicités, 27 ont répondu.

1° Lot - Bière en fûts.-

3 soumissionnaires qui offrent :

- a) la Grande Brasserie, de la bière à 2<sup>e</sup> à 1092 Fr l'hectolitre et de la bière à 3<sup>e</sup> à 1339 Fr l'hectolitre.
- b) la Brasserie Masse Meurisse, de la bière à 2<sup>e</sup> à 1000 Fr l'hectolitre, de la bière à 3<sup>e</sup> à 1235 Fr l'hectolitre et de la bière à 5<sup>e</sup> à 2285 Fr l'hectolitre.
- c) la Brasserie l'Avenir de la bière à 3<sup>e</sup> à 1450 Fr l'hectolitre.

Après avoir goûté les échantillons des qualités proposées la Brasserie Masse Meurisse est déclarée adjudicataire pour la bière à 3<sup>e</sup> à 1235 Fr l'hectolitre.

2° Lot - Viande.-

3 soumissionnaires qui offrent :

- a) la maison Vve JB Lemaire-Loyez, de la viande à 203<sup>Fr</sup> le Kg, toutes taxes comprises. En cas de changement dans la valeur de ces taxes, le prix se modifierait pour autant soit en plus, soit en moins.
- b) la Maison Ch. Thery, de la viande à 204 Fr le Kg.
- c) la Sté J. Caby et C<sup>o</sup>, de la viande à 208 Fr 90 le Kg.

La Maison Vve JB Lemaire-Loyez est déclarée adjudicataire.

3° Lot - Légumes frais.-

2 soumissionnaires qui acceptent de facturer :

- a) Mr R. VanCeunebroek, avec un rabais de 11 Fr 50 % sur les cours des Halles.
- b) Mr R. Catteau, avec un rabais de 10 % sur les cours des Halles.

Mr R. Van Ceunebroek est déclaré adjudicataire.

4° Lot - Pommes de terre.-

3 soumissionnaires qui consentent :

- a) Mr R. VanCeunebroek, un rabais de 7 % sur les prix taxés ou sur les cours des Halles.
- b) Mr Macq, un rabais de 8 % sur les cours des Halles.
- c) Mr R. Catteau, un rabais de 10 % sur les cours des Halles.

.../...

Mr Catteau est déclaré adjudicataire.

5° Lot - Epiceries et denrées.-

2 soumissionnaires :

M. P.E. Thanghe qui consent un rabais de 2 Fr 75 % et qui est déclaré adjudicataire.

Est éliminée l'offre de Mr H. Gautier qui ne consent qu'un rabais de 2 Fr 65 %.

6° Lot - Légumes secs.-

2 soumissionnaires :

Mr Catteau qui consent un rabais de 10 % sur les cours et M. P.E. Thanghe qui désire débattre les prix au fur et à mesure de nos besoins.

La Commission décide de ne retenir aucune offre.

7° Lot - Fromage.-

I seul soumissionnaire : M.P.E.Thanghe qui offre un rabais de 2 Fr 65 % et qui est déclaré adjudicataire.

8° Lot - Margarine.-

3 soumissionnaires qui offrent :

- |    |                 |   |
|----|-----------------|---|
| a) | M.P.E. Thanghe, | un rabais de 9 Fr 60 au Kg sur le prix autorisé |
| b) | M. L. Prouvost, | " de 5 Fr 15 " " "                              |
| c) | la Sté Astra,   | " de 16 Fr 50 " " "                             |

la Sté Astra est déclarée adjudicataire.

9° Lot - Poisson congelé.-

I seul soumissionnaire : M. G. Waquet qui offre le gros poisson congelé entier etêté et vidé à 125 Fr le Kg et le filet de poisson congelé à 168 Fr le Kg.

Mr Waquet est déclaré adjudicataire.

10° Lot - Oeufs.-

2 soumissionnaires qui offrent :

- |    |   |
|----|---|
| a) | la Maison V. Duprez des oeufs à 13 Fr         |
| b) | la Maison Woessen Frères des oeufs à 14 Fr 80 |

La Commission décide de ne retenir aucune offre.

.../...

II° Lot - Fabrication de confiture.-

3 soumissionnaires :

a) M. A. Fibbé qui consent à fabriquer de la confiture au prix de 99 Fr 50 le Kg contre fourniture de 61 Kg de sucre pour 100 Kg de confiture - sucre déduit sur facture au cours officiel.

b) les Ets E. Materne qui offrent de fabriquer de la confiture au prix de 111 Fr 60 le Kg en emballage consigné et à 120 Fr 50 le Kg en emballage perdu, avec un rabais de 3 % et contre remise de sucre repris au cours officiel.

c) la Sté Manpa qui offre de fabriquer de la confiture au prix de 98 Fr le Kg en boîte métallique de 5 K 500 et à 117 Fr le Kg en boîte de 1 Kg.

M. A. Fibbé est déclaré adjudicataire.

I2° Lot - Fabrication de bonbons.-

1 seul soumissionnaire : la SARL Chocolaterie Confiserie Donat qui offre de fabriquer des bonbons en sachets de 125 grs à 164 Fr 80 le Kg contre fourniture du sucre nécessaire.

La Maison Donat est déclarée adjudicataire.

Sté L'Indépendante - Fabrication de pain et biscuits.-

La Commission propose de passer marché avec la Sté L'Indépendante pour la fourniture de pain et de biscuits pendant le 2° semestre 1949 : le pain au prix de la taxe officielle avec un rabais de 1 Fr 10 au Kg et le biscuit à 4 Fr la pièce.

Marché Sté Union Lilloise d'Alimentation - Fourniture de poisson à l'huile.-

La Commission émet un avis favorable à l'offre de la Sté Union Lilloise d'Alimentation et propose de passer marché avec cette maison pour la fourniture de sardinelles à l'huile, au prix de 165 Fr la boîte de 520 grs brut, pendant le 2° semestre 1949.

Fourniture de charcuterie.-

La Commission propose de s'adresser à la Maison Caby et C° à St André pour la fourniture éventuelle de la charcuterie nécessaire aux Camps et Colonies de Vacances pendant le 2° semestre 1949.

Lettre de la Maison C. Simon.-

Il est décidé de ne pas donner suite à une offre de cette maison qui nous propose des Rollmops et des harengs marinés.

.../...

COLONIE DE WORMHOUDT

Fourniture de viande.-

La Commission propose de passer marché avec les Ets Vanhoucke à Wormhoudt pour la fourniture de viande à la Colonie.

Fournitures diverses.-

A la suite des offres des Maisons Kyndt - Dejonghe - Pissonnier - Dubois - Les Coopérateurs, la Commission propose que les maisons suivantes ; Kyndt - Dejonghe - Pissonnier - Les Coopérateurs livrent les marchandises diverses nécessaires à la Colonie, leurs propositions s'avérant les plus avantageuses.

La fourniture de bière est réservée.

Approvisionnement de pommes de terre pour la campagne 1949-1950.-

Suite à la demande du service, la Commission propose de revoir la nécessité d'approvisionnement en pommes de terre pour la prochain hiver et décide de conserver la cave de l'Eglise St Pierre St Paul pour emmagasinage d'une réserve éventuelle.

Séance levée à 12 heures 30

Après lecture du rapport il est donné connaissance d'une lettre du 5 Juillet de M. Waquet, adjudicataire pour les fournitures de poisson, qui nous informe de décisions douanières postérieures à l'adjudication et soumettant le filet de poisson congelé à un droit de douane de 35 %.

Mr Waquet dispose encore de 450 Kgs de gros poissons congelés entiers et de 500 Kgs environ de filets de poissons congelés aux conditions de sa soumission. Il demande la révision de cette dernière et pour compléter nos besoins nous offre des filets de cabillauds Islandais à 190 Fr le Kg dont il soumet un échantillon.

Le Comité adopte la Rapport de la Commission des Denrées ainsi que les nouvelles conditions proposées par Mr Waquet.

M. Hennebelle signale que la prochaine récolte de haricots s'annonce médiocre et il conseille de prendre des dispositions en conséquence. Le service fera le nécessaire à ce sujet.

Assurances accidents personnel et enfants des Camps de Vacances de Pâques 1949.-

Le Comité décide d'imputer à l'article 6 "Camps de Vacances" la somme de 54.750 Fr due à Mr Dufossez, Agent de la Mutuelle Générale Française à Lille, pour surprime d'assurance contre les accidents ayant pu survenir aux enfants fréquentant les Camps de Vacances de Pâques et au personnel de surveillance.

.../...

Attribution de subventions.-

Le Service fait connaître que les subventions suivantes lui ont été attribuées au titre de l'année 1948 par le Ministère de l'Education Nationale :

pour le Préventorium de Wormhoudt ..... 68.000 Fr  
pour la Colonie Henri Ghesquière ..... 57.000 Fr

Le Comité décide d'admettre ces sommes en recette.

Colonies de Vacances - Vaccination obligatoire.-

Mr l'Adjoint Minne donne toutes indications sur la mise en application de mesures prophylactiques exceptionnelles à prendre cette année dans les colonies de vacances, suite à l'épidémie de fièvre typhoïde qui sévit actuellement et fait connaître qu'il a été informé le 20 Juin que Mr le Préfet du Nord par arrêté préfectoral du 14 a rendu obligatoire la vaccination antitypho-paratyphoïdique pour les sujets devant séjourner en colonie dans certaines communes du département.

Les communes de Dunkerque et de Wormhoudt sont reprises dans cet arrêté.

En accord avec le service d'Hygiène des séances de vaccination ont été organisées dès le 25 Juin et se succèdent depuis.

De nombreuses difficultés ont surgi, notamment les contre-indications médicales et une certaine réticence de la part des parents.

Il apparaît, dans ces conditions, que les effectifs seront probablement réduits, en dépit des améliorations apportées aux conditions de séjour des enfants.

La commune de Marquette n'est pas touchée par l'arrêté du 14 Juin et les enfants ayant subi la vaccination B.C.G. ne pouvant être vaccinés - tout au moins pour cette année - contre la paratyphoïde, pourront séjourner en notre colonie Henri Ghesquière. Les parents seront informés.

Cantines Scolaires et Camps de Vacances.-

L'arrêt des cantines est fixé au Mercredi 13 Juillet après le repas. Les journées des 15 et 16 Juillet seront consacrées au nettoyage et à la réception des denrées nécessaires aux Camps de Vacances qui débiteront le Lundi 18 Juillet et se termineront le Vendredi 16 Septembre après le repas.

La reprise pour la prochaine rentrée scolaire aura lieu dès que sera connue la date de réouverture des écoles.

.../...



156/26

VILLE DE LILLE

4° Division

3° Bureau



Camu  
sq  
M

CAISSE DES ECOLES

PROCES VERBAL

de la réunion du 9 Novembre 1949

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Mercredi 9 Novembre 1949, à 18 heures, sous la présidence de Mr l'Adjoint Minne.

Etaient présents : M. Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles,  
Mme Bocquet, MM. Broux, Camu, Colas,  
Mme Defline, MM. D'Hoossche, Godinot,  
Hennebelle, Marlard, Moulins, Renier,  
Rombaut, Viste.

Excusés : MM. Arnould, Degrave, Hauser, Hermez,  
Landréa, Melle Martinache, MM. Poulard,  
Tytgat, Vernet.

Absents : MM. Cailliau, Defaux, Duterne, Lubrez.

MM. Vandenhende, Chef de la 4° Division, Barbot, Chef de Bureau et Baert, du service, assistaient à la réunion.

En ouvrant la séance, le Président excuse Mr Arnould retenu par les devoirs de sa charge et lui adresse au nom du Comité de chaleureuses félicitations à l'occasion de sa nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Il souhaite ensuite la bienvenue à Mr Marlard, nouveau Receveur Municipal, Trésorier de la Caisse des Ecoles. Mr Marlard remercie et assure ses collègues du Comité de son entier dévouement.

Procès-Verbal de la réunion du 8 Juillet 1949.-

Le Procès-Verbal de la réunion du 8 Juillet 1949 est adopté sans observation.

Rapport de la Commission des Finances.-

Réunion du 5 Octobre 1949.-

La Commission des Finances s'est réunie le Mercredi 5 Octobre 1949, à 11 heures 15, sous la présidence de Mr Rombaut, Adjoint au Maire.



Etaient présents : MM. Rombaut, D'Hoossche, Moulins, Poulard Renier.

Excusés : MM. Cailliau, Mme Defline, Mr Hermez, Melle Martinache, MM. Vernet, Viste.

MM. Barbot, Chef de Bureau et Baert assistaient à la réunion.

Vérification de la Comptabilité.-

La Commission procède à l'examen et au pointage de toutes les pièces comptables : du 1<sup>o</sup> Avril 1949 au 28 Septembre 1949.

Elle reconnaît l'exactitude de chaque opération et la bonne tenue des livres.

Situation financière.-

Il est donné connaissance de la situation financière au 2 Septembre 1949.

Le montant des recettes et avances sur subventions s'élève à .....	12.898.475 Fr
Celui des dépenses à .....	<u>12.790.776 Fr</u>
Reste disponible	107.699 Fr

Budget additionnel pour l'année 1949.-

En recettes : nous avons reçu en Juin 1949 du Ministère de l'Education Nationale au titre de subvention pour l'année 1948 une somme de 125.000 Fr pour nos Colonies de Wormhoudt (68.000) et Marquette ( 57.000 )

En dépenses une participation de la SNCF pour frais de séjour en colonie a été perçue à tort en 1948 ; il y a lieu de rembourser.

Le projet de Budget Additionnel se présente comme suit :

RECETTES

Excédent de recettes de l'exercice 1948 .....	46.088
Art. I.- Subventions du Ministère de l'Education Nationale, Colonies de Marquette & Wormhoudt	<u>125.000</u>
	171.088
	=====

DEPENSES NOUVELLES

Art. I.- Remboursement à la Chambre des Métiers du Nord d'une participation de la SNCF perçue à tort en 1948 .....	3.125
	=====

../..

Balance

RECETTES 171.088

DEPENSES 3.125

-----  
Excédent de recettes 167.963  
=====

- Séance levée à II heures 45 -

- ADOPTE -

QUESTIONS DIVERSES

Virements de crédits.-

Le Comité décide de virer de l'article 9 " Préventorium de Wormhoudt " aux articles ci-après désignés qui s'avèreront insuffisants, une somme de 3.000.000 Fr se répartissant comme suit :

Article 3	: Matériel en entretien	: 500.000
"	4 : Chauffage & Eclairage	: 500.000
"	6 : Camps de Vacances	: 2.000.000
		<u>3.000.000</u>
		=====

Marché J. Donat Dupont.-

Le Comité approuve le nouveau marché à passer avec la maison J. Donat Dupont pour la livraison de bonbons distribués à l'occasion de la Fête du Travail.

Marché J. Vroman.-

Le Comité décide de passer marché avec la maison J. Vroman, pour réparations, montage, démontage et fourniture de jeux aux Camps de Vacances.

Le montant de la fourniture et des travaux étant assez élevé, la facture sera soumise au contrôle du service de la vérification des Travaux municipaux.

Assurance accidents personnel et enfants des Camps de Vacances.-

Le Comité décide d'imputer à l'article 6 "Camps de Vacances" la somme de 86.055 Fr due à M. Dufosse, agent de la Mutuelle Générale Française Accidents à Lille, pour prime annuelle d'assurance contre les accidents aux Camps de Vacances et Colonies en 1949.

.../...

Assurance incendie des marchandises en magasin.-

Le Comité approuve le paiement à M. Dubois Prouvost, 34 Brd de la Liberté à Lille, des sommes s'élevant à 19.921 fr représentant le montant des primes d'assurance incendie dues à diverses compagnies pour les marchandises entreposées au magasin Baggio et au magasin des Cantines. Cette dépense sera imputée à l'article 1 du Budget : " Assurances, Imprimés, Fournitures de bureau et Imprévus."

Fonctionnement des colonies.-

Le Président rappelle au Comité la visite de nos colonies le 7 Septembre, qui s'est effectuée sous les meilleurs auspices.

A Wormhoudt, la fête organisée avec le concours des enfants a été très réussie et le personnel mérite des félicitations, de même qu'à Dunkerque où la réception s'est déroulée sous le signe de la plus cordiale sympathie et où la délégation a été l'objet de délicates attentions de la part de Mr le Maire de Dunkerque.

En un compte-rendu succinct, il fait connaître à ses collègues les résultats satisfaisants obtenus cette année. Pour Wormhoudt, quelques suggestions sont à étudier, notamment la construction d'une remise à outils et le remplacement du foyer de cuisine. L'installation d'un cinéma de même qu'un préau, pour les jours de pluie, pourraient être envisagés.

Le Président verra son collègue du service des Travaux à ce sujet.

M. Broux propose ensuite au Comité d'envisager la réouverture des Camps du Jeudi notamment dans le quartier St Sauveur, où l'ancienne école Wicar pourrait être utilisée, ainsi qu'aux Centres Arbrisseau, Eg de Béthune et Briand.

Mme Defline informe qu'elle met actuellement à l'étude un projet visant à utiliser une partie des locaux de l'Ecole Wicar comme jardin d'enfants.

Le Président estime que les 2 propositions pourraient être conciliées.

M. Vandenhende est chargé d'étudier cette question et d'établir un projet.

M. Hennebelle fait connaître son intention de demander à l'Administration Municipale qu'une distribution de bonbons soit faite aux élèves des écoles de Lille à l'occasion de la Noël et il donne connaissance de prix avec échantillons.

Le service a passé marché avec la maison D. Dupont pour les quantités nécessaires à la Caisse des Ecoles pendant le 2° semestre 1949. Les conditions de ce marché étant plus avantageuses, M. Hennebelle désirerait pouvoir en bénéficier.

Après échange de vues, il est décidé qu'une démarche sera faite auprès de la maison D. Dupont, notre adjudicataire, étant entendu que la quantité dépassant nos besoins sera remboursée à la Caisse des Ecoles par une majoration de la subvention qui lui est allouée par l'Administration Municipale.

- Séance levée à 19 h 15 -

Le Chef de la 4° Division

J. VANDENHENDE

Le Président

J. MINNE  
Adjoint au Maire

Le Secrétaire

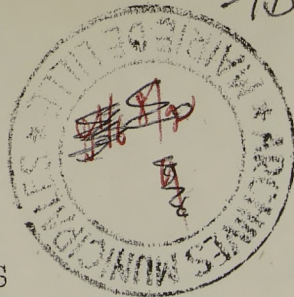
L. BARBOT

+ + + + + + + +  
+ + + + + + + +  
+ + + + + +  
+ + + + +  
+ + + +  
+ + +  
+ + +  
+ +  
+ +  
+ +  
+

106/262

VILLE DE LILLE

4° Division  
3° Bureau



Handwritten signature or initials in blue ink.

CAISSE DES ECOLES

PROCES VERBAL

de la réunion du 26 Janvier 1950

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Jeudi 26 Janvier 1950, à 18 heures, sous la présidence de Mr l'Adjoint Minne.

Etaient présents : M. Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles, Mme Bocquet, MM. Broux, Camu, Mme Defline, MM. D'Hoossche, Godinot, Hennebelle, Moulins, Tytgat, Vernet, Viste.

Excusés : MM. Arnould, Cailliau, Colas, Defaux, Degrave, Duterne, Hauser, Hermez, Lubrez, Marlard, Melle Martinache, MM. Poulard, Renier, Rombaut.

Absent : M. Landréa.

MM. Vandenhende, Chef de la 4° Division, Barbot, Chef de Bureau et Baert, du service, assistaient à la réunion.

En ouvrant la séance le Président présente aux Membres du Comité ses meilleurs voeux pour l'année 1950. Il les remercie pour le travail accompli dans une confiance réciproque et félicite également le service pour sa participation zélée et consciencieuse au bon fonctionnement de l'oeuvre de la Caisse des Ecoles.

Au nom de ses Collègues, M. Viste remercie à son tour et assure le Président de l'entier dévouement de tous.

Procès Verbal de la réunion du 9 Novembre 1949.-

Le procès verbal de la réunion du 9 Novembre 1949 est adopté sans observation.

Renouvellement du Bureau, des Commissions et des Délégations pour 1950.-

Le Bureau est formé comme suit :

PRESIDENT : M. Minne, Adjoint au Maire, Délégué,  
VICE-PRESIDENTS : MM. Broux, Moulins, Renier,  
SECRETAIRE GENERAL : M. Camu. TRESORIER : M. Marlard, Receveur  
Municipal SECRETAIRES ADJOINTS : MM. Defaux et Godinot

.../...

COMMISSIONS

FINANCES : M. Cailliau, Mme Defline, MM. D'Hoossche, Moulins, Poulard  
Renier, Rombaut, Vernet, Viste, Melle Martinache

DENREES : Mme Bocquet, MM. Broux, D'Hoossche, Duterne, Godinot,  
Hennebelle, Tytgat

VETEMENTS : MM. Camu, Colas, Mme Defline, MM. Degrave, Godinot, Hauser  
Landréa, Melle Martinache, M. Vernet

COLONIES : Mme Bocquet, MM. Broux, Camu, Cailliau, Defaux, Mme Defline,  
MM. D'Hoossche, Hennebelle, Tytgat.

ATTRIBUTIONS DES DELEGATIONS

Primaires

Baggio	II Rue Racine	MM. Landréa
Briand	Près de l'Hopital Calmette	Poulard, <sup>Mme</sup> Bocquet
Buisson	13 Rue Alphonse Leroy	Renier
Pierre Legrand	269 Rue Pierre Legrand	Duterne
Dupleix	18 Rue Vantroyen	Degrave
Faubourg d'Arras	Rue Paul Birdou	Moulins
" de Béthune	Rue Verhaeren	Mme Defline
Fénelon Filles	40 Rue Fénelon	Tytgat
" Garçons	" "	Tytgat
Guillaume Tell	2 Rue Guillaume Tell	Rombaut
Isly	23 Rue Fulton	Cailliau
Saint André	2 Rue du Béguinage	Vernet
Vignette	7 Rue Baptiste Monnoyer	Broux

Maternelles

André	44 Rue Paul Lafargue	MM. Camu
A. Brasseur	Rue Porret	Duterne
A. Comte	10 Rue de Thionville	Godinot
Bara	3 Rue Cabanis	Duterne
Bichat	3 Rue Fulton	Cailliau
C. Desmoulins	256 Bis Brd Victor Hugo	M. Defaux & Melle Martinache
Chateaubriand	2 Rue Roland	Tytgat
Gounod	72 Rue des Stations	Mme Defline
Gutenberg	16 Rue de la Baignerie	Viste
J. Aicard	Rue Verhaeren	Mme Defline
J. Bart	31 Rue du Général DeWett	Poulard, Bocquet
J. Jaurès	6 Rue Guillaume Tell	Rombaut
J.J. Rousseau	101 Rue Princesse	Vernet
Jenner	I Bis rue Alphonse Colas	Vernet
J. Simon	172 Rue du Buisson	Renier
La Fontaine	95 Rue Saint Gabriel	Degrave
Lamennais	60 Rue Léonard Danel	Godinot
L. Blanc	91 Rue G. Werniers	Duterne
Mozart	I Parvis Saint Michel	M. Defaux et Melle Martinache
Ph. de Comines	16 Rue Ph. de Comines	D'Hoossche
Ruault	26 Rue Frédéric Mottez	Broux
Victor Hugo	137 Brd Victor Hugo	Mme Bocquet

.../...

Rapport de la Commission des Denrées

Réunion du 28 Décembre 1949.-

La Commission des Denrées s'est réunie le mercredi 28 Décembre 1949 à II heures.

Etaient présents : M. Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles,  
MM. Broux, D'Hoossche, Godinot,  
Hennebelle, Tytgat

Absents : Mme Bocquet, M. Duterne

MM. Barbot, Chef de Bureau et Dubo, Chef Magasinier assistaient à la réunion.

La Commission procède à l'adjudication des denrées nécessaires aux Cantines Scolaires pour la période du 1<sup>o</sup> Janvier au 30 Juin 1950.

Sur 99 fournisseurs éventuels sollicités, 36 ont répondu.

1<sup>o</sup> Lot - Viande.-

4 soumissionnaires qui offrent :

- a) la Maison Ch. Thery de la viande à 180 Fr le Kg, prix net de toutes taxes,
- b) la Maison J. Caby et C<sup>o</sup>, de la viande à 165 Fr le Kg, taxes à la production, du F.N.S.A. et de transaction comprises,
- c) Mme Vve JB Lemaire-Loyez de la viande à 179 Fr le Kg,
- d) M. G. Turpyn, représentant les Eleveurs du Bourbonnais, de la viande à 185 Fr le Kg.

La Maison J. Caby et C<sup>o</sup> est déclarée adjudicataire.

2<sup>o</sup> Lot - Haricots ou pois cassés.-

2 soumissionnaires qui offrent :

MM. Vandervliet Frères un rabais de 4 Fr %  
M. R. Catteau un rabais de 10 Fr %

La Commission décide de ne retenir aucune offre.

3<sup>o</sup> Lot - Epiceries et Denrées.-

4 soumissionnaires qui consentent :

M. P.E. Thanghe, un rabais de 2 Fr 90 % et qui est déclaré adjudicataire.

.../...

Sont éliminées les offres de MM. Vandervliet et Gautier qui n'offrent qu'un rabais de 2 Fr 80 et 2 Fr 70 %. Est également éliminée l'offre de M. G. Kuhn qui ne consent aucun rabais.

La Commission décide de retenir l'offre de M G. Waquet qui propose la fourniture de macédoine de légumes congelés à 65 Fr le paquet de 0 K 650 net.

4° Lot - Fromage.-

2 soumissionnaires qui consentent :

M P.E. Thanghe un rabais de 2.80 % ,  
M. Vandervliet un rabais de 2.75 %

M. PE Thanghe est déclaré adjudicataire.

5° Lot - Fabrication de Confiture.-

4 soumissionnaires qui offrent :

- a) M. A. Fibbé, de la confiture à 105 Fr le Kg. Le sucre fourni par nos soins serait déduit sur facture au cours officiel.
- b) la Sté Manpa à Sedan, de la confiture de fruits et pommes, pur fruit pur sucre en boîte de 5 K 500 net à 115 Fr le Kg et en boîte de 1 Kg net à 135 Fr le Kg, franco de port et d'emballage.
- c) les Ets Sapler, de la confiture fruits et pommes, pur sucre à 95 Fr le Kg et de la confiture fruits et pommes, pur fruit pur sucre à 98 Fr 90 le Kg, sucre déduit sur facture à 68 Fr 43 le Kg.
- d) la Sté Hennion Soeurs et Louvet à Le Quesnoy de la confiture fruits et pommes, pur sucre à 90 Fr le Kg, sucre déduit sur facture à 68 Fr 50 le Kg.

La Sté Hennion Soeurs et Louvet est déclarée adjudicataire.

6° Lot - Margarine et Saindoux.-

3 soumissionnaires qui offrent :

- a) la Sté Astra, de la margarine à 204 Fr 14 le Kg
- b) M. L. Prouvost, de la margarine à 203 Fr 40 le Kg.

La Commission déclare M. L. Prouvost adjudicataire et décide de retenir l'offre des Ets Decramer-Lequenne & Co qui offrent du saindoux pur porc à 230 Fr le Kg.

7° Lot - Poisson congelé.-

La Sté Impoinard de Tourcoing qui offre du poisson congelé (merluce ou cabillaud) à 130 Fr le Kg et du filet de cabillaud Danois à 190 Fr le Kg est déclarée adjudicataire.

Ne sont pas retenues les offres de :

.../...



- a) M. G. Waquet pour du filet de poisson congelé à 195 Fr le Kg et du gros poisson à 135 Fr le Kg
- b) M. Alfred LeBoucq qui offre du poisson frais à 102 Fr le Kg
- c) M. F. Leleu pour des filets de hareng saurs à 190 Fr le Kg

8° Lot - Pommes de terre.-

4 soumissionnaires qui offrent :

- a) M. R. Catteau un rabais de 10 % sur les cours officiels
- b) M. L. DeRycke " 7 % " "
- c) M. Macq " 3 % " "
- d) M. R. Van Ceunebroek " 7 % " "

M. R. Catteau est déclaré adjudicataire.

9° Lot - Légumes frais.-

3 soumissionnaires qui proposent :

- a) M. R. Catteau un rabais de 10 % sur les cours officiels
- b) M. L. DeRycke " 11 % " "
- c) M. R. Van Ceunebroek " 11.50 % " "

La Commission élimine les offres de MM. Catteau et De Rycke et déclare M. R. Van Ceunebroek adjudicataire.

10° Lot - Oeufs.-

Aucune offre n'a été reçue pour ce lot.

11° Lot - Bière en fûts.-

La Commission déclare adjudicataire la Grande Brasserie de Lille qui offre de la bière à 3 ¢ à 1149 Fr l'hectolitre.

Ne sont pas retenues les soumissions de la Brasserie l'Avenir qui offre de la même qualité à 1350 Fr l'hectolitre et de la Brasserie Masse Meurisse qui offre de la bière à 2 ¢ à 1000 Fr l'hectolitre, de la bière à 3 ¢ à 1235 Fr l'hectolitre et de la bière à 5 ¢ à 2285 Fr l'hectolitre.

12° Lot - Pain Biscuits casse croute.-

La Sté l'Indépendante qui offre du pain avec un rabais de 1 Fr 25 au Kg sur le prix taxé et des biscuits casse croute à 4 Fr la pièce est déclarée adjudicataire, aucune autre soumission n'étant parvenue.

13° Lot - Fabrication de bonbons.-

Il seul soumissionnaire ; la Maison Jean Donat Dupont qui offre des bonbons en sachets de 125 grs à 166 Fr 50 le Kg

.../...

(sachets Ration) et à 169 Fr 50 le Kg (sachets Cristal)

La Commission décide de ne pas retenir cette offre.

Offres des Maisons AMIK et FRANCE EXPORTATION.-

La Commission ne donne pas suite aux propositions de ces Maisons pour la fourniture éventuelle de crèmes rapides pour desserts et entremets.

- Séance levée à 12 heures 45 -

ADOPTE

Rapport de la Commission des Finances.-

Réunion du 16 Janvier 1950.-

La Commission des Finances s'est réunie le Lundi 16 Janvier 1950 à 18 heures, sous la présidence de M. Rombaut, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. Rombaut, Mme Defline, MM. D'Hoossche Moulins, Vernet.

Excusés : M. Hermez, Melle Martinache, MM. Renier, Viste.

Absents: MM. Cailliau, Poulard.

MM. Barbot, Chef de Bureau et Baert assistaient à la réunion.

Vérification de la Comptabilité.-

La Commission procède à l'examen et au pointage de toutes les pièces comptables : du 7 Octobre au 29 Décembre 1949.

Elle reconnaît l'exactitude de chaque opération et la bonne tenue des livres.

Situation financière.-

Il est donné connaissance de la situation financière au 31 Décembre 1949. Le montant des recettes et avances sur subventions s'élève à :..... 21.612.340.- Fr  
Celui des dépenses à :..... 21.424.334.- Fr

Reste disponible 188.006.- Fr  
-----

Projet de Budget pour 1950.-

La Commission examine chaque article du Budget pour 1950.

.../...

Il est à remarquer que les augmentations prévues en "Recettes" sont consécutives aux augmentations :

du prix des repas dans les cantines,  
des participations des parents aux frais de séjour  
d'enfants en colonies de vacances.

Il a été tenu compte du léger relèvement des subventions d'Etat qui nous ont été allouées au titre de l'année 1949.

En "Dépenses" les augmentations prévues sont dues à la hausse des prix du charbon et du gaz ainsi que du matériel.

Les diminutions sont motivées par une réduction du nombre d'enfants à prévoir en colonies, les travaux envisagés pour celles-ci -notamment à Wormhoudt - n'étant pas susceptibles d'être terminées en 1950.

Par ailleurs, M. Barbot souligne qu'après la demande de crédit pour 1950 les services financiers n'ont pas admis le règlement sur le Budget Ville des salaires du personnel de renfort (aides) occupé seulement pendant la durée des Camps de Vacances.

Le crédit correspondant à cet article pourrait donc se trouver insuffisant.

La Commission propose de réduire de 9 à 8 semaines la période de fonctionnement des Camps de Vacances en 1950. Elle suggère également de fermer, comme avant guerre, les cantines durant les vacances de Noël et du Nouvel An ainsi que lors des journées de conférences pédagogiques ; les effectifs étant très réduits durant ces congés scolaires.

A la suite de cet examen la Commission propose de Budget suivant qui sera adressé à chaque Membre du Comité et qui nécessite une subvention Municipale de 28.200.000 Fr

( Voir page 8 )

BUDGET POUR 1950

=====

RECETTES

Art. 1.- Subvention Municipale .....	28.200.000.-
Art. 2.- Rentes sur l'Etat .....	296.-
Art. 3.- Vente de tickets de cantine.....	7.000.000.-
Art. 4.- Ption des parents Camps de Vacances	900.000.-
Art. 5.- " " " Colonies " "	900.000.-
Art. 6.- " Caisses d'All. Familiales ....	800.000.-
Art. 7.- Vente des eaux grasses .....	10.000.-
Art. 8.- Recettes diverses et imprévues .....	500.000.-
Art. 9.- Subventions (Etat, etc.) .....	200.000.-
	-----
	38.510.296.-
	=====

DEPENSES

Art. I.- Assurances, Imprimés, Fournitures de bureau et Imprévus .....	300.000.-
Art. 2.- Denrées .....	14.000.000.-
Art. 3.- Matériel et entretien .....	1.200.000.-
Art. 4.- Chauffage et éclairage .....	2.000.000.-
Art. 5.- Camps du Jeudi .....	1.500.000.-
Art. 6.- Camps de Vacances .....	10.000.000.-
Art. 7.- Colonie Henri Ghesquiere .....	1.650.000.-
Art. 8.- Colonie de La Carnoye .....	1.000.000.-
Art. 9.- Colonie de vacances de Wormhoudt ...	5.000.000.-
Art. 10.- En voi d'enfants à la mer et à la campagne .....	1.800.000.-
Art. II.- Remboursements, total et partiel des participations des parents (Colonies de Vacances) .....	50.000.-
	-----
	38.500.000.-
	=====

BALANCE

Recettes	38.510.296.-
Dépenses	<u>38.500.000.-</u>
Excédent de Recettes	10.296.-

Le Comité procède à l'examen du Budget.

Des renseignements sont fournis sur les chiffres proposés.

A une question posée par Mme Bocquet le Président répond qu'aucune augmentation du tarif des cantines n'est prévue, tout au moins pour le moment.

M. Godinot regrette qu'une diminution de la durée des Camps de Vacances soit envisagée en 1950.

Une discussion s'engage à ce sujet au cours de laquelle sont exposées les raisons : dates des grandes vacances et de la rentrée scolaire, répartition des congés du personnel, qui obligent cette année à limiter leur fonctionnement à 8 semaines, du 24 Juillet au 16 Septembre.

A la suite de ces observations le Procès Verbal de la Commission des Finances et le Budget de 1950 sont adoptés à la majorité.

#### QUESTIONS DIVERSES.-

##### Vente des eaux grasses.-

Le Comité donne un avis favorable à la proposition de la Maison Jean Caby et C°, de St André, qui offre la somme de 42 Fr par jour de fonctionnement des cantines, pour l'enlèvement des eaux grasses et issues.

##### Vacances du Mardi gras - Fermeture des Cantines.-

Cette année les vacances du Mardi gras sont fixées du Lundi 20 Février au matin au Mercredi 22 au soir, soit 3 jours.

Après une longue discussion au cours de laquelle différentes suggestions sont émises et la chute des effectifs pendant ces congés, clairement démontrée par les chiffres constatés au cours des années précédentes, le Président propose de mettre cette question aux voix.

A la suite du vote la fermeture des cantines est décidée durant les Vacances du Mardi gras.

- Séance levée à 19 h 15 -

Le Chef de la 4° Division

Le Président

Le Secrétaire

J. VANDENHENDE

J. MINNE  
Adjoint au Maire

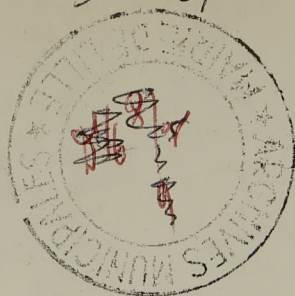
L. BARBOT

+ + + +  
+ + +  
+ +  
+

VILLE DE LILLE

4° Division  
3° Bureau

CAISSE DES ECOLES  
=====



Va  
Gey

PROCES VERBAL

de la réunion du 24 Mars 1950

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Vendredi 24 Mars 1950, à 18 heures, sous la présidence de Mr l'Adjoint Minne.

Etaient présents : M. Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles,  
Mme Bocquet, MM. Broux, Camu, D'Hoossche, Godinot, Moulins, Rombaut, Tytgat

Excusés : MM. Arnould, Cailliau, Mme Defline, MM. Degrave, Duterne, Hauser, Hennebelle, Hermez, Lubrez, Marlard, Melle Martinache, MM. Poulard, Renier, Vernet, Viste

Absents : MM. Defaux, Landrea

MM. Vandenhende, Chef de la 4° Division, Barbot, Chef de bureau et Baert, du service, assistaient à la réunion.

M. Camu souhaite voir les Membres du Comité assister plus nombreux aux réunions, qui ne sont pourtant pas très fréquentes, mais dont l'importance des questions traitées nécessite la participation de tous. M. Minne approuve les paroles de M. Camu.

Le Président adresse ensuite un hommage ému à la mémoire de M. Alphonse Colas récemment décédé. Au nom du Comité il a d'ailleurs rappelé lors des funérailles les qualités du regretté défunt et les services qu'il a rendus à la Caisse des Ecoles.

Procès-Verbal de la réunion du 26 Janvier 1950.-

Le procès-verbal de la réunion du 26 Janvier 1950 est adopté sans observation.

Camps de Vacances 1950.-

M. l'Adjoint Minne informe le Comité que les Camps de Vacances de Pâques fonctionneront cette année du Lundi 3 au Vendredi 14 Avril inclus, sauf le Samedi 8 et le lundi de Pâques. Il semble opportun, dans les conditions actuelles, de s'en tenir

.../...

à ce qui avait été décidé pour les Camps de Vacances 1949.

Le Comité est d'accord sur ce point.

#### Participation des Parents

Le Comité décide qu'une participation de 10 Fr par jour et par enfant fréquentant les Camps de Vacances sera réclamée aux familles dont les ressources sont supérieures à 13.500 Fr par mois.

Comme pour les Cantines, la gratuité complète sera accordée en dessous de ce chiffre.

Cette participation est susceptible d'être revue pour la période des grandes vacances.

#### Indemnité de surveillance

Le Comité décide d'allouer les indemnités suivantes au personnel de surveillance :

Surveillants primaires et maternelles : 300 Fr par jour  
Chefs de groupe et assimilés ..... : 350 Fr par jour

Comme par le passé, MM. Vandenhende, Barbot, Baert, Dubo et Mme Porreye bénéficieront de l'indemnité des chefs de groupe en raison du surcroît de travail et d'organisation occasionné par les Camps de Vacances.

#### Indemnité de surveillance au personnel enseignant

Les indemnités au personnel enseignant assurant la surveillance des Camps de Vacances ne peuvent être supérieures à la moitié du taux des heures supplémentaires des rédacteurs de préfecture. Ce dernier taux étant actuellement fixé à 90 Fr jusqu'au total de 14 heures et à 110 Fr au delà du total de 14 heures, suivant circulaire préfectorale du 24 Janvier 1948, il y aurait donc lieu d'appliquer les taux horaires de 45 et 55 francs. Toutefois pour conserver la parité avec le reste du personnel de surveillance des Camps de Vacances, le Comité décide d'allouer les indemnités suivantes ;

Surveillants primaires et maternelles : 300 Fr par jour  
Chefs de groupe et assimilés ..... : 350 Fr par jour

pour une vacation fixée à 6 heures 30 environ.

#### Subventions Etat pour 1949.-

Monsieur le Receveur Municipal nous a fait connaître qu'il a reçu du Ministère de l'Education Nationale les sommes ci-après ;

.../..

a) 30.200 et 17.500 Fr représentant les subventions pour nos Colonies de Vacances

b) 347.630 et 85.000 Fr soit 432.630 Fr comme subventions pour nos Cantines Scolaires.

Ces sommes nous ont été allouées au titre de l'année 1949.

Le Comité décide d'admettre ces sommes en recette.

#### QUESTIONS DIVERSES

#### Fête du Travail

#### Menu spécial

A l'occasion de la Fête du Travail un menu spécial sera servi le Samedi 29 Avril aux enfants fréquentant régulièrement les cantines scolaires.

Le menu suivant est adopté :

Potage printanier  
Sardine  
Boeuf roti  
Macédoine de légumes  
Pommes sautées  
Crème à la vanille  
Pain - Bière

Sur la proposition de M. Camu il est décidé qu'exceptionnellement pour ce repas la viande sera servie "coupée" au lieu de "hachée".

- MM. Minne et Vandenhende donnent tous renseignements et apaisements à Mme Bocquet concernant une demande sur l'organisation des Camps de Vacances et divers travaux actuellement entrepris.

- M. Barbot informe le Comité que le Compte rendu des opérations de la Caisse des Ecoles en 1949 sera bientôt terminé. Le Comité décide de faire imprimer, comme les années précédentes, ce document détaillé sur le fonctionnement financier et administratif du service.

- Séance levée à 19 h -

Le Chef de la 4<sup>e</sup> Division

J. VANDENHENDE

Le Président

J. MINNE  
Adjoint au Maire

Le Secrétaire

L. BARBOT

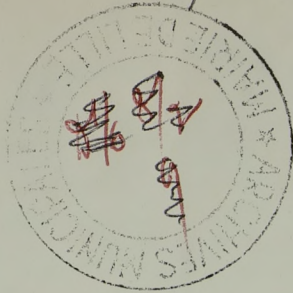
=====  
=====  
=====



VILLE DE LILLE

4° Division  
3° Bureau

CAISSE DES ECOLES



PROCES VERBAL

de la Réunion du 23 Juin 1950

-o-o-o-o-o-o-o-

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Vendredi 23 Juin 1950, à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Minne.

Etaient présents : M. Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles  
MM. Broux, Camu, Mme DEFLINE,  
MM. D'Hoossche, Godinot, Moulins, Renier, Rombaut.

Excusés : M. Arnould, Mme Bocquet,  
MM. Cailliau, Defaux, Degraeve, Duterne,  
Hauser, Hennebelle, Hermez, Lubrez,  
Marlard, Melle Martinache,  
MM. Poulard, Tytgat, Vernet, Viste.

Absent : M. Landréa

MM. Lallau, Chef de la 4ème Division, Barbot, Chef de Bureau et Mme Bérat, du service, assistaient à la réunion.

Procès-Verbal de la réunion du 24 Mars 1950.

Le procès-verbal de la réunion du 24 Mars 1950 est adopté sans observation.

Rapport de la Commission des Colonies

Réunion du 17 Mai 1950.

Les Membres de la Commission des Colonies se sont réunis le 17 Mai 1950, à 17 H. 15 sous la présidence de M. l'Adjoint Minne.

Etaient présents : M.M. Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles.  
Broux, Camu, Mme Defline,  
M.M. D'Hoossche, Hennebelle.

.../...

Excusés : MM. Defaux, Tytgat, Cailliau.

Absente : Mme. Bocquet.

MM. Lallau, Barbot et Beernart de la 4ème Division, assistaient à la réunion.

M. Barbot donne lecture des instructions reçues de l'Inspection Académique - Services Départementaux de la Jeunesse et des Sports - relatives à l'organisation des colonies de vacances 1950 et soumet aux Membres de la Commission, ce qui a été projeté par le service, pour l'ouverture prochaine de nos différentes colonies.

Ouverture des Colonies : Durée des séjours.

Deux solutions sont proposées : 1°) 4 séjours de 21 jours  
2°) 3 séjours de 30 jours.

La 2ème solution nous permettrait de recevoir des Caisses d'Allocations Familiales une participation complète de 30 jours au lieu de 21, comme les années précédentes.

De plus, comme il est probable que nos effectifs seront, comme l'année dernière, difficiles à recruter de par la vaccination obligatoire, les périodes de 30 jours sont adoptées, sauf pour Dunkerque où il n'est pas indiqué de prolonger les séjours durant le mois de Septembre.

En conséquence, la Commission propose :

Pour Marquette et La Carnoye

1er séjour : du 3 Juillet au 1er Août  
2ème séjour : du 1er Août au 30 Août  
3ème séjour : du 30 Août au 28 Septembre

Pour Wormhoudt

1er séjour : du 28 Juin au 27 Juillet  
2ème séjour : du 27 Juillet au 24 Août  
3ème séjour : du 24 Août au 22 Septembre.

Dunkerque : Envoi d'enfants à la mer.-

Après accord avec la Municipalité Dunkerquoise, 120 enfants, par période, pourront comme les années précédentes être envoyés au bord de la mer :

1°) 1er séjour du 19 Juillet au 9 Août  
2°) 2ème séjour du 10 Août au 31 Août.

.../...

Ces enfants seront pris en charge par l'Association Départementale du Nord des Francs et Franques Camarades, 7 Place Sébastopol à Lille qui s'engage, sous convention, à les héberger et à les transporter moyennant la somme de 7.810 francs par enfant et par séjour.

La dépense sera à imputer sur l' Art. 10 du B.P. " Envoi l'enfants à la mer et à la campagne ".

-----

Les dates des séjours et les horaires des départs et retours seront adressés par le service à tous les Membres du Comité.

Personnel : Personnel de Service :-

En accord avec le service du Personnel, nous avons sollicité de M. le Préfet du Nord, l'autorisation de recruter les aides-cuisinières nécessaires au fonctionnement des Camps et Colonies de Vacances pour une période de 3 mois.

Personnel de Surveillance : Indemnités.-

La Commission propose de fixer comme suit les indemnités de surveillance au personnel en fonction dans nos colonies de Marquette, La Carnoye et Wormhoudt :

Surveillant général : 400 Frs par jour  
Surveillant : 350 Frs par jour.

Le service souligne les difficultés rencontrées pour le recrutement de ce personnel.

En application des instructions reçues, la Commission propose de demander, à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, le personnel de surveillance qualifié et diplômé qui nous est nécessaire.

Au besoin, un appel pourrait être fait par voix de presse.

Désignation des enfants :

Les enfants appelés à bénéficier de nos colonies seront choisis parmi les listes qui nous seront communiquées par l'Inspection Médicale Scolaire, sollicitée par le service à ce sujet.

Si nos effectifs étaient insuffisants, et pour que des lits ne risquent pas de rester vides, une lettre sera adressée

.../...

aux Directeurs et Directrices d'Écoles, leur demandant de nous désigner des enfants intéressants susceptibles de bénéficier d'un séjour en colonie.

Transport :

La Maison Catteau, transporteur à Lille, peut nous assurer, comme les années précédentes, les départs et retours des colons aux conditions suivantes :

Colonie de Marquette: . . . . . 8.500 Francs

Colonie de Worshoudt: . . .par.car.:. 10.700 Francs

Participations des Caisses d'A.F. et des Parents :

Il a été demandé aux Caisses d' A.F. qui nous ont servi des prestations l'année dernière, de nous faire connaître leurs conditions pour la prochaine période de vacances.

Celles-ci sont sensiblement semblables pour chaque Caisse, et il est donné connaissance des modalités exigées par la Caisse d'A.F. de Lille, la plus importante en ce qui nous concerne.

La participation sera de 120 Francs par jour et par enfant d'allocataire à condition qu'une contribution journalière d'au moins 76 francs soit demandée aux familles.

La Commission propose, conformément à ces instructions, de réclamer aux parents une somme de 60 francs par jour et par enfant d'allocataire, ainsi qu'aux familles dont les ressources supérieures au minimum vital sont suffisantes pour payer cette participation.

Toutefois, comme en 1949, pour certains enfants ( familles secourues, artisans, cas particuliers etc) il ne sera pas possible d'obtenir ces avantages et le service ne pourra refuser le départ en colonie de ces enfants reconnus déficients par le Service du Contrôle Médical Scolaire.

Chaque cas sera examiné avec le maximum de bienveillance.

Désignation d'un Régisseur de recettes :

Pour permettre la perception, par le service, des frais de séjour des enfants en colonies de vacances, la Commission propose M. Barbot comme régisseur de recettes et M. Beernart comme régisseur suppléant, sous le contrôle de M. le Receveur Municipal.

- Séance levée à 18 H. 15 -

.../...

- Adopté -

Le Président rend compte de la visite à l'Hôtel de Ville, de M. Schneider, Ministre de la Santé Publique, et de sa déclaration relative à la vaccination antityphoparatyphoïdique qui pourrait ne plus être pratiquée sous réserve qu'aucun cas ne soit signalé au lieu de la colonie.

Une lettre a été adressée le jour même à Monsieur le Directeur Départemental de la Santé du Nord, soulignant cette déclaration et demandant de faire connaître la décision qui doit s'ensuivre.

Rapport de la Commission des Denrées :

Réunion du 21 Juin 1950..-

La Commission des Denrées s'est réunie le Mercredi 21 Juin 1950 à 11 heures .

Étaient présents : M. MINET, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles.  
M. D'HOESCHLE, CODINOT, HENNEBELLE,  
TYTGAT.

Excusés : Mme BOUQUET,  
M. BROUX, DUTERNE.

M. LAFLEAU, Chef de la 4<sup>ème</sup> Division, BARROT, Chef de Bureau et DUBO, Chef Magasinier, assistent à la réunion.

La Commission procède à l'adjudication des denrées nécessaires aux Cantines Scolaires et Camps de Vacances pour la période du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Décembre 1950.

Sur 101 fournisseurs éventuels sollicités, 49 ont répondu.

1<sup>er</sup> Lot : Viande Fraiche .-

3 Soumissionnaires qui offrent :

- a) La maison Liébart - de la viande à 173 Frs. le Kg.
- b) La Maison CABY - de la viande à 160 Frs le Kg. ( toutes taxes comprises).
- c) La maison Vve Lemaire Loyer - de la viande à 162 Frs le Kg.

La Maison Caby et C<sup>o</sup> est déclarée adjudicataire.

La Commission ne retient pas l'offre d'abats de M. BOULET.

M. CODINOT demande que pour la prochaine adjudication, un appel soit fait pour de la viande désossée, préparée, ou

.../...

des devants sans contre-partie de derrières.

2ème Lot : Graisse pour friture.-

2 soumissionnaires qui offrent :

- a) MM. Vandervliet frères - du gras de boeuf en paquet au prix de 165 Frs le Kg, avec un rabais de 2%.
- b) La Maison Caby - de la graisse pour friture ( boeuf et porc ) à 138 Frs le Kg.

La Commission décide de retenir l'offre de la maison Caby.

Elle ne retient pas la proposition de Mme Lemaire-Loyez, pour du gras de boeuf à fondre.

3ème Lot : Epiceries Denrées

5 soumissionnaires qui offrent les marchandises composant le lot à des prix différents : Les Maisons : Thanghe, Kuhn, Union Lilloise d'Alimentation, Vandervliet frères et Gautier.

Après examen de ces diverses propositions, la Maison Thanghe, avec un rabais de 3,12% est déclarée adjudicataire.

4ème Lot : Fromage de Gruyère.-

2 soumissionnaires :

- a) M. Thanghe : au cours du jour avec rabais de 3,14 %
- b) MM. Vandervliet frères : à 395 Frs le Kg - 2%.

La Maison Vandervliet est déclarée adjudicataire.

5ème Lot : Confitures assorties .-

5 soumissionnaires qui offrent :

- a) Etablissements Hennion Soeurs et Louvet de Le Quesnoy : de la confiture à 82 Frs le Kg.
- b) A. Fibbé : à 92 Frs le Kg.
- c) Maison Gautier : à 100 Frs le Kg.
- d) " Materne" : à 96 et 108 Frs le Kg.
- e) M. Kuhn : à 112 Frs le Kg.

La Commission décide de donner la préférence à l'offre de M. Fibbé, qui s'avère plus intéressante.

.../...

6ème Lot : Margarine.-

6 soumissionnaires qui proposent :

- a) M. Prouvost : de la margarine à 210 Frs 90 le Kg.
- b) Etablissements Pellerin : à 210 Frs le Kg.
- c) M. Kuhn : à 230 Frs le Kg.
- d) MM. Vandervliet frères : à 236 Frs le Kg., avec un rabais de 2%.
- e) La Société " Astra" à 212 Frs le Kg.
- f) La Maison Gautier à 235 Frs le Kg.

La Commission accorde la préférence à l'offre de M. Prouvost.

7ème Lot : Saindoux.-

3 soumissionnaires :

- a) Etablissements Decramer et Lequenne : à 135 Frs le Kg.
- b) Etablissements Caby : à 185 Frs 85 le Kg.
- c) MM. Vandervliet frères : à 227 et 233 Frs le Kg. avec un rabais de 3%.

Les Etablissements Decramer et Lequenne sont déclarés adjudicataires.

8ème Lot - Poisson Congelé .-

4 propositions des Maisons :

- a) Etablissements Lunel : pour du poisson congelé à 120 Frs le Kg.
- b) M. Waquet : poisson congelé ( filet premier choix sans peau) à 185 Frs. le kg.  
Gros poissons -vidés et étetés à 125 Frs le Kg.  
Petits poissons " " " 100 Frs le Kg.
- c) M. Caux : poisson congelé à 170 Frs le Kg. et poisson frais à 120 Frs.
- d) Maison Long Duhamel : Filet de Cabillaud congelé à 215 Frs le Kg.

.../...

La Commission retient l'offre de M. Waquet pour du filet à 185 Frs et du Gros poisson à 125 Frs le Kg.

9ème Lot : Pommes de terre.-

2 soumissionnaires :

- a) M. CATTEAU, avec rabais de 8% sur le cours des Halles
- b) M. Van Ceunebrock, avec rabais de 7% sur le cours des Halles .

M. Catteau est déclaré adjudicataire.

10ème Lot : Légumes frais.-

2 soumissionnaires qui proposent :

- a) M. Catteau, un rabais de 8% sur les cours officiels
- b) M. Van Ceunebrock, un rabais de 11,50 % sur les cours officiels.

La Commission déclare M. Van Ceunebrock adjudicataire.

11ème Lot - Sardines à l'huile.-

6 soumissionnaires :

Les Maisons : Thanghe, Union Lilloise d'Alimentation, Vandervliet frères, Bétous, Gautier, Kuhn, offrent des sardines à des prix différents.

L'offre de M. Thanghe s'avérant la plus avantageuse, la Commission la déclare adjudicataire aux prix suivants :

1/4 Club : 67 Frs.  
1/3 P.40 : 139 Frs.  
4/4 : 270 Frs.

12ème Lot : Bière en Fûts .-

La Commission tenant compte des précédentes livraisons, déclare adjudicataire la " Grande Brasserie" de Lille qui offre de la bière à 3° à 1.353 Frs. 35 l'hectolitre.

Ne sont pas retenues les soumissions de la Brasserie l'Évenir " qui offre la même qualité à 1.480 Frs l'hectolitre, et de la Brasserie Masse-Meurisse qui offre de la bière à 2° à 1.080 Frs. l'hectolitre et de la bière à 3° à 1.352 Frs l'hectolitre.

13ème Lot : Pain et Biscuits casse-croûte.-



La Société l'"Indépendante", qui offre du pain avec un rabais de 1 Fr. 45 par Kg. sur le prix de la taxe, et des biscuits casse-croûte à 4 Frs. pièce, est déclarée adjudicataire - aucune autre soumission n'étant parvenue.

14ème Lot : Lait non sucré.-

3 soumissionnaires :

- a) La S.O.P.A.D. qui nous offre du lait concentré, non sucré "Nestlé Idéal" à 60 Frs.50 la boîte.
- b) La Maison Kuhn, du lait non sucré "Gloria" à 66 Frs. la boîte.
- c) La Maison Thanghe, du lait non sucré "Gloria" à 66 Frs 75 la boîte avec rabais de 2,10 %.

La Société de Produits Alimentaires et Diététiques (Nestlé" est déclarée adjudicataire.

Offres Diverses.-

La Commission décide de retenir l'offre des Etablissements Angenot pour du pain d'épices "Damman" en tranches Pavés de 400 grs. à 130 Frs. le Kg.

Elle réserve une offre de M.Brunelat "Confiserie Fémina" pour des sachets de bonbons et ne retient pas sa proposition de biscuits "Petit Beurre".

Colonie de Wormhoudt

Fourniture de Viande.-

La Commission propose de passer marché avec les Etablissements Vanhoucke à Wormhoudt pour la fourniture de viande à la Colonie.

Fournitures Diverses.-

A la suite des offres des maisons :

- Depoers -Dewaele, Vanhoucke, pour de la viande
- Motte-Cordonnier, Brasserie de Mons-en-Baroeul, Plecy (Masse Meurisse) Cockempot, Dubois, Bèle ( Grande Brasserie) pour de la bière.
- Dejonghe et Kyndt pour du pain.
- Piérens-Debuyser, Piérens-Spillebaut et Les Coopérateurs pour l'épicerie.

.../...

-Pisonnier pour les légumes et le poisson,

la Commission propose que les Maisons suivantes : Vonhoucke, Bèle, Kyndt, Piérens-Debuysse et Piérens-Spillebaut, Pisonnier, livrent les marchandises diverses nécessaires à la Colonie, leurs propositions s'avérant les plus avantageuses.

- Séance levée à 13 H. 30. -

-----

Concernant la suggestion de M. Godinot, M. Broux fait observer que cette expérience a déjà été tentée avant guerre et qu'elle se révéla désastreuse. M. D'Hoossche le rappelle également et signale qu'il est à craindre que les livraisons effectuées, dans ces conditions, soient douteuses.

Après un échange de vues, le Comité admet que les offres de viandes découpées ou de catégories inférieures pourront être proposées.

M. Broux serait désireux que les enfants soient munis d'un couvert complet. M. Barbot fait ressortir l'importance de la dépense qui résulterait de l'achat de couteaux et, étant donné le danger que présente l'utilisation d'un tel objet, par des enfants, seules une cuillère et une fourchette seront distribuées dans les cantines scolaires primaires.

#### Questions Diverses

=====

#### Attribution de Subvention.-

Le Service fait connaître que la subvention suivante lui a été attribuée, au titre de l'année 1949, par le Ministère de l'Education Nationale : 144.000 Frs. pour la Colonie Henri Ghesquière.

Le Comité décide d'admettre cette somme en recette qui sera reprise à l'art. I du B.S. 1950.

#### Assurance accidents personnel et enfants des Camps de Vacances de Pâques.-

Le Comité décide d'imputer à l'art. 6 " Camps de Vacances" la somme de 59.037 Frs. due à M. Dufosse, agent de la Mutuelle Générale Française Accidents à Lille, pour prime d'assurance contre les accidents aux Camps de Vacances de Pâques 1950.

#### Camps de Vacances : Distribution de Breloques.-

Le Comité décide le paiement à M. Henri HEZARD d'une somme de 91.350 Frs, représentant la fourniture de breloques

.../...

remises aux enfants fréquentant les Camps de Vacances, lors de la Fête de Clôture le 17 Septembre 1949.

La dépense sera imputée à l'article 2 du B.S. de 1950.

Il adopte la même mesure qui pourra éventuellement être prise les années suivantes.

Enfants de Fâches-Thumesnil à Wormhoudt.-

Pour répondre à une demande de la Municipalité de Fâches-Thumesnil, le Comité approuve la prise en charge, par la Caisse des Ecoles, de 40 enfants de cette commune qui pourront séjourner dans notre colonie en 2 périodes, du 27 Juillet au 22 Septembre 1950 pour le prix de 355 Frs par jour et par enfant.

La recette sera reprise à l'article 5 du B.O. de 1950 "Participation des Parents - Colonies de Vacances".

Camps de Vacances - Terrains.-

M. Godinot regrette que les enfants du Vieux-Lille devront effectuer un assez long trajet pour se rendre aux Camps.

M. Lallau souligne les difficultés d'organisation et la répartition malaisée des effectifs par rapport aux terrains dont nous disposons.

Une tente abri ou un baraquement sera demandé pour le Camp Roger Salengro, où des jeux supplémentaires seront prévus.

-Séance levée à 19 Heures -

Le Chef de la 4<sup>e</sup> Division,  
R. LALLAU

Le Président,  
J. MINNE

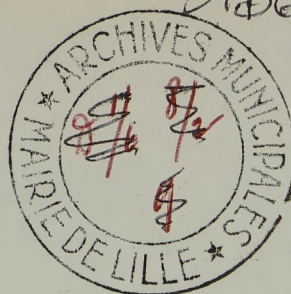
Le Secrétaire,  
L. BARBOT

Adjoint au Maire.

VILLE DE LILLE

4ème Division  
3ème Bureau

-----  
CAISSE DES ECOLES  
=====



Handwritten red initials and numbers, possibly '11' and '107'.

PROCES VERBAL

de la Réunion du 12 Octobre 1950

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Jeudi 12 Octobre 1950, à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Minne.

Etaients présents: M. Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles,  
MM. Arnould, Camu, Mme Defline  
MM. D'Hoossche, Marlard, Moulines, Renier, Rombaut; Tytgat, Vernet, Viste.

Excusés: MM. Broux, Defaux, Degrave, Duterne, Hauser, Hennebelle, Hermez, Lubrez, Melle Martinache,

Absents: Mme Bocquet  
MM. Cailliau, Godinot, Landréa,

MM. Lallau, Chef de la 4ème Division, Barbot, Chef de Bureau et Mme Bérat, du service, assistaient à la réunion.

-----  
En ouvrant la séance le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Poulard qui a quitté Lille pour raison de santé.

M. Minne s'est fait l'interprète du Comité pour remercier M. Poulard du dévouement et de la ponctualité qu'il a toujours apportés dans l'exercice de sa charge, et lui a adressé ses vœux de prompt rétablissement.

Procès-Verbal de la réunion du 23 Juin 1950.

Le procès-verbal de la réunion du 23 Juin 1950 est adopté sans observation.

Rapport de la Commission des Finances

Réunion du 5 Octobre 1950.

.....

La Commission des Finances s'est réunie le Jeudi 5 Octobre 1950, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Rombaut, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. Rombaut, Mme Defline  
M.M. D'Hoossche, Moulins, Vernet,

Excusés : M.M. Cailliau, Hermez, Renier, Viste,  
Melle Martinache.

M.M. Barbot, Chef de Bureau et Beernart, du service assis-  
taient à la réunion.

Vérification de la Comptabilité

La Commission procède à l'examen et au pointage de toutes  
les pièces comptables :

du 30 Décembre au 31 Décembre 1949.  
du 1er Janvier au 8 Septembre 1950

Elle reconnaît l'exactitude de chaque opération et la bonne  
tenue des livres.

Situation financière

Il est donné connaissance de la situation financière au 5  
Septembre 1950. Le montant des recettes et avances sur subventions  
s'élève à . . . . . 16.268.526

celui des dépenses à ; . . . . 16.212.873

Reste disponible. . . . . 55.653  
=====

Examen du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

La Commission émet un avis favorable au Compte de Gestion  
présenté par M. le Receveur Municipal, Trésorier de la Caisse  
des Ecoles, pour l'exercice 1949.

Elle procède ensuite à l'examen du Compte Administratif de  
l'Exercice 1949 présenté par M. le Président de la Caisse des  
Ecoles.

Il ressort un excédent de recettes à reporter au Budget  
Supplémentaire de 1950 et se décomposant comme suit ;

Excédent de recettes exercice 1948 : 46.088  
" " " " 1949 : 394.872

soit . . . 440.960

.....

Elle émet un avis favorable à ce compte.

Inventaire au 31 Décembre 1949

La Commission émet également un avis favorable au compte "Matières" au 31 Décembre 1949, présenté par le Chef Magasinier.

Budget additionnel pour l'année 1950.

En recettes: Nous avons reçu le 3 Avril 1950 du Ministère de l'Education Nationale au titre de subvention pour l'année 1949 une somme de 144.000 francs pour notre Colonie de Vacances de Marquette.

En Mai, les sommes de 100.000 francs, 72.000 francs et 58.520 francs, soit au total la somme de 230.520 francs, représentant le complément de la Participation de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille pour nos Colonies de Vacances de 1949.

En dépenses: Une somme de 79.275 francs a été réglée à Mme Vve J.B. Lemaire et une autre de 91.350 francs à M. Hézard, soit au total 170.625 francs qui n'ont pu être payés en 1949.

Le projet de Budget Additionnel se présente donc comme suit :

Recettes

Excédent de recettes de l'exercice 1949 . . . . .	440.960
<u>Art. 1-</u> Subvention du Ministère de l'Education Nationale pour Colonie de Marquette . . . . .	144.000
<u>Art. 2-</u> Complément de Participation de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille (Colonies de Vacances) . . . . .	230.520
	<hr/>
	815.480

Dépenses

<u>Art. 1 -</u> Denrées ( Mme Vve J.B. Lemaire) . . . . .	79.275
<u>Art. 2 -</u> Camps de Vacances ( M. Hézard) . . . . .	91.350
	<hr/>
	170.625

B A L A N C E

Recettes : 815.480  
Dépenses : 170.625

---

Excédent de recettes: 644.855

.....

Autorisation Spéciale.

Par suite de l'augmentation du prix de journée le crédit prévu pour l'envoi d'enfants à la mer s'avère insuffisant. En conséquence le Comité décide de virer de l'article 5 " Camps du Jeudi " à l'article 10 " Envoi d'enfants à la mer et à la campagne " une somme de 19.730 francs.

-Séance levée à 18.45.-

Le Président s'étant retiré le rapport de la Commission des Finances est adopté sans observation.

A sa rentrée en séance, le Président adresse ses remerciements aux Membres du Comité et au personnel du service pour la collaboration et le dévouement qu'ils apportent à l'oeuvre de la Caisse des Ecoles.

Il remercie également l'Administration Municipale pour l'aide financière qu'elle lui consent.

Questions Diverses

Assurance accidents Personnel et Enfants des Camps de Vacances.-

Le Comité décide d'imputer à l'article 6 " Camps de Vacances " la somme de 86.055 Frs, due à M. DUFOSSEZ, agent de la Mutuelle Générale Française Accidents à Lille, pour prime annuelle d'assurance contre les accidents aux Camps de Vacances et Colonies en 1950.

Marché de régularisation J. Caby et Cie.-

Le Comité décide de passer un marché de régularisation avec la Maison Jean Caby et Cie à St André pour fourniture de graisse à friture pendant le 1er semestre 1950, pour un montant de 169.150 Frs.

Attribution d'indemnité.-

Le Comité décide d'accorder à M.M. LALLAU et BEERNART l'indemnité des chefs de groupe des Camps de Vacances dont bénéficiaient M.M. VANDENHENDE et BAERT qui ont quitté le service depuis le 1er Juin 1950.

Attribution de gratuité de cantine.-

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Secrétaire Général de la Mairie relative à une circulaire ministérielle parue dans le Journal Officiel du 26 Septembre 1950 fixant le salaire minimum garanti, pour Lille, à 14.850 Frs par mois.

Le Président donne les éléments d'information permettant de juger la situation et susceptibles de modifier éventuellement les prix de repas dans les cantines.

Après un échange de vues le Comité décide, à l'unanimité des Membres présents, compte tenu des difficultés matérielles auxquelles sont vouées, en si grand nombre, les familles de travailleurs de la Ville de Lille, de retenir la proposition faite par son Président tendant à accorder la gratuité du repas dans les cantines scolaires aux enfants des parents dont les ressources n'atteignent pas 14.850 Frs.

Toutefois, le Comité se réserve d'examiner s'il y a lieu et après la prochaine adjudication une révision éventuelle du prix des repas et des barèmes appliqués conformément aux chiffres indiqués ci-après :

Les conditions suivantes seront donc mises en vigueur à compter du 30 Octobre 1950 :

- Prix du repas des enfants dont les familles ont un revenu mensuel compris entre 14.850 et 20.000 Frs . . . . 35 Frs
- Prix du repas des enfants dont les familles ont un revenu mensuel supérieur à 20.000 Frs . . . . . 45 Frs
- Prix du repas des enfants étrangers à la Ville . . . . . 50 Frs
- Prix du repas des cuisinières et aides . . . . . 35 Frs
- Prix du repas du Personnel Enseignant autorisé . . . . . 60 Frs

Il reste entendu que les ressources sont calculées déduction faite des allocations familiales et que chaque cas particulier sera, comme par le passé, examiné par le service avec le maximum de bienveillance.

Colonies et Camps de Vacances en 1950.

M. Minne fait au Comité un vaste exposé sur le fonctionnement des Colonies et Camps de Vacances en 1950.

Il rend hommage à Mme et M. Clèves pour leur dévouement à la Colonie de Dunkerque.

A Wornhoudt, les conditions de séjour ont été plus favorables grâce à l'installation de nouveaux pavillons et l'organisation de cette colonie s'en est trouvée très améliorée.

Quelques modifications d'organisation intérieure motivées par le départ de M. Manier et de Melle Gauthier n'ont pas amené de perturbations sensibles dans la bonne marche de la colonie et M. Baert, nouveau Régisseur a su mener à bien la tâche qui lui incombait.



Les aménagements de cette colonie se poursuivront, actuellement, les logements des régisseur et concierge sont près d'être terminés.

A marquette également, bien que cette colonie soit située près de Lille, le résultat obtenu a été satisfaisant, seules quelques petites modifications sont à prévoir pour les années à venir.

En général le Président estime que le Comité peut se féliciter des résultats obtenus : augmentation pondérale des colons, état sanitaire excellent, satisfaction des parents et des enfants.

Au sujet des Camps de Vacances, M. Minne rappelle les améliorations substantielles apportées aux terrains de l'Arbrisseau et du Château Lemoine ainsi que l'agrandissement de celui du Chevalier Français .

Le Président adresse ses remerciements à la Direction de l'Enseignement Technique qui a facilité la tâche de la Ville de Lille en apportant des améliorations à l'ensemble des bâtiments du Château de La Carnoye qui présente maintenant un aspect plus convenable. Quelques travaux restent encore à effectuer qui permettront un agrandissement de ce parc idéal, dans lequel il serait souhaitable de centraliser le plus grand nombre possible d'enfants des Camps de Vacances.

A une demande de suggestion du Président, M. Camu émet le voeu de voir les Membres du Comité assister plus nombreux aux départs des colons et estime que la Commission des Colonies devrait fonctionner effectivement pour visites et contrôle.

Le Président donne ensuite la parole à M. LALLAU, Chef de Division, qui entretient l'assemblée de la question des jeux aux Camps de Vacances et fait un bref exposé sur le matériel actuel : téléferiques, toboggans, cages à poules, manèges, qui présentent un risque permanent/et dont le remplacement s'avère très onéreux.  
d'accidents

Pour remédier à cet état de choses, M. LALLAU soumet au Comité une nouvelle méthode actuellement en vigueur dans certains pays et qui comprend un matériel simple et peu coûteux spécialement conçu pour l'amusement et les exercices physiques des enfants.

Il s'agit de variétés de jeux établis en circuit tels que : troncs d'arbres, tuyaux, wigwam etc... Cette question fera l'objet d'une étude et le Comité sera informé, en temps utile, des décisions prises à ce sujet.

Séance levée à 19.10

Le Chef de la 4<sup>e</sup> Division,  
R. LALLAU

Le Président,  
J. MINNE  
Adjoint au Maire.

Le Secrétaire,  
L. BARBOT

ADG/262



VILLE DE LILLE

4ème Division

3ème Bureau

CAISSE DES ECOLES  
=====

PROCES VERBAL  
de la Réunion du 8 Février 1951

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Jeudi 8 Février 1951, à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Minne.

Etaient présents: M. Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles,  
Mme Bocquet  
M.M. Blandel, Broux, Cailliau, Camu  
Mme Defline  
M.M. D'Hoossche, Godinot, Hennebelle, Marlard, Moulins, Rombaut, Vernet, Viste.

Excusés : M.M. Arnould, Defaux, Duterne, Hauser, Hermez, Lubrez, Melle. Martinache, M.M. Renier, Tytgat,

Absent : M. Landréa.

M.M. Lallau, Chef de la 4ème Division, Barbot, Chef de Bureau et Mme Bérat, du service, assistaient à la réunion.

En ouvrant la séance le Président adresse un hommage ému à la mémoire de M. Degrave, décédé, et rappelle l'éloge funèbre qu'il a prononcé lors des funérailles, au nom du Comité.

Il présente ensuite M. Blandel, son remplaçant et lui souhaite la bienvenue en le déclarant installé dans ses fonctions.

M. Blandel assure le Comité de son entier dévouement à l'oeuvre.

M. Minne exprime alors à tous les Membres ses voeux pour

....

l'année qui vient de commencer et les remercie pour la tâche accomplie en commun.

Procès-Verbal de la réunion du 12 Octobre 1950.

Mme Bocquet demande une révision du barème et une prolongation de la gratuité de cantine.

Le Président indique que cette question pourra être examinée lors de la présentation du Rapport de la Commission des Finances, figurant à l'ordre du jour de la réunion.

Après cette observation, le procès-verbal de la réunion du 12 Octobre 1950 est adopté.

Renouvellement du Bureau, des Commissions et des Délégations pour 1951.

Le Bureau est formé comme suit :

PRESIDENT : M. Minne, Adjoint au Maire, Délégué,  
VICE-PRESIDENTS : MM. Broux, Moulins, Renier,  
SECRETARE GENERAL : M. Camu  
TRESORIER : M. Marlard, Receveur Municipal,  
SECRETAIRES ADJOINTS : MM. Defaux et Godinot.

COMMISSIONS

FINANCES : M. Cailliau, Mme Defline, MM. D'Hoossche, Moulins, Renier, Rombaut, Vernet, Viste, Melle Martinache

DENREES : MM. Broux, D'Hoossche, Duterne, Godinot, Hennebelle, Landréa, Tytgat,

VETEMENTS : MM. Blandel, Mme Bocquet, MM. Camu, Mme Defline, MM. Godinot, Hauser, Melle Martinache, M. Vernet.

COLONIES : Mme Bocquet, MM. Broux, Camu, Cailliau, Defaux, Mme Defline, MM. D'Hoossche, Hennebelle, Tytgat.

ATTRIBUTIONS DES DELEGATIONS

Primaires

Baggio	11 Rue Racine	MM. Landréa
Baignerie	16 Rue de la Baignerie	Vernet
Buisson	13 Rue Alphonse Leroy	Renier
Briand	Près de l'Hopital Calmette	Mme Bocquet
Pierre Legrand	269 Rue Pierre Legrand	MM. Duterne
Dupleix	18 Rue Vantroyen	Blandel
Faubourg d'Arras	Rue Paul Bardou	Moulins
" de Béthune	Rue Verhaeren	Mme DEfline

Fénelon Filles	40 Rue Fénelon	MM. Tytgat
" Garçons	" "	Tytgat
Guillaume Tell	2 Rue Guillaume Tell	Rombaut
Isly	23 Rue Fulton	Cailliau
Vignette	7 Rue Baptiste Monnoyer	Broux

Maternelles

André	44 Rue Paul Lafargue	MM. Camu
A.Brasseur	Rue Porret	Duterne
A.Comte	10 Rue de Thionville	Godinot
Bara	3 Rue Cabanis	Duterne
Bichat	3 Rue Fulton	Cailliau
C.Desmoulins	256 Bis ,Bd Victor Hugo	M.Defaux & Melle Martinache
Chateaubriand	2 Rue Roland	Tytgat
Gounod	72 Rue des Stations	Mme Defline
Gutenberg	16 Rue de la Baignerie	M. Viste
J.Aicard	Rue Verhaeren	Mme Defline
J.Bart	31 Rue du Général De Wett	Mme Bocquet
J. Jaurès	6 Rue Guillaume Tell	MM. Rombaut
J.J.Rousseau	101 Rue Princesse	Vernet
Jenner	1 Bis rue Alphonse Colas	Vernet
J.Simon	172 Rue du Buisson	Renier
La Fontaine	95 Rue Saint Gabriel	Blandel
Lamennais	60 Rue Léonard Danel	Godinot
L.Blanc	91 Rue G.Werniers	Duterne
Mozart	1 Parvis Saint Michel	M.Defaux & Melle Martinache
Ph. de Comines	16 Rue Ph. de Comines	MM. D'Hoossche
Ruault	26 Rue Frédéric Moutez	Broux
Victor Hugo	137 Bd Victor Hugo	Mme Bocquet

Rapport de la réunion du Bureau du 8 Décembre 1950.

Les Membres du Bureau de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Vendredi 8 Décembre 1950 à 17 H. 30, sous la présidence de M. le Professeur MINNE, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles.  
Broux  
Moulin, Vice-Présidents  
Camu, Secrétaire Général  
Harlard, Trésorier  
Defaux  
Godinot, Secrétaires-Adjoints

Excusé : M. Renier.

Assistaient également à la réunion : MM. Lallau, Chef de Division et Mme Bérat, de la Caisse des Ecoles.

En ouvrant la séance, le Président déclare que cette réunion a pour but de recueillir l'approbation des Membres pour 2 questions qui, étant donné l'urgence, ne peuvent attendre la prochaine assemblée du Comité.

CADEAU DE NOEL AUX ENFANTS DES ECOLES PUBLIQUES.-

A l'occasion des Fêtes de Noël, 1 coquille de 200 grs et 1 sachet de bonbons seront servis aux 16.000 enfants des Ecoles Publiques.

Considérant que le coût de la coquille est de 32 Frs environ et celui du sachet de bonbons 19, cela ferait une dépense de 816.000 Frs qui serait prélevée sur le Crédit de la Caisse des Ecoles.

Estimant que cette distribution est une tacite reconduction de celles effectuées les années précédentes, les membres approuvent entièrement cette proposition.

"MENU SPECIAL" DE NOEL AUX ENFANTS FREQUENTANT LES CANTINES SCOLAIRES.

Est approuvé également le " Menu spécial " pour Noël qui sera servi aux enfants le samedi 23 Décembre et qui comprendra :

Potage printanier  
Bœuf à la casserole (Viande non hachée)  
Petits pois -Pommes vapeur  
Crème Vanille  
Confiture  
Bonbons  
Bière

M. Marlard informe ensuite M. l'Adjoint Minne, qu'il a porté à la connaissance de M. Barbot :

- 1°) la nouvelle réglementation des marchés de gré à gré à présent exonérés des droits d'enregistrement;
- 2°) un nouveau processus pour le mandatement des sommes dues aux fournisseurs. Ces nouvelles modalités, en vigueur dans certaines villes, permettraient la suppression partielle des mémoires administratifs tout en respectant les formalités exigées par les services financiers.

Le service procédera à une étude plus complète du projet avant de le mettre à exécution.

Séance levée à 18 H.

Le Comité approuve le rapport du Bureau.

.....

Rapport de la Commission des Denrées

Réunion du 20 Décembre 1950.

La Commission des Denrées s'est réunie le Mercredi 20 Décembre 1950 à 11 heures.

Etaient présents : M. Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles.  
MM. D'Hoossche, Godinot, Hennebelle, Tytgat

Absents : Mme Bocquet  
MM. Broux, Duterne.

M.M. Lallau, Chef de Division, Dubo, Chef Magasinier et Mme Bérat, du service, assistent à la réunion.

La Commission procède à l'Adjudication des denrées nécessaires aux Cantines Scolaires pour la période du 1er Janvier au 30 Juin 1951.

Sur 106 fournisseurs éventuels sollicités, 66 ont répondu.

1er Lot.- Viande fraîche.-

4 Soumissionnaires qui offrent :

- a) La Maison Caby - de la viande à 168 Frs le Kg. ( toutes taxes comprises)
- b) La Maison Lefebvre - de la viande à 205 et 185 Frs le Kg.
- c) La Maison Vve Lemaire-Loyez - de la viande à 189 Frs le Kg.
- d) Société l'Union "Ch. Théry & C° - de la viande à 192 Frs le Kg.

La Maison Caby & C° est déclarée adjudicataire.

La Commission ne retient pas l'offre d'abats de M. Boulet.

2ème Lot.- Graisse pour friture.-

4 Soumissionnaires qui offrent :

- a) La Maison Caby - de la graisse ( boeuf et porc) à 184 Frs le Kg.
- b) La Maison Lefebvre - de la graisse à 180 Frs le Kg.
- c) La Maison Duprez - de la graisse ( pur gras rognon boeuf) à 180 Frs le Kg.

.....

d) M. Dochosy, Gérant du Groupement d'achat en commun - de la graisse ( gras de boeuf fondu) à 170 Frs le Kg.

La Commission décide de retenir l'offre de la Maison Caby qui s'avère plus intéressante.

3ème Lot.- Epiceries Denrées.-

7 soumissionnaires ; MM. Kuhn, Gringoire, Désir, Vandervliet, Thanghe, Dochosy ( Groupement d'achat) Gautier.

	Kuhn	Gringoire	Désir	Vandervliet	Thanghe	Dochosy	Gautier
<u>Riz</u>	115			114	110	123	106
<u>Macaroni</u>	104,5	98	90	93	(86 irrégul (99 régul	114 sup. 98 cour	102
<u>Sel Blanc</u>	13,5			12	12	13,5	12
<u>Huile Arachide</u>	246,7			208	230	227	227,5
<u>Vinaigre</u>	44,2			34	41	37	44
<u>Petits OK5</u>				(49	(37 (46	(46	44
<u>Pois IK.</u>	86,35			(85	(79	(74	74
<u>Sucre cristallisé</u>	80,55			81,50	78	85	81,15

La Commission déclare adjudicataires :

MM. Gautier - pour le riz à 106 Frs, le Sel à 12 Frs et les petits pois à 74 Frs.

Désir - pour le macaroni à 90 Frs

Vandervliet - pour l'huile à 208 Frs et le Vinaigre à 34 Frs.

Thanghe - pour le sucre cristallisé à 78 Frs.

4ème Lot.- Fromage de Gruyère.-

2 Soumissionnaires qui offrent :

a) M. Thanghe - à 375 Frs le Kg.

b) M.M. Vandervliet - à 396 Frs le Kg.

La Commission décide de donner la préférence à la Maison Vandervliet qui est déclarée adjudicataire. Elle ne retient pas l'offre de la S.O.P.A.D. pour de la crème de gruyère Nestlé.

5ème Lot.- Confitures assorties

11 Soumissionnaires qui offrent :

- a) A. Fibbé - de la confiture à 90 Frs le Kg.
- b) L. Menu - à 90 Frs le Kg.
- c) Vitrac - à 100 Frs le Kg.
- d) Hennion Socurs et Louvet - à 92 Frs le Kg.
- e) Les Ramiers - à 125 Frs le Kg.
- f) Sapler - à 93,80, 97,80 et 102 Frs le Kg.
- g) MM. Vandervliet - à 102 Frs le Kg.
- h) Materne - à 101,50 et 115 Frs le Kg.
- i) Groupement d'achat en commun - à 100 Frs le Kg.
- j) Gautier - à 102 Frs le Kg.
- k) Manpa - à 99,50 et 112 Frs le Kg.

M. A. Fibbé est déclaré adjudicataire.

La Commission ne retient pas l'offre de la Maison Lesaffre et Bonduelle, pour de la compote, de la purée et de la pâte de pommes.

6ème Lot.- Margarine.-

7 Soumissionnaires qui proposent :

- a) Etablissements Georges Pellerin, de Lille - de la margarine à 236Fr50 le Kg.
- b) Société Astra - à 239Fr40 le Kg.
- c) Etablissements Auguste Pellerin, de Paris - à 240 Frs le Kg.  
- 2%
- d) Sobéal - à 237Fr99 le Kg.
- e) L. Prouvost - à 236Fr90 et 275Fr le Kg.
- f) Groupement d'achat en commun ( M. Dochosy) à 260 Frs le Kg.
- g) Tanguy - à 235 Frs le Kg. + taxes locale et départementale.

La Commission accorde la préférence à l'offre des Etablissements Georges Pellerin, de Lille.

.....



7ème Lot.- Saindoux.-

4 Soumissionnaires qui offrent :

- a) Etablissements Decramér et Lequenne - à 200 Frs le Kg.
- b) Jean Caby & C<sup>o</sup> - à 259Fr 40 le Kg.
- c) M. Paul Lefebvre - à 290 Frs le Kg.
- d) Groupement d'achat en commun - à 275 Frs le Kg.

Les Etablissements Decramér et Lequenne sont déclarés adjudicataires.

8ème Lot.- Poisson Congelé.-

3 Propositions des maisons :

- a) Waquet - pour du poisson congelé :

Filet de Merluche de Norvège ( sans peau ) à 185 Frs le Kg.  
Filet de Cabillaud d'Islande ( avec peau ) à 190 Frs le Kg.  
Gros poissons étetés et vidés à 125 Frs le Kg.  
Colins du Nord étetés et vidés ( sans queue ) à 130Frs le Kg.

- b) Alfred Le Boucq - du poisson congelé à 150 Frs le Kg.
- c) Caux Achille - du saumon blanc à 160 Frs le Kg.  
- Filet de Cabillaud congelé à 180 Frs le Kg.

La Commission retient l'offre de M. Waquet pour du Filet à 185 Frs et du gros poisson à 125 Frs.

9ème Lot - Pommes de terre.-

4 soumissionnaires.

- a) M. Catteau - avec un rabais de 8% sur le cours des Halles
- b) M. De Rycke - avec un rabais de 8% " " " "
- c) M. Macq - avec un rabais de 5%
- d) M. Van Ceunbroeck - avec un rabais de 7%

M. De Rycke est déclaré adjudicataire.

10ème Lot.- Légumes frais.-

3 Soumissionnaires qui proposent :

- a) M. Catteau - un rabais de 8% sur les cours officiels
- b) M. De Rycke - un rabais de 17%
- c) M. Van-Ceunbroeck - un rabais de 10 %

La Commission déclare M. De Rycke adjudicataire.

11ème Lot - Sardines à l'huile.-

3 Soumissionnaires :

Les Maisons Thanghe, Vandervliet frères, Groupement d'achat (M. Dochosy).

L'offre de M. Dochosy s'avérant la plus avantageuse, la Commission le déclare adjudicataire aux prix suivants :

La boîte 1/4 : 75 Frs

" " 4/4 : 395 Frs.

12ème Lot.- Bière en fûts.-

4 Soumissionnaires qui proposent :

- a) La Grande Brasserie de Lille - de la bière à 3° à I.351Fr35 l'hectolitre.
- b) La Brasserie du Coq Hardi - de la bière à I.319 Frs l'hectolitre.
- c) La Brasserie L'"Avenir " - à I.450 Frs l'hectolitre.
- d) La Brasserie Masse-Meurisse à I.080 Frs et I.345 Frs l'hectolitre.

La Commission, tenant compte des précédentes livraisons déclare adjudicataire la Grande Brasserie de Lille.

13ème Lot.- Pain - Biscuits casse-croûte.-

Pain.- La Société l'Indépendante qui offre du pain avec un rabais de Fr50 par Kg. sur le prix de la taxe, est déclarée adjudicataire, aucune autre soumission n'étant parvenue.

Biscuits.- 2 soumissionnaires :

- a) l'Indépendante qui offre des biscuits à 4 Frs pièce
- b) Biscuiterie Bonduelle - à 3 Fr50 pièce.

La Commission déclare la Biscuiterie Bonduelle, Adjudicataire.

14ème Lot.- Lait non sucré.-

4 Soumissionnaires :

- a) La S.O.P.A.D. qui nous offre du lait " Nestlé Idéal " non sucré à 60Fr 50 la boîte.
- b) Etablissements Paillaud - du lait non sucré à 60Fr 50 la boîte
- c) La Maison Thanghe - du lait non sucré " Gloria " à 64 Fr la boîte
- d) M.M. Vandervliet frères - du lait non sucré " Gloria " à 67 Frs la boîte.

La S.O.P.A.D. est déclarée adjudicataire.

15ème Lot.- Pain d'épice.-

4 Soumissionnaires qui offrent :

- a) Etablissements Gringoire - du Royal Fondant en barres - à 56Fr80 la barre de 400 grs.
- b) Etablissements Angenot - du pain d'épice " Damman " à 52 Frs l'unité et du " Verviers Fondant " à 60Fr80 l'unité de 400 grs.
- c) M. Dochosy ( Groupement d'achat en Commun) du pain d'épice à 185 Frs le Kg.
- d) Maison Gautier - du pain d'épice à 160 Frs le Kg.

La Commission décide de donner la préférence aux Etablissements Gringoire, dont l'offre s'avère plus intéressante, sous réserve qu'il soit présenté en tranches, comme le stipule l'appel d'offres.

Offres Diverses.-

La Commission décide de ne pas retenir les offres des Maisons:  
A. Houte - pour la fourniture de gaufres fourrées.  
M. Duprez - pour la fourniture de Charcuterie.

Séance levée à 13H. 45.

---

- Adopté -

Rapport de la Commission des Finances.-

Réunion du 31 Janvier 1951.-

La Commission des Finances s'est réunie le Mercredi 31 Janvier 1951, à 11 heures, sous la présidence de M. Rombaut, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Rombaut, Cailliau

Mme Defline

M.M. D'Hoossche, Moulins

Excusés : Melle Martinache

M.M. Renier, Vernet, Viste.

MM. Lallau, Chef de la 4ème Division, Barbot, Chef de Bureau et Rotsaert, du service, assistaient à la réunion.

Vérification de la comptabilité.-

La Commission procède à l'examen et au pointage de toutes

les pièces comptables : du 9 Septembre 1950 au 25 Janvier 1951.  
(Exercice 1950).

Elle reconnaît l'exactitude de chaque opération et la bonne tenue des livres.

Situation financière.-

Il est donné connaissance de la situation financière au 25 Janvier 1951. ( Exercice 1950).

Le montant des recettes et avances sur subvention s'élève  
à . . . . . 33.594.536

Celui des dépenses à . . . . . 33.421.539

Reste disponible. . . . . 172.997

Projet de Budget pour 1951.-

La Commission examine chaque article du budget pour l'année 1951.

En " Recettes" la subvention Municipale a été augmentée et fixée à 30.000.000 de Frs au lieu de 28.200.000 en 1950.

A signaler également les augmentations des articles "Participation des parents" : Camps de Vacances et Colonies de Vacances et " Participation des Caisses d'Allocations Familiales" consécutives au relèvement probable des prestations des Caisses d'Allocations Familiales en faveur des enfants de leurs allocataires notamment pour ceux bénéficiant des Colonies de Vacances.

En " Dépenses " les augmentations de crédits prévues sont motivées par la hausse des prix des denrées, du matériel, des produits d'entretien, du charbon, du gaz et de l'électricité, ainsi que du réajustement des salaires du personnel.

A la suite de cet examen, la Commission propose le Budget suivant qui sera adressé à chaque Membre du Comité.

.....

BUDGET POUR 1951

R E C E T T E S

Art. 1.- Subvention Municipale . . . . .	30.000.000.-
Art. 2.- Rentes sur l'Etat . . . . .	296.-
Art. 3.- Vente de tickets de cantine . . . . .	7.100.000.-
Art. 4.- Ption des parents: Camps de Vacances. .	1.800.000.-
Art. 5.- " " " : Colonies " . . . . .	1.000.000.-
Art. 6.- " Caisses d'All. Familiales . . . . .	1.200.000.-
Art. 7.- Vente des eaux grasses . . . . .	10.000.-
Art. 8.- Recettes diverses et imprévues, dons etc. .	450.000.-
Art. 9.- Subventions ( Etat, etc). . . . .	200.000.-
Art. 10.- Colonie de Vacances de Wormhoudt. (Recettes diverses-Opérations d'Ordres). . . . .	300.000.-

D E P E N S E S

42.060.296.-

Art. 1.- Assurances, Imprimés, Fournitures de bureau et Imprévus . . . . .	300.000.-
Art. 2.- Denrées . . . . .	14.500.000.-
Art. 3.- Matériel et Entretien . . . . .	1.200.000.-
Art. 4.- Chauffage et éclairage . . . . .	2.500.000.-
Art. 5.- Camps du Jeudi . . . . .	1.000.000.-
Art. 6.- Camps de Vacances . . . . .	12.500.000.-
Art. 7.- Colonie Henri Ghesquière . . . . .	2.500.000.-
Art. 8.- Colonie de La Carnoye . . . . .	500.000.-
Art. 9.- Colonie de Vacances de Wormhoudt . . . . .	5.000.000.-
Art. 10.- Envoi d'enfants à la mer et à la campagne . . . . .	2.000.000.-
Art. 11.- Remboursements, total et partiel des participations des parents (Colonies de Vacances). . . . .	50.000.-

42.050.000.-

B A L A N C E

Recettes . . . . .	42.060.296.-
Dépenses . . . . .	42.050.000.-
Excédent de Recettes:	10.296.-

Autorisation spéciale en recette - Colonie de Vacances de Wormhoudt.-

Monsieur le Receveur Municipal nous demande de prévoir en recette la valeur des produits récoltés dans le domaine de Wormhoudt et consommés dans l'établissement pendant la période des colonies ou cédés à la Caisse des Ecoles en fin de saison.

Il y a donc lieu d'établir une autorisation spéciale en recette pour l'exercice 1950.

Exercice 1950 - Autorisation spéciale en recette.

Colonie de Vacances de Wormhoudt

Recettes diverses - Opérations d'ordre

Produits récoltés et consommés à la Colonie de Vacances de Wormhoudt en 1950 . . . . .	125.050.-
Produits récoltés à la Colonie de Vacances de Wormhoudt et cédés aux Cantines Scolaires en 1950 . . . . .	97.870.-
Total . . . . .	222.920.-

Ces produits seront d'autre part repris en dépenses à l'article 9 ( Colonie de Vacances de Wormhoudt) et à l'article 2 (Dénrées).

Pour 1951, un article spécial sera créé en Recettes au Budget de la Caisse des Ecoles.

Virements de crédits.-

Pour clôturer l'exercice, il se révèle des insuffisances de crédit aux articles 3-6 et 7, se chiffrant au total à 875.000 Frs.

La dotation ouverte primitivement à l'article " Camps du Jeudi" laisse un disponible de 1.500.000 francs environ.

La Commission propose donc de virer de l'article 5 " Camps du Jeudi " à l' article 3 - Matériel et Entretien . . .	500.000.-
" " 6 - Camps de Vacances . . . . .	350.000.-
" " 7 - Colonie H. Ghesquière . . . . .	25.000.-
soit au total . . . . .	875.000.-

Participation des parents.-

La Commission propose qu'une participation de 20 Frs par jour et par enfant fréquentant les Camps de Vacances soit réclmée aux familles dont les ressources sont supérieures à 14.850 Frs par mois.

Comme pour les Cantines, la gratuité complète sera accordée en dessous de ce chiffre.

Cette participation est susceptible d'être revue pour la période des Grandes Vacances.

Camps de Vacances 1951.-

Indemnité de surveillance.-

Il est nécessaire de revoir le montant de l'indemnité de surveillance allouée pour les Camps de Vacances.

En prenant comme base le minimum garanti et pour une vacation de 7 heures 30 pour les surveillants n'appartenant pas au personnel enseignant, la Commission propose d'allouer les indemnités suivantes :

Surveillants primaires et maternelles . . . . . 475Frs par jour  
Chefs de groupe et assimilés . . . . . 650Frs par jour

Comme par le passé, M.M. Lallau, Barbot, Dubo, Mmes Porreya et Bérat, bénéficieront de l'indemnité des Chefs de Groupe en raison du surcroit de travail et d'organisation occasionné par les Camps de Vacances.

Les surveillants primaires et maternelles bénéficient d'un repas évalué à 75 Frs.

Indemnité de surveillance au personnel enseignant

Les indemnités au personnel enseignant assurant la surveillance des Camps de Vacances ne peuvent être supérieures à la moitié du taux des heures supplémentaires des rédacteurs de préfecture. Ce mode de rétribution a été fixé par l'arrêté interministériel du 23 Juillet 1945 ( Circulaire préfectorale du 21 Juin 1946), mais le mode de calcul de ladite rétribution vient d'être fixé par le décret du 6 Octobre 1950, n° 50-1248 et 1249.

La Commission propose l'application des nouveaux taux en prenant pour base l'indice le plus bas et fixe de la manière suivante les indemnités :

Surveillants primaires et maternelles . . . . . 550Frs par jour  
Chefs de groupe et assimilés . . . . . 650Frs par jour  
pour une vacation de 7 heures 30.

Les surveillants primaires et maternelles bénéficient d'un repas évalué à 75 Frs.

....

-Séance levée à 12 Heures-

Une discussion s'engage sur le relèvement du prix de journée des Camps de Vacances.

M. Broux demande que l'ancien tarif soit maintenu pendant les vacances de Pâques.

M. Godinot craint que l'augmentation proposée occasionne des défections dans les effectifs.

M.M. D'Hoossche et Hennebelle pensent que le prix de 20 Frs est raisonnable et que le goûter servi quotidiennement représente, à lui seul, cette valeur.

Mme Bocquet renouvelle sa demande de révision de barême et de prolongation de gratuité, et fait des réserves sur la recette des prix de cantine figurant au budget.

M. Rombaut souligne la nécessité de l'équilibre budgétaire tant au point de vue Camps de Vacances que Cantines Scolaires. En ce qui concerne ces dernières, Mme Defline estime que la compensation existe par le maintien des prix en vigueur.

Le Président propose alors de mettre aux voix la question du relèvement du prix de journée des Camps de Vacances. Celui-ci est adopté par 10 voix contre 3 et 2 abstentions.

A l'exception de Mme Bocquet, le Comité maintient le statu-quo en ce qui concerne le barême des Cantines Scolaires.

Après ces observations, le rapport de la Commission des Finances est adopté.

#### Camps de Vacances 1951.-

M. l'Adjoint Minne informe le Comité que les Camps de Vacances de Pâques fonctionneront cette année du Lunli 19 au Vendredi 30 Mars inclus, sauf le Samedi 24 et le Lunli de Pâques.

#### Questions Diverses

##### Vente des eaux grasses.-

Le Comité donne un avis favorable à la proposition de la Maison Jean Caby et C°, de St André, qui offre la somme de 42 Frs par jour de fonctionnement des cantines pour l'enlèvement des eaux grasses et issues.

#### Inventaire au 31 Décembre 1950 de la Colonie de Vacances de Wormhout.-



Le Comité émet un avis favorable au compte " Marchandises en Magasin " au 31 Décembre 1950, présenté par le Régisseur-Econome.

Lettre du Personnel de Magasin -- Demande de vêtements de travail.--

M. Minne donne lecture d'une lettre émanant du Personnel du Magasin des Cantines tendant à obtenir des " bleus " de travail.

Considérant d'une part, que ce personnel assume un travail qui justifie sa demande, d'autre part, que cette faveur est accordée par la majorité des services municipaux, le Comité donne son complet accord à cette requête.

Préparation de soupe.--

Le Président informe le Comité qu'il a été pressenti par sa collègue Mme Defline, Adjointe au Service de la Famille, en vue de la préparation, dans nos Cuisines, de soupe destinée aux Vieux Travailleurs fréquentant les 8 Refuges chauffés fonctionnant dans quelques unes de nos Cantines.

Les quantités à servir varieraient de 3 à 15 litres par refuge.

Etant donné le caractère de l'oeuvre, le Comité est unanime à donner un avis favorable à cette proposition et fixe le prix de la ration d'un tiers de litre à 3 Frs.

Le montant de la dépense résultant de l'opération sera recouvré par un versement du service intéressé.

Avant de clore la séance, le Président porte à la connaissance du Comité qu'il s'est occupé du réaménagement des Camps et Colonies de Vacances. Les travaux évalués à 4.000.000 de Frs s'effectueront par ordre de priorité au Château de La Carnoye, Château Lemoine, Arbrisseau, Chevalier Français et seront vraisemblablement terminés pour l'ouverture des Camps en Juillet.

- Séance levée à 19 H. 45. -

Le Chef de la 4ème Division,  
R. LALLAU.

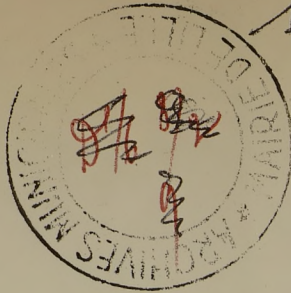
Le Président,  
J. MINNE  
Adjoint au Maire

Le Secrétaire,  
L. BARBOT.

MAIRIE DE LILLE

4ème Division  
3ème Bureau

CAISSE DES ECOLES  
=====



*Va l'annuaire  
19  
111*

PROCES VERBAL

de la Réunion du 29 Mai 1951.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Mardi 29 Mai 1951, à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Minne.

Etaient présents : M. Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles.

MM. Arnould, Camu,

Mme. Defline

MM. Blandel, D'Hoossche, Godinot, Marlard, Moulins, Vernet, Viste.

Excusés : Mme. Bocquet,

MM. Broux, Defaux, Duterne, Hauser, Hennebelle, Hermez, Landréa, Lubrez,

Mlle. Martinache

MM. Rombaut, Tytgat,

Absents : MM. Cailliau, Renier.

M.M. Lallau, Chef de la 4ème Division, Barbot, Chef de Bureau et Mme Bérat, du service, assistaient à la réunion.

Procès-verbal de la réunion du 8 Février 1951.

Le procès-verbal de la réunion du 8 Février 1951 est adopté sans observation.

Rapport de la Commission des Colonies.-

Réunion du 8 Mai 1951.

Les Membres de la Commission des Colonies se sont réunis le Mardi 8 Mai 1951 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur l'Adjoint Minne.

Etaient présents : M. Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles.

Mmes. Bocquet, Defline.

M. D'Hoossche.

Excusés : MM. Broux, Camu, Hennebelle, Tytgat.

....

Absents : MM. Cailliau, Defaux.

MM. Lallau, Chef de la 4<sup>ème</sup> Division, Barbot, Chef de Bureau et Rotsaert, du service, assistaient à la réunion.

M. Barbot donne connaissance des éléments essentiels des instructions reçues de l'Inspection Académique, services Départementaux de la Jeunesse et des Sports, concernant l'organisation des Colonies de Vacances en 1951, et il soumet aux Membres de la Commission ce qui a été projeté par le service pour l'ouverture prochaine de nos différentes colonies.

Ouverture des Colonies.-

Durée des séjours.

Après examen, la Commission propose pour : Marquette et La Carnoye.

Ces colonies pourront fonctionner du 2 Juillet au 27 Septembre par périodes successives de 30 jours :

1<sup>er</sup> séjour : du 2 au 31 juillet  
2<sup>ème</sup> séjour : du 31 Juillet au 29 Août  
3<sup>ème</sup> séjour : du 29 Août au 27 Septembre.

Si les effectifs étaient insuffisants, la Colonie de La Carnoye ne serait pas ouverte.

Wormhoudt

3 périodes de 30 jours pour 555 enfants y sont prévues du 26 Juin au 21 Septembre :

1<sup>er</sup> séjour : du 26 Juin au 25 Juillet  
2<sup>ème</sup> séjour : du 25 Juillet au 23 Août  
3<sup>ème</sup> séjour : du 23 Août au 21 Septembre.

Envoi d'enfants à la mer et à la Campagne.-

Le Président fait connaître que Mme Clèves, qui dirigea les années précédentes la Colonie de Dunkerque l'a informé qu'il n'était plus possible à l'Association Départementale du Nord des Francs et Franches Camarades d'organiser cette année et à l'avenir, une Colonie dans cette ville. L'augmentation des effectifs scolaires et l'exiguïté des locaux disponibles ne permettent plus une installation confortable pour des enfants pendant un séjour prolongé.

Cet organisme se propose d'ouvrir une Colonie dans un établissement scolaire moderne, à Barr, ( Bas-Rhin) petite ville située au pied du Mont Ste Odile, station climatique idéale pour des enfants déficients.

.....

L'Association Départementale du Nord des Francs et Franches Camarades, 38, rue des Pyramides à Lille, s'engage, sous convention à héberger et transporter les enfants Lillois moyennant la somme de 9.450 francs par enfant et par séjour de 21 jours.

200 colons pourraient y être reçus en 2 séjours :

- 1°- du 19 Juillet au 8 Août
- 2°- du 10 Août au 30 Août.

La dépense sera imputée à l'article 10 du B.P. " Envoi d'enfants à la mer et à la campagne ".

Les dates des séjours et les horaires des départs et retours seront adressés par le service à tous les Membres du Comité. Ces départs et retours auront lieu cette année pour La Carnoye et Marquette à l'Ecole Ruault, rue Frédéric Mottez; pour Wormhoudt à l'Ecole Récamier, rue Frédéric Mottez, pour Barr, à l'école Monge, rue à Fiers.

#### Personnel.-

#### Personnel de service.-

Nous avons sollicité du service du Personnel, qui fera la demande à M. le Préfet du Nord, l'autorisation de recruter les Aides-Cuisinières et les surveillants nécessaires au fonctionnement des Camps et colonies de Vacances pour une période de 3 mois.

#### Personnel de surveillance - Indemnités

La Commission propose de fixer comme suit les indemnités de surveillance au personnel en fonction dans nos Colonies de Marquette, La Carnoye et Wormhoudt.

Surveillant Général :	400 Frs par jour
Surveillant :	350 Frs par jour.

Les intéressés bénéficieront de la nourriture et du logement. Comme l'année dernière le personnel qualifié qui nous est nécessaire, pourra être demandé à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Au besoin, un appel pourrait être fait par voie de presse.

#### Désignation des enfants.-

Sollicitée par le service, l'Inspection Médicale Scolaire nous communiquera les listes des enfants susceptibles de bénéficier d'un séjour en colonie .

Une lettre sera adressée aux Directeurs et Directrices d'écoles leur demandant de nous désigner des enfants intéressants en vue de remplacer les défaillances possibles.

Participation des Caisses d'A.F. et des Parents.-

Des renseignements obtenus auprès des Caisses d'A.F., il apparaît que les conditions de participation sont sensiblement les mêmes qu'en 1950.

En conséquence la quote part sera de 120 Frs par jour et par enfant d'allocataire à condition qu'une contribution journalière de 76 Frs minima soit demandée aux familles.

La Commission propose, conformément à ces instructions de réclamer aux parents une somme de 60 Frs par jour et par enfant d'allocataire ainsi qu'aux familles dont les ressources supérieures au salaire minimum interprofessionnel garanti, sont suffisantes pour payer cette participation.

Toutefois, comme précédemment, il ne sera pas possible d'obtenir ces avantages pour certains enfants reconnus déficients par le contrôle médical scolaire et appartenant à des familles secourues, artisans, cas particuliers etc... Chacun de ces cas sera examiné avec le maximum de bienveillance.

Désignation d'un Régisseur de Recettes.-

Pour permettre la perception, par le service, des frais de séjour des enfants en Colonies de Vacances, la Commission propose M. ROTSAERT, comme Régisseur de Recettes et Mme BERAT comme Régisseur suppléant, sous le contrôle de M. le Receveur Municipal.

Subventions pour 1950.-

M. BARBOT informe la Commission que le service a reçu de M. le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique à la Jeunesse et aux Sports les subventions suivantes pour le fonctionnement des Colonies de Vacances de Marquette et Wormhoudt, au titre de l'année 1950. :

Colonie H. Ghesquière à Marquette : 134.000 Frs

Colonie de Vacances de Wormhoudt : 240.000 Frs

La Commission propose d'admettre ces sommes en recette.

Enfants de Fiches-Thunesnil à Wormhoudt.-

Pour répondre à une demande de la Municipalité de Fiches-Thunesnil, la Commission propose la prise en charge par la Caisse des Ecoles de 20 enfants de cette commune qui pourront séjourner en 2 périodes, du 25 Juillet au 21 Septembre pour le prix de 375 Frs par jour et par enfant.

La recette sera reprise à l'article 5 du B.O. de 1951 "Participation des Parents - Colonies de Vacances".

Visites médicales d'incorporation.-

La Commission propose que les visites médicales soient faites dès l'arrivée des enfants à la Colonie de Warnhoudt par M. le Dr. RYCKEWAERT et donne son accord pour un forfait de 36.000 Frs représentant 500 visites à 72 Frs.

Questions diverses.-

Mme Bocquet demande s'il serait possible d'envisager l'ouverture d'une garderie à l'école maternelle Pape Carpentier pendant les grandes vacances.

M. LALLAU indique que cette question fera l'objet d'un examen par le service, en soulignant les difficultés matérielles de la réalisation.

Séance levée à 19 H. 30.

-Adopté-

M. MINNE donne quelques explications sur le transfert de la Colonie de Dunkerque à Barr et indique que le prix de transport du matériel nécessaire s'élève à 75.000 Frs environ.

Rapport de la Commission des Denrées.-

Réunion du 23 Mai 1951.

La Commission des Denrées s'est réunie le Mercredi 23 Mai 1951 à 11 heures.

Étaient présents : M. MINNE, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles.  
MM. BROUX, D'HOOSCHE, GODINOT, HENNEBELLE

Excusés : MM. DUTERNE, TYTGAT.

Absents : M. LANDREA.

M.M. LALLAU, Chef de la 4<sup>ème</sup> Division, BARBOT, Chef de Bureau et DUBO, Chef Magasinier assistant à la réunion.

La Commission procède à l'adjudication des denrées nécessaires aux Cantines Scolaires pour la période du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Décembre 1951.

Sur 116 fournisseurs éventuels sollicités 42 ont répondu.

1er Lot.- Viande fraîche.-

3 Soumissionnaires qui offrent :

- a) La Société Jean Caby et Cie, de la viande à 179 Frs le Kg.  
(taxes à la production 5,50% du F.N.S.A. 3% et de transaction 1% comprises)
- b) La Société l'Union Charles Théry et Cie, de la viande à 192 Frs, toutes taxes connues comprises.
- c) Mme Vve J.B. Lemaire Loyez, de la viande à 235 Frs.

La Société Jean Caby est déclarée adjudicataire.

M. GODINOT pressentira M. le Directeur des Abattoirs en vue de renforcer la vérification des viandes par le service intéressé.

2ème Lot.- Graisse pour friture.-

Le seul soumissionnaire qui est déclaré adjudicataire et qui offre de la graisse pour friture à 261 Frs 30 le Kg. (taxes à la production 18,50% et de transaction 1% comprises.

Société Jean Caby et Cie.

3ème Lot - Denrées.-

5 Soumissionnaires : MM. Thanghe, Menu, Vandervliet, Gringoire et Gautier.

Désignation des Denrées	Thanghe	Menu	Vandervliet	Gringoire	Gautier
<u>Riz</u>	111Fr	117Fr	116Fr		116Fr
<u>Macaroni</u>	(irrég. 86Fr (rég. 93Fr	(rabais 3% (s/prix gros (à détaill.	95Fr	96Fr50	94Fr
<u>Sel blanc fin</u>	14Fr50		16Fr		13Fr50
<u>Huile Arachide</u>	315Fr	rabais 5Fr au l.s/prix gross. à détaill.	298Fr		295Fr50
<u>Vinaigre 7°</u> (la boîte OK500	42Fr60	3 en fût 36Fr60	52Fr (55Fr		46Fr ( 41Fr
{ <u>Petits Pois</u> la boîte IK.	68Fr		{ 95Fr		{ 70Fr
<u>Sucre cristal.</u>	85Fr		82Fr55		81Fr
				.....	

La Commission déclare la Maison Thanghe Adjudicataire.

4ème Lot.- Fromage de Gruyère.-

3 Soumissionnaires qui offrent ;

- a) M. Vandervliet à 392 Fr le Kg.
- b) M. Thanghe à 425 Fr le Kg.
- c) Union Lilloise d'Alimentation à 465 Fr le Kg.

La Maison Vandervliet est déclarée adjudicataire.

5ème Lot.- Confitures assorties.-

6 Soumissionnaires qui offrent ;

- a) La Maison Fibbé Alfred, de la confiture à 91 Fr le Kg.
- b) Maison H. Gautier à 100 Fr le Kg.
- c) Maison Thanghe, à 105 Fr le Kg.
- d) "Materne" à 119, 132, 140 et 147 Fr le Kg.
- e) Hennion Douurs et Louvet à 93 Fr ou 83 Fr le Kg. en cas de fourniture de soaux.
- f) Groupement d'Achat en commun, selon le prix des fruits de la récolte 1951.

L'offre de M. Fibbé s'avérant la plus intéressante, la Commission décide de lui donner la préférence.

6ème Lot.- Margarine.-

7 Soumissionnaires qui proposent ;

- a) M. Prouvost, de la margarine à 283 Fr le Kg.
- b) H. Gautier - à 298 Fr le Kg.
- c) Ets Menu - avec rabais de 15 Fr au Kg. sur prix grossiste à détaillant.
- d) Groupement d'achat en commun à 288 Fr le Kg.
- e) M. Vandervliet à 32 Fr le Kg.
- f) Georges Pellerin - avec rabais de 12 Fr 50 au Kg. sur le prix de vente fabricant à grossiste.
- g) Société Auguste Pellerin - avec rabais de 10 Fr sur prix usines à grossiste.

La Maison Prouvost est déclarée adjudicataire.



7ème Lot.- Saindoux.-

2 Soumissionnaires qui offrent :

- a) Etablissements Decramer et Lequenue - à 240fr le Kg.
- b) La Société Jean Caby et Cie - à 322 fr le Kg.

Les Etablissements Decramer et Lequenue sont déclarés adjudicataires.

8ème Lot.- Poisson congelé.-

3 propositions des Maisons :

- a) M. Waquet - poisson congelé (filets de cabillaud avec peau  
190fr  
" " " sans peau  
225fr  
Gros poissons étetés, vidés: Merluches ; 125fr le Kg.  
Cabillaud ; 140fr le Kg.
- b) M. Blondel " Boulogne Marée" - Gros poisson vidé et étété  
dit Saumon blanc à 110 fr le Kg.  
ou Filet avec ou sans peau  
à 210fr le Kg.
- c) M. Fernand Lunel de Boulogne - du poisson congelé à  
120fr le Kg.

La Commission retient l'offre de M. Waquet pour les qualités énumérées ci-dessus.

9ème Lot.- Pommes de terre.-

2 Soumissionnaires qui offrent :

- a) M. Van Ceunebroek avec rabais de 8% sur le cours des Halles
- b) M. Catteau, de Wasquahal, avec un rabais de 8%.

M. Van Ceunebroeck est déclaré adjudicataire.

10ème Lot.- Légumes frais.-

2 Soumissionnaires qui proposent :

- a) M. Van Ceunebroek - un rabais de 10% sur les cours officiels.
- b) M. Catteau, de Wasquahal - avec rabais de 10%.

La Commission déclare M. Van Ceunebroek adjudicataire.

11ème Lot.- Sardines.-

7 Soumissionnaires :

Les Maisons, Groupement d'Achat en Commun, Menu, Laisné,  
Union Lilloise d'Alimentation, Thanghe, Vandervliet, Gautier.

La Commission estime ne devoir retenir aucune de ces offres.

12ème Lot.- Bière en fûts.-

3 Soumissionnaires qui proposent :

- a) Brasserie Masse Meurisse - de la bière 3° à 1.487r l'hectolitre.
- b) Brasserie l'"Avenir "- de la bière 3° à 1.500r l'hectolitre
- c) La Grande Brasserie de Lille - de la bière 3°7 à 1.619 r l'hectolitre.

La Commission accorde la préférence à l'offre de la Brasserie Masse Meurisse.

13ème Lot.- Pain.-

La Société l'Indépendante qui offre du pain avec un rabais de 0r60 au Kg. sur le cours officiel est déclarée adjudicataire - aucune autre soumission n'étant parvenue.

14ème Lot.- Biscuits "casse-croûte".-

6 Soumissionnaires :

- a) La Société l'Indépendante qui propose des biscuits "casse-croûte" à 3r30 l'unité.
- b) H. Gautier, des biscuits à 5r29 l'unité.
- c) Union Lilloise d'Alimentation - à 4r47 l'unité.
- d) Vandervliet - à 4r20 l'unité.
- e) Menu - à 4r l'unité .
- f) Duvillier frères à 3r91.

La Société l'Indépendante est déclarée adjudicataire.

15ème Lot.- Lait non sucré.

5 Soumissionnaires :

- a) La S.O.P.A.D. qui nous offre du lait non sucré " Nestlé" à 60r50 la boîte.

.....

- b) Etablissements Paillaud, de Paris à 60Fr50 la boîte.
- c) Union Lilloise d'Alimentation à 63Fr90 la boîte.
- d) M. Vandervliet à 66Fr la boîte.
- e) Maison H. Gautier à 66Fr80 la boîte.

La S.O.P.A.D. est déclarée adjudicataire.

16ème Lot.- Pain d'épice

6 Soumissionnaires qui offrent :

- a) Société l'Indépendante : du pain d'épice à 49Fr la barre de 380 grs.
- b) A. Lebeau : à 53Fr20 la barre de 400 grs.
- c) H. Gautier : à 64 Fr " " " "
- d) Etablissements Angenot : à 54Fr, 60Fr80 et 66Fr la barre de 400 Grs.
- e) Etablissements Menu - avec rabais de 4% sur prix grossiste à détaillant.
- f) Etablissements Gringoire - à 62 Fr la barre de 400 grs coupée en tranches.

La Commission accorde la préférence à la Société l'Indépendante dont l'offre s'avère la plus intéressante.

17ème Lot.- Madeleines ou Petits Gâteaux Secs.

Après examen des propositions des Maisons : Duvillier, Gringoire, Thanghe, l'Indépendante, présentées sous différents aspects, la Commission retient l'offre de la Maison Duvillier pour la fourniture de biscuits dits " Maître d'Hôtel " à 3Fr10 l'unité.

Colonie de Vacances de Wormhoudt

La Commission prend connaissance des offres des Maisons : Vanhoucke, Dejonghe-Allaey, Kyndt-Caty, Dubois, Cokempot, Vermersch, Plécy, Pissonnier, Piérens-Debuyser, les : "Coopérateurs", et après examen des propositions, retient les offres de la Maison Vanhoucke pour la fourniture de viande, Kyndt-Caty pour la fourniture de pain.

.....

Pissonnier pour la fourniture de fruits et légumes.

Plécy pour la fourniture de bière Masse Mourisse

étant entendu que l'essentiel des denrées nécessaires sera fourni par les adjudicataires des Cantines Scolaires.

- Séance levée à 14 heures -

- Adopté -

### Questions Diverses

#### Subventions Etat pour 1950.

Monsieur le Receveur Municipal nous a fait connaître qu'il a reçu du Ministère de l'Éducation Nationale les subventions ci-après :

170.800 Frs, en faveur des Cantines Scolaires d'écoles Primaires  
105.000 Frs, " " " " " " Maternelles

Ces sommes nous ont été allouées au titre de l'année 1950.

Le Comité décide d'admettre ces sommes en recette.

#### Camps de Vacances 1951.

Les Camps de Vacances fonctionneront cette année du Lundi 23 Juillet au Samedi 15 Septembre inclus.

#### Valeur du Repas " Avantages en nature " .-

En vertu de la réglementation en vigueur régissant la Sécurité Sociale, un arrêté de M. le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale fixe périodiquement le taux des avantages en nature à prendre en considération pour la détermination des cotisations et des prestations de Sécurité Sociale.

Un arrêté du 30 Mars 1951, J.O. du 1er Avril, page 3316, fixe le taux minimum à retenir pour la détermination des cotisations et prestations de sécurité sociale pour les assurés bénéficiant d'un seul repas journalier, à 87 Frs pour la 1ère Zone de la région parisienne ( soit pour Lille : 82 Fr65).

En conséquence, le Comité décide que la valeur du repas "avantages en nature " dont bénéficient les surveillants des Camps de Vacances sera fixée, dorénavant, suivant les prescriptions ministérielles.

#### Transports d'enfants en colonies.

Quatre entreprises ont été sollicitées pour assurer le transport des enfants.

.....

A la suite des offres de MM. Delahoutre, Cattoeu, Leprette, Mme Vve Molle,  
le Comité décide de passer marché avec la maison Vve Molle, 89, rue de Cassel à Lille.

Rapport des Délégués sur visites de leurs cantines.

A la demande du Chef de Service, un échange de vues a lieu sur le fonctionnement des cantines.

Aucun fait important n'est à signaler.

Agents logés - Paiement de la fourniture d'eau.--

A la demande de M. Le Receveur Municipal précisant les instructions en vigueur, le Comité décide de faire payer par le concierge de la Colonie Henri Ghesquière de Marquette, le "minimun" qui doit être supporté par chaque agent municipal logé, pour sa consommation d'eau.

- Séance levée à 19 Heures -

Le Chef de la 4ème Division

R. LALLAU,

Le Secrétaire,

L BARBOT.

Le Président  
de la Caisse des Ecoles,

J. MINNE.



Procès-verbal de la réunion du 29 Mai 1951.

Le procès-verbal de la réunion du 29 Mai 1951 est adopté sans observation.

Rapport de la Commission des Finances.

Réunion du 31 Octobre 1951.

La Commission des Finances s'est réunie le Mercredi 31 Octobre 1951 à 11 heures, sous la présidence de Monsieur ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Rombaut, Cailliau, D'Hoossche, Moulins, Vernet.

Excusés : Mmes Defline, Martinache  
MM. Marlard, Renier, Viste.

MM. Lallau, Chef de la 4ème Division, Barbot, Chef de Bureau et Rotsaert, du Service, assistaient à la réunion.

Vérification de la comptabilité.

La Commission procède à l'examen et au pointage de toutes les pièces comptables :

du 26 Janvier au 31 Mars 1951 ( Exercice 1950)  
du 1er Janvier au 19 Septembre 1951 ( Exercice 1951)

Elle reconnaît l'exactitude de chaque opération et la bonne tenue des livres.

Situation financière-

Il est donné connaissance de la situation financière au 19 Septembre 1951.

Le montant des recettes et avances sur subvention s'élève à	:	:	:	22.506.816
celui des dépenses à . . . . .	:	:	:	22.281.406
				<hr/>
Reste disponible: . . . . .				225.410.-

Examen du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

La Commission émet un avis favorable au Compte de Gestion présenté par M. le Receveur Municipal, Trésorier de la Caisse des Ecoles, pour l'Exercice 1950.

Elle procède ensuite à l'examen du Compte Administratif de l'exercice 1950 présenté par M. le Président de la Caisse des Ecoles.

Il ressort un excédent de recettes à reporter au Budget Supplémentaire de 1951 et se décomposant comme suit :

Excédent de Recettes de l'Exercice 1949 : 440.960  
Excédent de Dépenses de l'Exercice 1950 : 203.159

soit : 237.801

Elle émet un avis favorable à ce compte.

Inventaire au 31 Décembre 1950-

La Commission émet un avis favorable au compte "Matières" arrêté au 31 Décembre 1950, présenté par le Chef Magasinier.

Budget Additionnel pour l'année 1951.

En Recettes.- nous avons reçu de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille un complément de participation pour l'année 1949 de 25.440 Frs.

En Dépenses.- une somme de 31.731 frs a été réglée à la Société Mory et C° ( chauffage), qui n'a pu être payée en 1950.

Le projet de Budget Additionnel se présente donc comme suit :

-BUDGET ADDITIONNEL POUR L'ANNEE 1951-

=====

Recettes

Excédent de recettes de l'Exercice 1950 . . . . 237.801.-

Art. 1.- Complément de la participation  
de la Caisse d'Allocation Familiales  
de Lille pour 1949 . . . . . 25.440

Total . . . . 263.241.-

Dépenses

Art. 1.- Chauffage ( Sté Mory et C° . . . . . 31.731

Balance

Recettes : . . . . 263.241.-

Dépenses : . . . . 31.731.-

Excédent de Recettes : 231.510.-

=====

Prévisions Budgétaires pour 1952.

En vue de la préparation du budget 1952, M. le Secrétaire Général nous a fait parvenir les feuilles budgétaires destinées à recevoir les prévisions de dépenses du service.



À cet effet, la Commission examine, tant en recettes qu'en dépenses, chaque article du projet de budget préparé pour 1952. Elle propose de solliciter de l'Administration Municipale une subvention de 36.000.000.

Après un commentaire du budget par M. l'Adjoint ROMBAUT, la Commission estime qu'en contre partie de l'effort financier demandé à l'Administration Municipale il y a lieu de rajuster le tarif des cantines compte tenu de l'augmentation des prix et des salaires et, en conséquence du prix de revient des repas.

Elle propose d'accorder, étant donné les difficultés présentes, la gratuité du repas dans les Cantines Scolaires, aux enfants des parents dont les ressources n'atteignent pas 17.000 frs par mois et d'appliquer les prix suivants à partir du 3 Décembre 1951 :

- Prix du repas des enfants dont les familles ont un revenu mensuel compris entre 17.000 et 23.600 Frs . . . . . 45 Frs
- Prix du repas des enfants dont les familles ont un revenu mensuel compris entre 23.600 et 30.000 Frs . . . . . 55 Frs
- Prix du repas des enfants dont les familles ont un revenu mensuel supérieur à 30.000 Frs . . . . . 65 Frs
- Prix du repas des enfants étrangers à la Ville. . . . . 75 Frs
- Prix du repas des Cuisinières et Aides. . . . . 45 Frs
- Prix du repas du Personnel Enseignant autorisé: . . .100 Frs

Comme par le passé il reste entendu que les ressources sont calculées déduction faite des allocations familiales et que chaque cas particulier sera examiné, par le service, avec le maximum de bienveillance.

Augmentation de l'indemnité des surveillants de cantine.

À titre d'information le service donne connaissance des rapports qui seront présentés au Conseil Municipal concernant la revalorisation des indemnités de surveillance en application des récents arrêtés ministériels fixant le nouveau salaire national minimum interprofessionnel garanti. Les indemnités proposées sont les suivantes :

- Surveillant auxiliaire: . . . . . 96 Frs 25
- Surveillant instituteur: . . . . . 120 Frs
- Surveillant général de réfectoire: . . 140 Frs

Séance levée à 12 heures 30.

Le Président s'étant retiré, le Comité examine et approuve le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'année 1950.

A sa rentrée en séance M. BROUX le félicite au nom de ses Collègues pour sa bonne gestion et rend hommage au personnel du service pour la collaboration apportée.

Après intervention de MM. CAMU, D'HOOSSCHE, GODINOT et DEFAUX, le Président commente le nouveau barème des prix de repas.

- Concernant l'indemnité allouée aux surveillants de cantines Mme Bocquet demande l'explication de l'évaluation des avantages en nature accordés à ce personnel et qui viennent s'ajouter à l'indemnité pour la détermination des cotisations de Sécurité Sociale.

M. Barbot donne lecture des textes qui régissent ce mode de calcul.

- M. Lallau donne ensuite à M. Godinot les renseignements relatifs à la différence des traitements de moniteur de Colonies et de Surveillant de Camps de Vacances .

Cette anomalie signalée à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports fera l'objet d'une étude de la part des dits services, pour l'année 1952.

- Reprenant la question du prix des repas, Mme Bocquet demande que le barème de gratuité soit relevé à 23.600 Frs.

M. Minne rappelle ses commentaires et fait ressortir la modicité de l'augmentation, nécessaire à l'équilibre du budget.

Après ces diverses observations le rapport de la Commission des Finances est adopté.

#### Marchés de régularisation - Fournisseurs de la Colonie de Vacances de Wormhoudt

Le Comité décide de passer des marchés de régularisation avec les maisons suivantes, fournisseurs de la Colonie de Vacances de Wormhoudt, dont les livraisons ont dépassé le maximum prévu :

Plécy frères ( bière) pour un montant de . . . . .	333.150.-
Kyndt-Catty ( Pain, farine) pour un montant de . . . . .	265.141.-
André Pissonnier ( légumes, poisson) . . . . .	283.007.-

#### Questions diverses

##### Paiement de frais de missions.-

Monsieur Lallau, Chef de la 4ème Division , et Monsieur

Barbot, Chef de Bureau de la Caisse des Ecoles ont été, à plusieurs reprises, durant les mois de juin, juillet, août et septembre, chargés de se rendre à la Colonie de vacances de Wormhout pour différents services, suivant les ordres de missions qui leur ont été remis.

Le Comité de la Caisse des Ecoles, tout en tenant compte que ces agents supérieurs perçoivent une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, considérant, suivant les dispositions du décret du 22 juin 1951, que les frais de missions, fixés d'après les taux réglementaires, doivent leur être alloués, approuve la dépense totale, s'élevant à 20.680 Frs pour M. Lallau et à 22.240 Frs pour M. Barbot.

L'imputation sera faite sur l'article I.

Adopté à l'unanimité.

-Mme Bocquet demande la réouverture de la cantine Turgot-Renan. Cette question a déjà été envisagée, mais les effectifs actuels ne nécessitent pas encore cette mesure.

- M. D'Hoossche signale les difficultés de fonctionnement de la cantine Philippe de Comines par suite de l'exiguité des locaux qui présente un danger constant pour les enfants et le personnel.

Cette situation a été signalée au Service des Bâtiments comme pour les cantines Jenner, Mozart, La Fontaine, Chateaubriand et Gounod.

M. Minne fait ensuite un compte rendu succinct sur les Colonies et Camps de Vacances en 1951 qui ont fonctionné à effectifs complets.:

A Wormhout, des améliorations sensibles ont pu être constatées à l'occasion du voyage annuel du Comité.

M. Minne rend hommage à Mme Clève qui dirigea la Colonie de Barr. Lors de sa visite personnelle, il a pu se rendre compte de l'état de santé excellent des enfants qui, par leur bonne tenue, furent l'objet de multiples attentions de la part de la population de la commune.

Le Président fait part à ses collègues de l'achat éventuel par l'Administration Municipale d'un immeuble situé près de Cayeux qui, sous réserve d'aménagements pourrait héberger 75 à 80 enfants et constituerait, pour la Ville, une Colonie Maritime idéale.

Cette question est en bonne voie de réalisation.

Divers travaux ont, d'autre part, été effectués aux terrains du ; Chevalier Français, Château Lemoine, l'Arbrisseau et La Carnoye. De nouveaux aménagements sont prévus pour 1952 dans ces différents centres ; réfection de la clôture et des

W.C. du Château Lemoine, agrandissement de la cuisine et agencement de l'allée d'entrée à la Colonie Henri Ghesquière, plantation d'arbres au Camp de l'Arbrisseau ( en l'occurrence, M. Broux suggère de transplanter, dans ce camp, les arbres du terrain du Progrès Social).

- A la demande de M. Barbot, M. Vandenhende accepte de prendre en charge les attributions de M. Renier en ce qui concerne la délégation des cantines Jules Simon et Buisson.

- Séance levée à 19 H.30 -

Le Chef de la 4ème Division,

R. LALLAU.

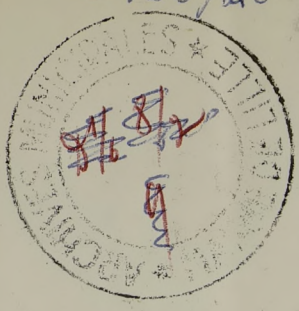
Le Secrétaire,

L. BARBOT.

Le Président  
de la Caisse des Ecoles,

J. MINNE.

106/262



Handwritten red initials or signature.

MAIRIE DE LILLE

4ème Division  
3ème Bureau

CAISSE DES ECOLES

PROCES VERBAL

de la Réunion du 30 Novembre 1951.

-o-o-o-o-o-o-

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Vendredi 30 Novembre 1951, à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint MINNE.

Etaient présents : M. Minne, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles.

MM. Blandel, Defaux,  
Mme. Deffline  
MM. D'Hoossche, Godinot, Landréa, Lévy  
Marlard, Moulins, Vandenhende, Vernet.

Excusés : M. Arnould  
Mme. Bocquet  
MM. Broux, Camu, Duterne, Hauser, Hennebel-  
le, Hermez, Lubrez,  
Melle Martinache,  
MM. Rombaut, Tytgat, Viste

Absent : M. Cailliau.

MM. Lallau, Chef de la 4ème Division, Barbot, Chef de Bureau et Mme Bérat, du service, assistaient à la réunion.

Installation de M. Jean Lévy

En ouvrant la séance, le Président souhaite la bienvenue et déclare installé dans ses fonctions M. Jean Lévy, nommé Membre du Comité de la Caisse des Ecoles, en remplacement de M. Colas, décédé.

M. Lévy le remercie des paroles aimables prononcées à son égard et assure le Comité de son entier dévouement.

Procès-verbal de la réunion du 9 Novembre 1951.

Le procès-verbal de la réunion du 9 Novembre 1951 est adopté sans observation.

.....

Rapport de la Commission des Denrées

Réunion du 21 Novembre 1951

La Commission des Denrées s'est réunie le Mercredi 21 Novembre 1951 à 10 heures 30.

Etaient présents : M. Minne, Adjoint, Président  
MM. Godinot, Hennebelle, Tytgat

Excusés : MM. Broux, D'Hoossche, Duterne

Absent : M. Landréa.

MM. Lallau, Chef de la 4ème Division, Barbot, Chef de Bureau et Dubo, Chef Magasinier assistant à la réunion.

La Commission procède à l'adjudication des denrées nécessaires aux Cantines Scolaires pour la période du 1er Janvier au 30 Juin 1952.

Sur 96 fournisseurs éventuels, 41 ont répondu.

1er Lot - Viande fraîche.-

2 soumissionnaires qui offrent :

- a) La Société Jean Caby et C<sup>o</sup>, de la viande à 23Fr80 le kg. (taxe à la production 6,10 %, du F.N.S.A. 3% et de transaction 1% comprises).

Prix modifiable en hausse ou en baisse en cas de changement de la valeur des taxes ou en cas d'autres modifications apportées à la réglementation fiscale actuelle sur la viande.

- b) Société l'Union (Liébart Paul), de la viande à 282 Frs  
La Société Jean Caby est déclarée adjudicataire.

2ème Lot - Graisse pour friture.-

La Société Jean Caby, seule soumissionnaire, est déclarée adjudicataire au prix de 250Fr50 le kg. (taxes à la production 19,10% et de transaction 1% comprises, modifiables en cas de changement de ces taxes ou en cas d'autres modifications apportées à la réglementation fiscale actuelle sur les viandes.

3ème Lot - Denrées.-

5 Soumissionnaires ; MM. Kuhn, Thanghe, Groupement d'Achat en commun, Vandervliet, Gautier ;

Désignation des Denrées	<u>Kuhn</u>	<u>Thanghe</u>	Groupement d'achat en Commun	<u>Vandervliet</u>	<u>Gautier</u>
<u>Riz</u>	136Fr	115Fr		140Fr	138Fr60
<u>Macaroni</u>	130Fr	129Fr	(134 qual. norm. (148 qual. sup.	135Fr	153Fr
<u>Sel blanc fin</u>	18Fr50	17Fr75		16Fr50	18Fr40
<u>Huile Arachide</u>		298Fr		276Fr	299Fr
<u>Vinaigre 7°</u>	50Fr(futs 58Fr(lit.	56Fr50		49Fr	60Fr
<u>Petits Pois</u> OK500	46Fr	48Fr		65Fr	49Fr
<u>1K.</u>	76Fr	77Fr		100Fr	79Fr50
<u>Sucre cristallisé</u>	97Fr	93Fr		94Fr50	95Fr50

La Commission déclare la Maison Thanghe adjudicataire,  
4ème Lot - Fromage de Gruyère.-

2 Soumissionnaires qui offrent :

- a) M. Thanghe - de l'"Emmenthal" à 450 Fr le Kg.
- b) M. Vandervliet - à 435 Fr le Kg.

La Maison Thanghe est déclarée adjudicataire.

5ème Lot - Confitures assorties.-

6 Soumissionnaires qui offrent :

- a) La Maison Hennaion Soeurs et Louvet - de la confiture à 110 Fr le Kg.
- b) Materne - à 220, 200, 188, 170, 168, 162, 150, 145, 142 et 126Fr
- c) Lesaffre & Co - de la purée de pommes à 52Fr, 66Fr et de la compote de pommes à 73 Fr le Kg.
- d) Waterlot-Ghesquières - de la confiture à 134 Fr le Kg.

e) Fibbé Alfred - de la confiture à 113<sup>fr</sup> le Kg.

f) H. Gautier - à 153 <sup>fr</sup> le Kg.

L'offre de la Maison Hennion Soeurs et Louvet s'avérant la plus intéressante, la Commission décide de lui donner la préférence.

6ème Lot - Margarine.-

7 Soumissionnaires qui proposent :

a) Georges Pellerin - de la margarine à 250<sup>fr</sup>90 le Kg.

b) Société Astra - à 258<sup>fr</sup> le Kg.

c) Groupement d'achat en Commun - à 268<sup>fr</sup> le Kg.

d) Gautier - à 295 <sup>fr</sup> le Kg.

e) L. Prouvost - à 255 <sup>fr</sup> le Kg.

f) Auguste Pellerin - à 258<sup>fr</sup> le Kg.

g) Sobéal - à 250<sup>fr</sup>95 le Kg.

La Maison Georges Pellerin est déclarée adjudicataire.

7ème Lot - Saindoux.

3 Soumissionnaires qui offrent :

a) Etablissements Decramer et Lequenne - à 320<sup>fr</sup> le Kg.

b) Groupement d'achat en Commun - à 400 <sup>fr</sup> le Kg.

c) Société Jean Caby - à 356<sup>fr</sup>70 le Kg.

Les Etablissements Decramer et Lequenne sont déclarés adjudicataires.

8ème Lot - Poisson Congelé.-

3 propositions des Maisons :

a) Poissonneries Long-Duhamel - du saumon blanc à 200<sup>fr</sup> le Kg.

b) G. Waquet - des filets de cabillaud sans peau à 225<sup>fr</sup> le Kg.

c) M. Colle Jean - des filets de cabillaud sans peau à 210<sup>fr</sup> le Kg.  
cabillaud Norvégien entier vidé  
et etêté à . . . . .160<sup>fr</sup> le Kg.  
cabillaud du Nord, entier " . . . . .110<sup>fr</sup> le Kg.

La Commission retient l'offre des Poissonneries Long-Duhamel pour la qualité énumérée ci-dessus.



9ème Lot - Pommes de terre.-

2 Soumissionnaires qui offrent :

- a) M. Macq - avec rabais de 10 % sur le cours des Halles.
- b) M. Van Ceunebroek - avec un rabais de 8 %

M. Macq est déclaré adjudicataire.

10ème Lot - Légumes frais.-

M. Van Ceunebroek, seul soumissionnaire, est déclaré adjudicataire avec rabais de 10 % sur les cours officiels.

11ème Lot - Sardines.-

5 Soumissionnaires :

	Thanghe	Vandervliet	Gautier	Groupement d'achat en commun	Kuhn
Boite 1/4	75Fr	78Fr	74Fr	80Fr	68Fr
Boite 1/2				275Fr	
Boite 1/3	129Fr	144Fr	173Fr50		
Boite 4/4	430Fr	438Fr	464Fr	450Fr	465Fr

La Maison Thanghe est déclarée adjudicataire.

12ème Lot - Bière en fûts

5 Soumissionnaires qui proposent :

- a) La Grande Brasserie de Lille - de la bière 3° à 1299Fr l'Hectolitre
- b) La Brasserie l'"Avenir - " " " 1568Fr "
- c) Desruelles Theeten - " " " 1724Fr "
- d) Brasseries Breuvart - de la bière 2° à 14Fr le litre  
3°5 à 19Fr le litre  
Grand Bohême à . . . . . 31Fr25 le litre
- e) Brasserie Masse Meurisse - de la bière 2° à 1220Fr l'hectolitre  
3° à 1580Fr "

La Grande Brasserie est déclarée adjudicataire.

13ème Lot - Pain .-

La Société l'Indépendante qui offre du pain avec un rabais de 1Fr10 au Kg. sur le cours officiel est déclarée adjudicataire, aucune autre soumission n'étant parvenue.

. . . . .

14ème Lot - Biscuits casse-croûte.-

6 Soumissionnaires :

- a) Maison Kuhn - des biscuits à 4Fr75 l'unité
- b) Société l'Indépendante - à 3Fr57 l'unité
- c) Gautier - à 5Fr16 l'unité
- d) L. et I Duvillier frères - à 4Fr70 l'unité
- e) Bonduelle - à 4Fr60 le biscuit.

La Société l'Indépendante est déclarée adjudicataire.

L'offre de la Société Brun n'est pas retenue, les biscuits proposés étant du genre gâteaux secs.

15ème Lot - Lait non sucré.-

6 Soumissionnaires qui offrent :

- a) La S.O.P.A.D. - du lait Nestlé non sucré marque "Idéal" en boîte de 450 Grs à 64Fr 35 la boîte.
- b) Maison Kuhn - à 71Fr la boîte.
- c) Lait " Mont Blanc " à 64Fr60 la boîte.
- d) Gautier - à 72 Fr la boîte.
- é) Ets Paillaud - à 64Fr60 la boîte
- f) Thanghe - à 69Fr79 la boîte.

La S.O.P.A.D. est déclarée adjudicataire.

16ème Lot - Pain d'épice.-

5 Soumissionnaires qui offrent :

- a) Maison Kuhn - du Pain d'épice à 200Fr le Kg.
- b) Ets Angenot - du savoureux à 80Fr la barre de 400grs, coupée en tranches - rabais de 5%
  - du Fondant des Flandres - à 73Fr la barre de 400 grs, coupée en tranches - rabais de 5%
  - du Damman à 66 Fr la barre de 400 grs, coupée en tranches - rabais de 5%
- c) H.Gautier - à 66 Fr la barre de 400 grs.
- d) Thanghe - à 82Fr la barre de 400 frs.
- e) Société l'Indépendante - à 62Fr26 la barre de 380 grs. environ.

.....

La Commission retient l'offre des Ets Angenot pour du Pain d'Epice "Damman" à 66 fr la barre de 400 grs - moins rabais de cinq pour cent.

17ème Lot - Madeleines ou Petits Gâteaux secs.-

Après examen des propositions des Maisons ; Angenot, Bonduelle, Indépendante, Duvillier frères, Kuhn, la Commission estime ne devoir retenir aucune de ces offres.

Bonbons.-

La Commission procède ensuite à l'examen des offres que nous avons reçues en vue d'une distribution de bonbons aux enfants fréquentant les écoles, à l'occasion des fêtes de Noël.

Des propositions nous sont parvenues des Maisons ; Vve Capelle Sénelar et fils, Cornillot, Dequidt, Donat Dupont Pruvost fils et C°, Vergé et Vermaele.

Elle fixe son choix sur l'offre de la Maison Cornillot "La Pie qui Chante" pour des bonbons "Cello fruits" enveloppés, en sachets cristal imprimés de 100 grs, au prix de 30R50 le sachet.

-Séance levée à 13 heures -

Après un commentaire du Président relatif aux hausses constatées sur le résultat de l'adjudication, le Comité approuve le rapport de la Commission des Denrées.

Virements de crédits.-

Pour clôturer l'exercice 1951, il se révèle des insuffisances de crédit aux articles 1,4 et 9, se chiffrant au total à 1.500.000 Frs.

La dotation ouverte primitivement aux articles 5 ( Camps du Jeudi) et 8 ( Colonie de La Carnoye) laissant un disponible de 1.500.000 Frs, le Comité décide de virer : de l'article 5 - Camps du Jeudi à l'article :

1. Assurances-Imprimés-Fournitures de Bureau	
Imprimés . . . . .	50.000
9. Colonie de Vacances de Wormhoudt . . . . .	950.000
	<hr/>
soit au total . . . . .	1.000.000

de l'article 8-

Colonie de La Carnoye à l'article :

1. Assurances-Imprimés-Fournitures de Bureau	
Imprimés . . . . .	100.000
4. Chauffage et Eclairage . . . . .	400.000
	<hr/>
soit au total . . . . .	500.000

Virements de l'article 5 ; 1.000.000  
" " " 8 ; 500.000

---

Total . . . 1.500.000

Cadeau de Noël aux Enfants des Ecoles Publiques.-

A l'occasion des Fêtes de Noël, 1 coquille de 200 grs et 1 sachet de bonbons seront servis aux 17.000 enfants des Ecoles Publiques.

Les coquilles seront fournies par la boulangerie l'"Indépendante" au prix de 190fr le kilo et les bonbons par la maison "La Pie qui Chante " suivant la proposition de la Commission des Denrées.

Estimant que cette dsitribution est une tacite reconduction de celles effectuées les années précédentes, les membres approuvent entièrement cette proposition.

"Menu Spécial" de Noël aux Enfants Fréquentant les Cantines Scolaires.-

A l'occasion de la Noël, un menu spécial sera servi le Samedi 22 Décembre aux enfants fréquentant régulièrement les cantines scolaires.

Le menu suivant est adopté :

Potage printanier  
Sardine  
Boeuf à la casserole (Viande non hachée)  
Petits Pois - Pommes vapeur  
Crème Vanille  
Confiture  
Bonbons  
Pain et Bière.

.....

-A une demande de M. Landréa sur le fonctionnement de la Cantine Louis Blanc, le service fait connaître que l'aménagement de ce local en cantine mixte sera envisagé en fonction des effectifs, dès sa réouverture.

Pour répondre au désir exprimé par M. Blandel, l'installa-

.....

-9-

tion de porte-manteaux sera à revoir dans les cantines primaires.

-Séance levée à 19 Heures -

Le Chef de la 4ème Division,

R. Lallau.

Le Secrétaire,

L. Barbot.

Le Président  
de la Caisse des Ecoles,

J. Minne.

106/262

Mairie de Lille

4ème Division  
3ème Bureau

CAISSE DES ECOLES

PROCES VERBAL  
de la Réunion du 28 Mai 1952

---:---:---:---:---

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Mercredi 28 Mai 1952, à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint MINNE.

Etaient présents : M. MINNE, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles  
M. BLANDEL  
Mme. BOCQUET  
M. DEFAUX  
Mme. DEFLINE  
M.M. D'HOOSSCHE, GODINOT, MARLARD, MOULINS, VANDENHENDE, VERNET, VISTE.

Excusés : M.M. ARNOULD, BROUX, CAILLIAU, CAMU, DUTERNE, HAUSER, HERMEZ, LUBREZ.  
Melle MARTINACHE  
M.M. ROMBAUT, TYTGAT.

Absents : M.M. LANDREA, LEVY.

M.M. LALLAU, Chef de la 4ème Division, BARBOT, Chef de Bureau et Mme BERAT, du service, assistaient à la réunion.

-----

Procès-verbal de la réunion du 27 Février 1952.

Le procès-verbal de la réunion du 27 Février 1952 est adopté sans observation.

Rapport de la Commission des Colonies

Réunion du 14 Mai 1952

Les Membres de la Commission des Colonies se sont réunis le Mercredi 14 Mai 1952, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur l'Adjoint MINNE.

.....

Etaient présents : M. MINNE, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles

Mme. BOCQUET

M.M. Cami, D'HOSSCHE, TYTGAT

Excusés

:M.M. BROUX, CAILLIAU, DEFAUX,

Mme. DEFLINE

M.M. LALLAU, Chef de la 4ème Division, BARBOT, Chef de Bureau et ROTSAERT, du Service, assistaient à la réunion.

-----

M. BARBOT fait connaître les éléments essentiels des instructions reçues de l'Inspection Académique, Services Départementaux de la Jeunesse et des Sports, concernant l'organisation des Colonies de Vacances en 1952 et il soumet aux Membres de la Commission ce qui a été projeté par le service pour l'ouverture prochaine de nos différentes colonies.

Ouverture des Colonies.-

Durée des Séjours

Après examen, la Commission propose pour :

MARQUETTE et LA CARNOYE

Ces colonies pourront fonctionner du 1er Juillet au 26 Septembre par période successive de 30 jours :

1er séjour : du 1er Juillet au 30 Juillet

2ème séjour : du 30 Juillet au 28 Août

3ème séjour : du 28 Août au 26 Septembre.

La Colonie de La Carnoye ne serait pas ouverte si les effectifs étaient insuffisants.

WORMHOUT.

555 enfants environ pourront y séjourner par périodes successive de 30 jours du 24 Juin au 19 Septembre :

1er séjour : du 24 Juin au 23 Juillet

2ème séjour : du 23 Juillet au 21 Août

3ème séjour : du 21 Août au 19 Septembre.

Envoi d'enfants à la mer et à la campagne.

La Colonie de Brighton, dont le Président a entretenu les Membres du Comité au cours de la réunion du 9 Novembre, subira quelques transformations et sa mise en état nous a été promise pour le 1er Juillet.

Cette année deux séjours de 26 jours, à raison de 40 enfants par séjour, peuvent être envisagés.

1<sup>er</sup> du 17 Juillet au 11 Août

2<sup>o</sup> du 11 Août au 5 Septembre.

Les dates des séjours et les horaires des départs et retours d'enfants seront adressés, par le service, à tous les membres du Comité.

Personnel.

Personnel de service.-

En accord avec le service du Personnel, nous avons obtenu de Monsieur le Préfet du Nord l'autorisation de recruter les aides cuisinières et les surveillants nécessaires au fonctionnement des Camps et Colonies de Vacances pour une période de 4 mois.

Personnel de Surveillance. Indemnités.-

La Commission propose de fixer comme suit les indemnités de surveillance au personnel en fonction dans les Colonies de Marquette, La Carnoye, Wormhout et Brighton :

Directeur . . . . . 560 Frs par jour

Moniteur . . . . . 365 Frs par jour.

Les intéressés bénéficieront de la nourriture et du logement.

Comme précédemment, le personnel qualifié qui nous est nécessaire pourra être demandé à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Au besoin un appel pourrait être fait par voie de presse.

Désignation des Enfants.

Les enfants appelés à bénéficier d'un séjour dans une de nos colonies seront choisis parmi les listes qui nous sont communiquées par l'Inspection Médicale Scolaire qui a été sollicitée par le service à ce sujet.

Une lettre a été adressée aux Directeurs et Directrices d'Écoles leur

.....



demandant de nous désigner des enfants intéressants pour le remplacement des défailants éventuels.

Participation des Caisses d'Allocations Familiales et des Parents.

Des renseignements que nous avons pu obtenir auprès des Caisses d'Allocations Familiales, il apparaît que leurs conditions de participation pour les prochaines vacances se révèlent plus rigoureuses que les années précédentes. Notamment pour la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, la plus importante en ce qui nous concerne, la quote part sera de 120 Frs par jour et par enfant de moins de 10 ans et de 140 Frs par enfant de plus de 10 ans, à la condition expresse qu'une contribution journalière de 110 Frs minimum soit demandée aux familles.

Tout en déplorant les conditions fixées par les Caisses d'Allocations Familiales, la Commission propose de réclamer la participation exigée aux allocataires ainsi qu'aux familles dont les ressources supérieures au salaire minimum interprofessionnel garanti, sont suffisantes pour acquitter cette participation.

Toutefois, comme il ne sera pas possible d'obtenir ces avantages pour certains enfants reconnus déficients par le Contrôle Médical Scolaire et appartenant à des familles secourues, artisans, etc.. l'importance de l'augmentation appliquée à cette participation permettra de satisfaire le plus possible de ces cas particuliers.

Désignation d'un Régisseur de Recettes

Pour permettre la perception, par le service, des frais de séjour des enfants en Colonies de Vacances, la Commission propose M. ROTSAERT, comme Régisseur de recettes et Mme BERAT, comme Régisseur suppléant, sous le contrôle de Monsieur le Receveur Municipal.

Enfants de Fâches-Thumesnil à Wormhout.

Pour répondre, comme l'année dernière, à une demande de la Municipalité de Fâches-Thumesnil, la Commission propose la prise en charge, par la Caisse des Ecoles, de 20 enfants de cette commune qui pourront séjourner en 2 périodes du 23 Juillet au 19 Septembre, pour le prix de 430 Frs par jour et par enfant.

La recette sera reprise à l'article 5 du B.O. de 1952 " Participation des Parents . Colonies de Vacances ".

Visites médicales d'incorporation.

La Commission propose que les visites médicales soient faites dès l'arrivée des enfants à la Colonie de Wormhout par Monsieur le Docteur RYCKENVAERT et donne son accord pour un forfait de 45.000 Frs, représentant 500 visites à 90 Frs.

En ce qui concerne les colonies de Marquette et de Brighton, les Directeurs respectifs rechercheront un docteur local susceptible d'effectuer ces visites dans les mêmes conditions.

Transports d'Enfants en Colonie.

4 Entreprises ont été sollicitées pour le transport des enfants.

A la suite des offres des maisons : DELAHOUTRE, LEPRETTE, CATTEAU et MOLLE, la Commission propose de passer marché avec la Maison MOLLE qui nous offre les conditions les plus avantageuses.

Subventions pour 1951.

Le Service informe la Commission qu'une subvention de 360.000 Frs pour la Colonie de Wormhout et une autre de 185.000 Frs pour la Colonie de Marquette nous ont été attribuées par le Ministère de l'Education Nationale- Direction de la Jeunesse et des Sports - au titre de l'année 1951.

Désidérata des Moniteurs.

Pour répondre au désir exprimé par les intéressés , de soumettre à la Commission certaines directives qui leur ont été inculquées par les Services de la Jeunesse et des Sports, en vue d'apporter une amélioration au fonctionnement des Colonies de Vacances, les Membres décident d'examiner ces propositions et de les mettre en application, s'il y a lieu.

En ce qui concerne la constitution d'un stock vestimentaire destiné aux enfants les plus nécessiteux séjournant dans nos Colonies, Monsieur l'Adjoint MINNE signale que Madame DEFLINE, pressentie à cet effet, a bien voulu prélever sur le vestiaire municipal : 30 paires sandalettes, 30 shorts et 20 chemisettes qui resteront la propriété de la colonie et seront destinés chaque année aux plus déshérités.

Par ailleurs, en vue du renouvellement des Bibliothèques, un appel sera lancé par voie de presse, et les personnes susceptibles d'y répondre pourront nous adresser leurs dons de livres, revues, illustrations pour enfants.

- Séance levée à 20 heures -

.....

Le Président informe le Comité que Mme BOCQUET lui a précisé qu'Elle maintenait sa position quant au relèvement de la participation demandée aux familles. Il signale que c'est à contre-coeur que le montant de cette participation a été adopté et que la seule solution plausible pour parer à ce préjudice est d'envisager et de satisfaire le plus possible de cas particuliers reconnus dignes d'intérêt en raison de la modicité des ressources par rapport aux charges familiales.

.....

En ce qui concerne les desiderata des Moniteurs, il précise qu'il a été tenu compte de la plupart de leurs suggestions. Ils se tiendront à la disposition des Membres de la Commission pour les questions se rapportant à leurs attributions en colonie.

Au sujet de la Colonie de Brighton, il n'était pas possible, à l'origine, d'envisager l'acquisition de terrain attenant à la colonie et appartenant au Département. Cependant à la suite d'une visite à Mme DELABY, Sénateur de la Somme, il apparait qu'Elle serait disposée à intervenir pour nous en faciliter l'achat, ce qui nous permettrait, de prévoir, pour l'an prochain, la construction de locaux annexes et la création d'une surface de jeux pour les enfants, tout en tenant compte des nécessités de l'urbanisme local.

Après ces divers commentaires, le rapport de la Commission des Colonies est adopté.

#### Rapport de la Commission des Denrées

##### Réunion du 21 Mai 1952.

La Commission des Denrées s'est réunie le Mercredi 21 Mai 1952 à 11 heures.

Etaient présents : M.M. MINNE, Adjoint, Président  
Mme DEFLINE  
M.M. D'HOOSCHE, GODINOT

Excusés : M.M. BROUX, DUTERNE, TYTGAT.

Absent : M. LANDREA.

M.M. LALLAU, Chef de la 4ème Division, BARBOT, Chef de Bureau et DUBO, Chef Magasinier assistent à la réunion.

-----

La Commission procède à l' Adjudication des denrées nécessaires aux Cantines Scolaires pour la période du 1er Juillet au 31 Décembre 1952.

Sur 96 fournisseurs éventuels 43 ont répondu.

#### 1er Lot.- Viande fraîche .

2 soumissionnaires qui offrent :

- a) La Société Jean CABY & Cie, de la viande à 274Fr 80 le kg, taxe unique de 50Fr au kg. comprise. Prix modifiable en cas de changement de cette taxe ou en cas d'autres modifications apportées à la réglementation fiscale actuelle sur les viandes.

b) La Maison LEMAIRE Henri, de la viande à 299fr le kg. toutes taxes comprises.

La Société Jean CABY est déclarée adjudicataire.

2ème Lot.- Graisse pour friture.

3 soumissionnaires qui offrent :

a) La Société Jean CABY & Cie, de la graisse à 171fr le kg. taxe unique de 50fr au kg comprise. Prix modifiable en cas de changement de cette taxe ou en cas d'autres modifications apportées à la réglementation fiscale actuelle sur les viandes.

b) La Maison CARREZ-BERNARD et Fils - du gras de boeuf à 183fr le kg.

c) M. LEMAIRE Henri, de la graisse pour friture à 195fr le kg.

La Société Jean CABY est déclarée adjudicataire.

3ème Lot.- Denrées - Epiceries.

7 soumissionnaires : M.M. DELERUE, VANDERVLIET, THANGHE, U.L.A. CARREZ - BERNARD, DUCATILLON, KUHN :

Désignation des Denrées	Delerue	Vandervliet	Thanghe	U. L. A.	Carrez Bernard	Ducatillon	Kuhn
<u>Riz</u>	128	130	132	135	135		
<u>Macaroni</u>	127	128	129	140	134		135
<u>Sel blanc fin</u>	17,20	17	18,50	17,70	19		
<u>Huile Arachide</u>	299	282:arachide 249:table	295	272,28	277	282	
<u>Vinaigre 7<sup>e</sup></u>	55	56	56,50	57	57	57	
(OK500 Petits pois:	61,50	50	48		48		
(IK.	107	98	77				80
<u>Sucre cristallisé</u>	95	96	95	95,80			

La Commission déclare les Etablissements Delerue Adjudicataires.

.....

4ème Lot.- Fromage de Gruyère.

3 soumissionnaires qui offrent :

- a) M. THANGHE - de l'Emmenthal à 495Fr le kg.
- b) M. VANDERVLIEET - à 423Fr le kg.
- c) U.L.A. - à 520 Fr le kg.

La Maison THANGHE est déclarée adjudicataire.

La Commission ne retient pas l'offre de la Maison " Nestlé" pour du fromage à tartiner.

5ème Lot.- Confitures assorties.

5 Soumissionnaires qui offrent :

- a) FIBBE Alfred - de la confiture à 100 et 102 Fr
- b) LEREBOURG - de la confiture de 114 à 169Fr le kg suivant assortiment.
- c) VITRAC - de 119 à 144 Fr suivant assortiment.
- d) MATERNE - de 134 à 169 Fr.
- e) Hennion Socurs et Louvet - de la confiture à 107Fr le kg.

L'offre de la Maison FIBBE s'avérant la plus intéressante, la Commission décide de lui donner la préférence pour l'assortiment complet à 102Fr.

6ème Lot.- Margarine.

6 Soumissionnaires qui proposent :

- a) L. PROUVOST - de la margarine à 240 Fr le kg.
- b) G. PELLERIN - à 235 Fr et 240 Fr le kg.
- c) SOBEAL - à 240 Fr le kg.
- d) MAILLARD - à 243 Fr le kg.
- e) Auguste BELLERIN - à 248 Fr le kg.
- f) Société ASTRA - à 246Fr56 le kg.

La Commission décide d'accorder la préférence à la Maison PROUVOST, de Lille.

7ème Lot.- Saindoux.

2 Soumissionnaires qui offrent :

- a) Société Jean CABY & Cie - du saindoux à 245Fr le kg, taxe unique de 50Fr au kg. comprise. Ce prix pourra être modifié en cas de changement de cette taxe ou en cas d'autres modifications apportées à la réglementation fiscale actuelle sur les viandes.
- b) Etablissements DECRAMER-LEQUENNE & Cie - du saindoux à 280Fr le kg.

La Société Jean CABY est déclarée adjudicataire.

8ème Lot.- Poisson congelé.

3 propositions des Maisons :

- a) Poissonneries Long-Duhamel - du poisson congelé à 185Fr le kg.
- b) Fernand LUNEL - du Colin dit saumon blanc - à 160Fr le kg et du filet de Colin à 260Fr le kg.
- c) Gaston WAQUET - du Cabillaud à 185Fr le kg. et du filet de Cabillaud sans peau à 280Fr le kg.

La Commission retient l'offre des Poissonneries Long-Duhamel pour la qualité spécifiée ci-dessus.

9ème Lot.- Pommes de terre.

2 Soumissionnaires qui offrent :

- a) M. MACQ, avec rabais de 12 % sur le cours du jour.
- b) M. VAN CEUNEBROECK - avec rabais de 10%.

M. MACQ est déclaré adjudicataire.

10ème Lot.- Légumes frais.

M. VAN CEUNEBROECK, seul soumissionnaire, est déclaré adjudicataire avec rabais de 10% sur les cours officiels.

11ème Lot.- Sardines à l'huile.

5 Soumissionnaires :

.....

	<u>Vandervliet</u>	<u>CARREZ BERNARD</u>	<u>THANGHE</u>	<u>KUHN</u>	<u>U.L.A.</u>
Boîte I/4	70	85	75	72,50	75,50
Boîte I/3	144			115	124
Boîte I/2	235				
Boîte 4/4	360	416	440		

La Maison VANDERVLiet est déclarée adjudicataire.

12ème Lot.- Bière en fûts

2 Soumissionnaires qui proposent :

- a) La Grande Brasserie - de la bière à 3<sup>e</sup> à 1.599Fr l'hectolitre
- b) Vve Eugène BREUVART - de la bière à 4<sup>e</sup> à 1.650Fr l'hectolitre

La Grande Brasserie est déclarée adjudicataire.

13ème Lot.- Pain.

La Société l'Indépendante qui offre du pain avec un rabais de 0Fr60 au kg. sur le cours officiel est déclarée adjudicataire, aucune autre soumission n'étant parvenue.

14ème Lot.- Biscuits casse-croûte.

5 soumissionnaires :

- a) Société l'Indépendante - des biscuits à 3Fr26 l'unité
- b) U.L.A. à 4Fr65 l'unité
- c) KUHN - à 5Fr l'unité
- d) A. NOTTELAERS & fils - à 3Fr83 l'unité
- e) Ets MENU - à 3Fr83 l'unité.

La Société l'Indépendante est déclarée adjudicataire.

.....

15ème Lot - Lait non sucré.

5 propositions des Maisons :

- a) Ets PAILLAUD - du lait non sucré à 65Fr la boîte
- b) Ets FRANCE-LAIT à 65Fr la boîte.
- c) S.O.P.A.D. - à 70Fr
- d) Lait Mont Blanc - à 65Fr la boîte.
- e) U.L.A. à 74Fr la boîte.

La Commission accorde la préférence aux Etablissements PAILLAUD qui sont déclarés adjudicataires.

16ème Lot.- Pain d'épice.

7 Soumissions des Maisons :

- a) "Angenot " qui offre du pain d'épice "Damman " coupé en tranches à 60Fr83 le bloc de 400 grs.
- b) "Demarcq" - à 57Fr50 et 60Fr le bloc de 380grs environ et 74Fr30 et 78Fr le bloc de 500grs environ.
- c) U.L.A. - à 179Fr52 le kg.
- d) Société l'Indépendante à 61Fr la barre de 380grs environ.
- e) Ets MENU - à 150Fr le kg. ou 153Fr coupé en tranches.
- f) Carrez-Bernard - à 136Fr le kg.
- g) A.Nottelaers & fils - à 150Fr, 153Fr et 170Fr le kg.

La Commission retient l'offre des Etablissements Angenot pour du pain d'épice " Damman" à 60Fr83 la barre de 400grs coupée en tranches.

17ème Lot - Madeleines ou Petits gâteaux secs.

4 Soumissionnaires qui proposent :

- a) "Angenot" des Madeleines à 5Fr90 l'unité
- b) Ets GOMEZ frères - des "4 Corses" à 1Fr54 pièce et des " polissons " à 1Fr30 pièce
- c) Biscuiterie Carpentier - des " petits beurre" à 215Fr le kg.
- d) U.L.A. des petits gâteaux glacés minces à 2Fr95 l'unité.



La Commission retient l'offre des Etablissements ANGENOT pour des "Madeleines" à 5Fr90 l'unité.

Colonie de Vacances de Wormhout.-

La Commission prend connaissance des offres des Maisons :

PIERENS-DEBUYSER, DEJONGHE-ALLAËYS, KYNDT-CATTY, VANHOUCKE, PISSENNIER-GALLE, PARESYS, LEFEBVRE, BREUVART, PLECY et après examen des propositions retient les Maisons :

- VANHOUCKE, pour la fourniture de viande,
- KYNDT-CATTY, pour la fourniture de pain,
- PISSENNIER, pour la fourniture de fruits et légumes,
- BREUVART, pour la fourniture de bière.

L'essentiel des denrées nécessaires sera fourni par les adjudicataires des cantines scolaires.

-Séance levée à 13 heures 45 -

.....

Après un bref exposé du Président relatif aux hausses et aux baisses constatées depuis 1950, le rapport de la Commission des Denrées est adopté.

Questions diverses.

Garderies de Vacances 1952.

Les Garderies de Vacances fonctionneront cette année du Lundi 21 Juillet au Samedi 13 Septembre inclus.

-----

- Sur la proposition de M. MINNE , de faire visiter cette année la Colonie de Brighton par une délégation restreinte, le Comité désigne à cet effet : Mme DEFLINE, M.M. BROUX, D'HOOSSE, GODINOT et I Chef de Service qui accompagneront le Président. Ce voyage peut être envisagé pour le 28 Juillet.
- Le Président informe les Membres du Comité qu'il a été pressenti par M. VANCOSTENOBEL, Directeur Général du Centre Hospitalier Régional ainsi que par la Commission Administrative des Hospices, pour la prise en charge éventuelle dans nos colonies de vacances de pensionnaires des Hospices des Bleuets et Stappaert.

Il souligne les difficultés actuelles rencontrées par cette administration

.....

et après un échange de vues général, cette requête est acceptée sous réserve qu'elle ne présentera aucun inconvénient pour l'inscription des enfants bénéficiant habituellement de nos colonies et n'est valable que pour les premiers séjours de Wormhout et de Marquette. De plus, les listes seront soumises à l'approbation de M. VANCOSTENOBEL pour désignation des plus méritants.

Le Service informera M. VANCOSTENOBEL de cette décision.

Le Président porte ensuite à la connaissance des Membres que la Ville a fait l'acquisition d'une propriété située rue des Meuniers en vue de l'aménagement d'une pouponnière.

Or, il apparait que le parc, magnifique et ombragé, se trouvera libre pendant la période des Garderies de Vacances 1952. Etant donné la dispersion de nos terrains de jeux M. MINNE suggère de le mettre cette année à la disposition des enfants du quartier qui trouveraient là un endroit vraiment propice à leurs ébats.

Ce projet sera étudié par le service pour la prochaine période de Garderies de Vacances.

- Séance levée à 19 H. 30 -

Le Chef de la 4<sup>e</sup> Division,

R. LALLAU.

Le Président  
de la Caisse des Ecoles,

J. MINNE.

Le Secrétaire,

L. BARBOT.



Vérification de la Comptabilité

La Commission procède à l'examen et au pointage de toutes les pièces comptables :

du 19 septembre 1951 au 4 mars 1952 (exercice 1951)  
du 1er janvier au 23 octobre 1952 (exercice 1952)

Elle reconnaît l'exactitude de chaque opération et la bonne tenue des livres.

Situation financière

Il est donné connaissance de la situation financière au 31 octobre 1952.

Le montant des recettes et avances sur subvention s'élève à : 46.669.224.-  
celui des dépenses à . . . . . 39.736.255.-  

---

Reste disponible. . . 6.932.969.-

Examen du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

La Commission émet un avis favorable au Compte de Gestion présenté par M. le Receveur Municipal, Trésorier de la Caisse des Ecoles pour l'exercice 1951.

Elle procède ensuite à l'examen du Compte Administratif de l'exercice 1951 présenté par M. le Président de la Caisse des Ecoles.

Il ressort un excédent de recettes à reporter au Budget supplémentaire de 1952 et se décomposant comme suit :

Excédent de Recettes de l'exercice 1950 :	237.801
Excédent de Dépenses de l'exercice 1951 :	236.948
soit :	<hr/> 853

Elle émet un avis favorable à ce compte.

Inventaire au 31 Décembre 1951

La Commission émet un avis favorable au compte " Matières " arrêté au 31 Décembre 1951, présenté par le Chef Magasinier.

Budget Additionnel pour l'Année 1952

En Recettes. - Nous avons obtenu de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale de Dunkerque le remboursement d'un trop perçu au titre des Cotisations d'accidents du travail pour l'année 1951 soit 13.504 Frs.

Une subvention municipale complémentaire de 2.826 Frs nous a été allouée pour permettre le mandatement des restes à payer.

En dépenses.- Des factures de consommation d'électricité de la Colonie de Vacances de Wormhout en 1951 nous ont été transmises trop tardivement par les Services Financiers de la Ville . Nous sommes redevables à l'Electricité de France d'une somme de 17.183 Frs.

Le projet de Budget Additionnel se présente donc comme suit :

Budget Additionnel pour l'Année 1952

Recettes

Excédent de recettes de l'Exercice 1951 . . . . .	853.-
<u>Article 1</u> - Cotisations d'Accidents du Travail 1951. Remboursement du trop perçu par la Caisse de Sécurité Sociale de Dunkerque . . . . .	13.504.-
<u>Article 2</u> - Subvention Municipale complémentaire . . . . .	2.826.-
	<hr/>
	17.183.-

Dépenses

<u>Article I</u> - Frais d'éclairage et de Force Motrice 1951. Colonie de Vacances de Wormhout . . . . .	17.183.-
---	----------

Prévisions Budgétaires pour 1953.

Le Chef de service informe la Commission que les feuilles budgétaires de prévision de dépenses pour 1953 ont été remises aux services financiers le 15 Octobre. Elles nécessitent la demande à l'Administration Municipale d'une subvention de 36.000.000.

- Des augmentations sont prévues en recettes, elles sont consécutives :
- à l'augmentation du prix des repas et des bénéficiaires payants,
  - à l'augmentation en 1952, des participations des parents et des Caisses d'Allocations familiales pour frais de séjour d'enfants en colonies.

**Les augmentations de dépenses sont dues à l'augmentation des effectifs (gratuits et payants) et des prix, comparativement à Octobre 1951 ( 10 à 15 %).**

A la suite de cet exposé, sous réserve de l'accord par l'Administration Municipale de la subvention demandée, la Commission propose pour l'année 1953 le Budget suivant qui sera adressé à chaque Membre du Comité.

. . . . .

BUDGET POUR 1953

R E C E T T E S

Art. 1.- Subvention Municipale . . . . .	36.000.000.-
Art. 2.- Rentes sur l'Etat . . . . .	296.-
Art. 3.- Vente de tickets de cantine . . . . .	14.500.000.-
Art. 4.- Participation des Parents : Garderies de Vacances . . . . .	2.600.000.-
Art. 5.- " " " : Colonies de Vacances . . . . .	2.000.000.-
Art. 6.- " Caisses d'Allocations Familiales . . . . .	1.800.000.-
Art. 7.- Recettes diverses et imprévues, dons etc . . . . .	700.000.-
Art. 8.- Subventions ( Etat etc) . . . . .	700.000.-
Art. 9.- Colonie de Vacances de Wormhout. (Recettes diverses - Opérations d'Ordre) . . . . .	300.000.-

---

58.600.296.-

D E P E N S E S

Art. 1.- Assurances, Imprimés, Fournitures de bureau et Imprévus . . . . .	600.000.-
Art. 2.- Denrées . . . . .	22.000.000.-
Art. 3.- Matériel et Entretien . . . . .	1.600.000.-
Art. 4.- Chauffage et Eclairage . . . . .	4.000.000.-
Art. 5.- Garderies du Jeudi . . . . .	1.000.000.-
Art. 6.- Garderies de Vacances . . . . .	15.800.000.-
Art. 7.- Colonie Henri Ghesquière. . . . .	2.750.000.-
Art. 8.- Colonie de La Carnoye . . . . .	500.000.-
Art. 9.- Colonie de Vacances de Wormhout . . . . .	7.500.000.-
Art. 10.- Envoi d'enfants à la mer et à la campagne . . . . .	2.800.000.-
Art. 11.- Remboursement, total et partiel des participations des parents ( Colonies de Vacances) . . . . .	50.000.-

---

58.600.000.-

B A L A N C E

Recettes . . . . . 58.600.296.-

Dépenses . . . . . 58.600.000.-

---

Excédent de Recettes : . . 296.-

Virements de Crédits

Pour clôturer l'exercice 1952 il se révèle des insuffisances de crédits aux articles 2,6 et 7, se chiffrant au total à 4.295.000 Frs.

La dotation ouverte primitivement aux articles 1, 3, 4, 5, 8, 9, 10 et 11 laissant un disponible d'environ 4.645.000 Frs, la Commission propose de virer :

1 <sup>o</sup> ) de l'article 4 à l'article 2 . . . . .	850.000 Frs
de l'article 10 à l'article 2. . . . .	1.350.000 Frs
de l'article 11 à l'article 2. . . . .	45.000 Frs
	<hr/>
soit au total . . . . .	2.245.000 Frs
2 <sup>o</sup> ) de l'article 1 à l'article 6 . . . . .	100.000 Frs
de l'article 3 à l'article 6 . . . . .	200.000 Frs
de l'article 5 à l'article 6 . . . . .	1.000.000 Frs
de l'article 8 à l'article 6 . . . . .	500.000 Frs
de l'article 9 à l'article 6 . . . . .	100.000 Frs
	<hr/>
soit au total. . . . .	1.900.000 Frs
3 <sup>o</sup> ) de l'article 9 à l'article 7 . . . . .	150.000 Frs

- Séance levée à 12 H. 15 -

.....

Le Président s'étant retiré, le Comité examine et approuve le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'année 1951.

A sa rentrée en séance M. VERNET, au nom de ses Collègues, lui adresse ses vives félicitations pour sa bonne gestion.

M. MINNE le remercie et fait ressortir que le personnel du service contribue pour une large part à cet heureux résultat.

Le rapport de la Commission des Finances est ensuite adopté.

Rapport de la Commission des Denrées

Réunion du 12 Novembre 1952.

La Commission des Denrées s'est réunie le Mercredi 12 Novembre 1952 à 10 Heures sous la présidence de Monsieur l'Adjoint MINNE.

Etaient présents :M.M. MINNE, Adjoint au Maire, Président de la Caisse des Ecoles.

D'HOOSCHE, GODINOT.

.....

Excusés : M. BROUX  
              Mme DEFLINE  
              M.M. DUTERNE, TYTGAT.

Absent : M. LANDREA

M.M. LALLAU, Chef de la 4ème Division, BARBOT, Chef de Bureau et DUBO, Chef Magasinier assistent à la réunion.

La Commission procède à l'adjudication des denrées nécessaires aux Cantines Scolaires pour la période du 1er Janvier au 30 Juin 1953.

Sur 108 fournisseurs éventuels sollicités 65 ont répondu.

1er Lot - Viande fraîche.-

3 soumissionnaires qui offrent :

- a) La société Jean CABY et Co - de la viande à 279Fr 50 le kg, taxe unique de 50Fr au kg comprise. Prix modifiable en cas de changement de cette taxe ou en cas d'autres modifications apportées à la réglementation fiscale actuelle sur les viandes.
- b) La Maison LEMAIRE Henri - de la viande à 359Fr le kg.
- c) La société l'"UNION" - de la viande à 348Fr.

La Société Jean CABY est déclarée adjudicataire.

2ème Lot - Graisse pour friture.-

La société Jean CABY, seule soumissionnaire, est déclarée adjudicataire au prix de 147Fr 60 le kg, taxe unique de 50Fr au kg, comprise.

Ce prix pourra être modifié en cas de changement de cette taxe ou en cas d'autres modifications apportées à la réglementation fiscale actuelle sur les viandes.

3ème Lot - Denrées - Epicerie.-

5 soumissionnaires : M.M. THANGHE, VANDERVLIT, DELERUE, KUHN, GROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN.



Désignation des Denrées	THANGHE	VANDERVLIIET	DELERUE	KUHN	Groupement d'Achat
<u>Riz</u>	I28	I23	I2I	-	-
<u>Pâtes Alimentaires</u>	(II7 irrég. (I35 rég.)	I32	I35	-	(I33 (I48
<u>Sel blanc fin</u>	I7,50	I8	I7,70	I8,50	-
<u>Huile</u>	(295 Lesieur (226 Alba	230	299 Lesieur 260 arach.	295	-
<u>Vinaigre 7°</u>	55	57	55	57	-
<u>Petits Pois</u> OK500	( 55 moyens ( 66	55	50,30	57	-
1K.	( 90 moyens (114	9I	82,50	94	-
<u>Sucre Cristallisé</u>	95	94,50	95,70	-	-

La Commission déclare la Maison THANGHE adjudicataire.

4ème Lot - Fromage de Gruyère.-

2 soumissionnaires qui offrent :

- a) Etablissements L. VANDERVLIIET - du gruyère à 488fr le kg.
- b) Maison THANGHE - du gruyère à 495fr le kg.

Les Etablissements L. VANDERVLIIET sont déclarés adjudicataires.

5ème Lot - Confitures assorties

9 soumissionnaires qui offrent :

- a) FIBBE Alfred - de la confiture à 100 et 102 Fr.
- b) HENNION SOEURS & LOUVET - à 105fr.
- c) VITRAC - à 105fr.
- d) LESAFFRE et Co - de la gelée de pommes à 133fr le kg.
- e) LEREBOURG - de 122fr à 148fr suivant assortiment.
- f) VANDERVLIIET - à 128fr le kg.

.....

- g) FRUITS-DUCHESSE - à 122fr le kg.
- h) MATERNE - de 112 à 172fr le kg. suivant assortiment.
- i) REMOND - de 125 à 150fr le kg. suivant assortiment.

L'offre de la Maison FIBBE s'avérant la plus intéressante, la Commission décide de lui donner la préférence pour l'assortiment complet à 102fr le kg.

6ème Lot - Margarine.-

6 soumissionnaires qui offrent :

- a) A. PELLERIN - de la margarine à 222fr le kg.
- b) G. PELLERIN - à 223fr50 le kg.
- c) Etablissements L. VANDERVLIIET - à 258fr le kg.
- d) L. PROUVOST - à 228fr le kg.
- e) MAILLARD et Co - à 224fr le kg.
- f) Société ASTRA - à 221fr76, suivant le prix de gros actuel figurant au bulletin mensuel de l'I.N.S.E.E.

La Commission déclare la Société Auguste PELLERIN adjudicataire.

7ème Lot - Saindoux.-

2 soumissionnaires qui offrent :

- a) Etablissements DECRAMER LEQUENNE - du saindoux pur porc à 198fr le kg.
- b) Société Jean CABY - à 221fr 40 le kg.

Les Etablissements DECRAMER LEQUENNE sont déclarés adjudicataires.

8ème Lot - Poisson congelé

3 propositions des Maisons :

- a) Poissonneries LONG-DUHAMEL - du saumon blanc vidé et étêté à 185fr le kg.
- b) Etablissements LUNEL - du colin congelé dit saumon blanc à 180fr le kg et des filets de colin à 270fr le kg.
- c) G. WAQUET - poissons divers congelés de 170 à 290fr le kg.

La Commission retient l'offre des Poissonneries LONG-DUHAMEL pour la qualité spécifiée ci-dessus.

9ème Lot - Pommes de terre.-

3 offres des Maisons :

.....

- a) VANCEUNEBROEK - avec rabais de 10% sur le cours du jour.
- b) MACQ - avec rabais de 8%.
- c) LEMAIRE Louis - avec rabais de 8,50 %

M. VANCEUNEBROEK est déclaré adjudicataire.

10ème Lot - Légumes frais.-

M. VANCEUNEBROEK, seul soumissionnaire est déclaré adjudicataire avec rabais de 10% sur les cours officiels.

11ème Lot - Jardines à l'huile.-

3 soumissionnaires, M.M. VANDERVLIT, THANGHE, DELERUE.

	VANDERVLIT	THANGHE	DELERUE
Boîte 1/4	68	65	90 86 78
Boîte 1/3	144	-	135
Boîte 4/4	365	410	340 405

La Maison VANDERVLIT est déclarée adjudicataire.

12ème Lot - Bière en fûts

4 soumissionnaires qui proposent :

- a) La Grande Brasserie - de la bière 3<sup>o</sup>5 à 1.595Fr l'hectolitre.
- b) La Brasserie de Mons en Baroeul - de la bière 2<sup>o</sup>5 à 1.445Fr l'hectolitre et 3<sup>o</sup>6 à 1.699Fr l'hectolitre.
- c) L'Avenir - de la bière 3<sup>o</sup> à 2.140Fr l'hectolitre.
- d) Brasseries BREUVART - de la bière à 1.594Fr l'hectolitre.

La Grande Brasserie est déclarée adjudicataire.

.....

13ème Lot - Pain.-

La Société l'Indépendante qui offre du pain avec un rabais de 0fr60 au kg. sur le cours officiel est déclarée adjudicataire, aucune autre soumission n'étant parvenue.

14ème Lot - Biscuits casse-croûte .-

6 soumissionnaires :

- a) Société " Restor " - des biscuits à 3fr30 l'unité
- b) Georges KUHN - à 5fr l'unité.
- c) VANDERVLIIET - à 4fr95 l'unité.
- d) BONDUELLE - à 3fr90 l'unité.
- e) Société l'Indépendante - à 3fr26 l'unité.
- f) L. E. et I. DUVILLIER Frères - à 4fr70 l'unité.

La Société " Restor " est déclarée adjudicataire.

15ème Lot - Lait non sucré.-

5 propositions des Maisons :

- a) S.O.P.A.D. - du lait non sucré à 69fr la boîte de 450grs.
- b) Compagnie Générale du lait - à 65fr la boîte de 410grs.
- c) Etablissements PAILLAUD - à 66fr50 la boîte de 410grs.
- d) VANDERVLIIET - du lait "Gloria" à 74fr la boîte .
- e) Société France-Lait - à 68fr la boîte de 410 grs.

La S.O.P.A.D. est déclarée adjudicataire.

16ème Lot - Pain d'épice.-

3 soumissions des Maisons :

- a) " ANGENOT " qui offre du pain d'épice " Damman " coupé en tranches à 60fr85 le bloc de 400grs.
- b) VANDERVLIIET - à 175fr le kg.
- c) LEBEAU et C<sup>e</sup> - à 68fr le bloc de 400 grs.

La Commission retient l'offre des Etablissements ANGENOT pour du pain d'épice "DAMMAN" à 60fr85 le bloc de 400grs coupé en tranches.

.....

17ème Lot - Madeleines ou Petits gâteaux secs.-

6 soumissionnaires qui proposent :

- a) " ANGENOT " des " Madeleines " à 5Fr90 l'unité.
- b) Comptoir Alimentaire du Nord - à 5Fr35 l'unité et des " Coquilles " à 5Fr10 l'unité.
- c) GOMEZ frères - des 4 Corses " à 200Fr le kg.
- d) BONDUELLE - des Madeleines à 5Fr50 l'unité.
- e) L. E et I DUVILLIER Frères - des " Maître d'Hôtel " à 3Fr45 l'unité et différents gâteaux secs à 204Fr le kg.
- f) Maison A. MAHET - des Madeleines à 5Fr 50 l'unité.

La Commission retient l'offre des Etablissements ANGENOT pour des "Madeleines" à 5Fr90 l'unité .

Bonbons.

Après examen des propositions des Maisons :

DUQUIDI, La Pie qui Chante " PRUVOST, DONAT, DUPONT, BLAKY, FEMINA, BRASSART, la Commission retient l'offre de la Maison PRUVOST pour la fourniture de 25.000 sachets de bonbons présentés sous sachets "luxé Cello" " Enfant gâté " au prix de 23Fr25 le sachet de 100 grs.

- Séance levée à 13 H. 30 -

.....  
QUESTIONS DIVERSES

Cadeau de Noël aux enfants des Ecoles Publiques

A l'occasion des Fêtes de Noël, 1 coquilles de 200 grs et 1 sachet de bonbons seront servis aux 18.000 enfants des Ecoles Publiques.

Les coquilles seront fournies par la boulangerie "l' Indépendante " au prix de 190 Fr le kilo et les bonbons par la maison PRUVOST Fils et C<sup>o</sup> suivant la proposition de la Commission des Denrées.

Estimant que cette distribution est une tacite reconduction de celles effectuées les années précédentes, les Membres approuvent cette proposition.

Menu spécial de Noël aux enfants fréquentant les Cantines Scolaires.

A l'occasion de la Noël, un menu spécial sera servi le Mardi 23 Décembre aux enfants fréquentant régulièrement les cantines scolaires.

Le menu suivant est adopté :

.....

Potage Julienne  
Sardine  
Boeuf à la Casserole  
Petits pois - Pommes vapeur  
Crème Vanille  
Madeleine  
Bonbons  
Pain et Bière

Colonie de Vacances de Wormhout - Achat d'un pistolet automatique

A plusieurs reprises des malfaiteurs ont pénétré nuitamment dans la colonie de vacances de Wormhout.

Ces délits ont été constatés par la Gendarmerie locale.

Le Régisseur-Econome a exprimé le désir d'être en possession d'une arme et les Services de gendarmerie de Dunkerque lui ont délivré l'autorisation N° 792.02I.

En conséquence le Comité décide d'autoriser l'achat d'un pistolet automatique 6,35 F.N. Baby N° 108.685.

Cette dépense sera imputée sur l'article 9 du Budget Primitif.

Vêtements de travail au Personnel de Magasin.-

Le Personnel du Magasin des Cantines renouvelle sa demande tendant à obtenir des " bleus " de travail.

Considérant que ce personnel assume une tâche qui justifie cette demande et que cette faveur est accordée par la majorité des services municipaux, le Comité décide de pourvoir au remplacement de ces vêtements usagés.

La dépense sera imputée sur l'article 3 du Budget Primitif.

Abonnement au B.O.S.P.

Afin de permettre, de façon efficace, la vérification des mémoires produits par les fournisseurs, le Comité décide de souscrire un abonnement au Bulletin Officiel du Service des Prix.

La dépense sera imputée sur l'article 1 du Budget Primitif.

Frais de Mission

Monsieur BARBOT, Chef de Bureau de la Caisse des Ecoles a été appelé durant les mois de Juin, Juillet et Septembre, à se rendre dans les Colonies de Vacances de Wormhout et Brighton, pour différents services, suivant l'ordre de mission qui lui a été délivré. Le Comité de la Caisse des Ecoles, tout en tenant compte que

cet agent supérieur perçoit une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, considérant, suivant les dispositions du décret N° 51.792 du 22 Juin 1951, que les ... frais de mission fixés d'après les taux réglementaires, doivent lui être alloués, approuve la dépense totale s'élevant à 22.560 Frs.

L'imputation sera faite sur l'article I du B.P.

Adopté à l'unanimité.

-Séance levée à 19 Heures -

Le Chef de la 4<sup>e</sup> Division

Le Président  
de la Caisse des Ecoles

Le Secrétaire,

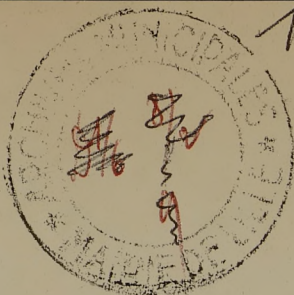
R. LALLAU.

J. MINNE.

L. BARBOT.

MAIRIE DE LILLE

4ème Division  
3ème Bureau



CAISSE DES ECOLES

PROCES VERBAL  
de la Réunion du 25 Février 1953

-----

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Mercredi 25 Février 1953, à 18 heures 15, sous la présidence de M. l'Adjoint MINNE.

Etaient présents : M. MINNE, Adjoint, Président de la Caisse des Ecoles,  
MM. BLANDEL, BROUX, CAMU,  
Mmes. COLAS, DEFLINE,  
MM. D'HOSSCHE, GODINOT, MOULINS, TYTGAT, VANDENHENDE,  
VERNET, VISTE.

Excusés : M. ARNOULD, M. BOUQUET  
Mme: BOCQUET  
MM. CAILLIAU, DEFAUX, DUTERNE, HERMEZ, LEVY, LUBREZ,  
MARLARD.  
Melle. MARTINACHE  
M. ROMBIUT.

Absent : M. LANDREA

M.M. LALLAU, Chef de la 4ème Division, BARBOT, Chef de Bureau et Mme BERAT, du service, assistaient à la réunion.

-----

En ouvrant la séance, le Président souhaite la bienvenue à Mme COLAS nommée Trésorière du " Sou des Ecoles Laïques " en remplacement de M. HAUSER et déléguée, à ce titre, au Comité de la Caisse des Ecoles.

Il présente au Comité tout entier ses meilleurs voeux pour 1953 et le remercie pour la collaboration apportée au cours de l'année écoulée.

Il adresse ensuite ses félicitations :

- à Me. LEVY élu Bâtonnier .
- à M. D'HOSSCHE promu récemment Officier de l'Instruction Publique.

Procès-Verbal de la réunion du 25 Novembre 1952.

Le procès-verbal de la réunion du 25 Novembre 1952 est adopté sans observation.



Renouvellement du Bureau, des Commissions et des Délégations pour 1953

Le Bureau est formé comme suit :

PRESIDENT : M. MINNE, Adjoint au Maire Délégué  
VICE-PRESIDENTS : M.M. BROUX, MOULINS, VANDENHENDE.  
SECRETARE GENERAL : M. CAMU  
TRESORIER : M. MARLARD, Receveur Municipal  
SECRETAIRES ADJOINTS : M.M. DEFLUX et GODINOT.

COMMISSIONS

FINANCES : M. CAILLIAU, Mme DEFLINE, M.M. D'HOOSSCHE, Melle MARTINACHE,  
MOULINS, ROMBAUT, VERNET, VISTE.

DENREES : M. . BROUX, Mme DEFLINE, MM. D'HOOSSCHE, DUTERNE, GODINOT, LANDREA,  
TYTGAT.

VETEMENTS : .M. BLANDEL, Mme BOCQUET, .M. CAMU, Mme DEFLINE, .M. GODINOT,  
Mme COLAS, Melle MARTINACHE, M. VERNET.

COLONIES : Mme BOCQUET, M.M. BROUX, CAMU, CAILLIAU, DEFLUX, Mme DEFLINE,  
M.M. D'HOOSSCHE, TYTGAT.

ATTRIBUTIONS DES DELEGATIONS

Cantines Primaires

Baggio	11, Rue Racine	M.M. LANDREA
Baignerie	16, rue de la Baignerie	VERNET
Buisson	13, rue Alphonse Leroy	VANDENHENDE
Briand	Près de l'Hôpital Calmette	Mme BOCQUET
Pierre Legrand	269, rue Pierre Legrand	M.M. DUTERNE
Dupleix	18, rue Vantroyen	BLANDEL
Faubourg d'Arras	rue Paul Bardou	MOULINS
Faubourg de Béthune	rue Verhaeren	Mme DEFLINE
Fénelon Filles	40, rue Fénelon	M.M. TYTGAT
Fénelon Garçons	" " "	TYTGAT
Guillaume Tell	2, rue Guillaume Tell	ROMBAUT
Isly	23, rue Fulton	CAILLIAU
Vignette	7, rue Baptiste Monnoyer	BROUX

CANTINES MATERNELLES

André	44, rue Paul Lafargue	MM. CAMU
A. Brasseur	rue Porret	DUTERNE
A. Comte	10, rue de Thionville	GODINOT
Bara	3, rue Cabanis	DUTERNE
Bichat	3, rue Fulton	CAILLIAU
C. Desmoulins	256bis, Bd Victor Hugo	DEFAUX & Melle MARTINACHE
Chateaubriand	2, rue Roland	TYTGAT
Gounod	72, rue des Stations	Mme DEFLINE
Gutenberg	16, rue de la Baignerie	M. VISTE
J. Aicard	rue Verhaeren	Mme DEFLINE
J. Bart	31, rue du Général de Wett	Mme BOCQUET
J. Jaurès	6, rue Guillaume Tell	MM. ROMBAUT
J. J. Rousseau	101, rue Princesse	VERNET
Jenner	Ibis, rue Alphonse Colas	VERNET
J. Simon	172, rue du Buisson	VANDENHENDE
La Fontaine	95, rue Saint Gabriel	BLANDEL
Lamennais	60, rue Léonard Danel	GODINOT
L. Blanc	91, rue G. Werniers	DUTERNE
Mozart	I, Parvis Saint Michel	M. DEFAUX & Melle MARTINACHE
Ph. de Comines	16, rue Ph. de Comines	MM. D'HOOSCHE
Ruault	26, rue Frédéric Mottez	BROUX
Victor Hugo	137, Bd Victor Hugo	Mme BOCQUET

Garderies de Vacances 1953

M. l'Adjoint MINNE informe le Comité que les Garderies de Vacances de Pâques fonctionneront cette année du Lundi 30 Mars au Vendredi 10 Avril inclus, sauf le Samedi 4 et le Lundi de Pâques.

Participation des Parents.

Le Comité décide qu'une participation de 30 Frs par jour et par enfant fréquentant les Garderies de Vacances sera réclamée aux familles dont les ressources sont supérieures à 17.000 Frs par mois.

Cette participation est susceptible d'être revue pour la période des grandes vacances.

Comme pour les Cantines, la gratuité complète sera accordée en dessous de ce chiffre, les cas particuliers continuant d'être examinés par le service, avec le maximum de bienveillance.

Indemnité de surveillance,

Comme l'année dernière le Comité décide d'allouer les indemnités suivantes aux surveillants n'appartenant pas au personnel enseignant :

Surveillants ( primaires et maternelles) . . . . . 475 Frs par jour.  
Chefs de groupe et assimilés . . . . . 650 Frs par jour.

Les surveillants ( primaires et maternelles) bénéficient d'un repas évalué à 96Fr 25.

Indemnité de surveillance au Personnel Enseignant.

En ce qui concerne l'indemnité allouée à ce personnel, le Comité décide la reconduction des taux en vigueur en 1952 soit :

Surveillants ( primaires et maternelles) . . . . . 550 Frs par jour  
Chefs de groupe et assimilés . . . . . 650 Frs par jour  
pour une vacation de 7 heures 30.

Les surveillants ( primaires et maternelles) bénéficient d'un repas évalué à 96Fr 25.

Inventaire Magasin au 31 Décembre 1952

Le Comité émet un avis favorable au compte " Matières " arrêté au 31 Décembre 1952, présenté par le Chef Magasinier.

Colonie de Vacances de Wormhout - Inventaire au 31 Décembre 1952

Le Comité émet un avis favorable au compte " Marchandises en magasin " au 31 Décembre 1952, présenté par le Régisseur-Econome.

Virement de crédits

Pour clôturer l'exercice 1952, il se révèle une insuffisance de crédit à l'article 7 - Colonie Henri Ghesquière.

La dotation ouverte primitivement à l'article 9 laissant un disponible d'environ 300.000 francs, le Comité décide de virer de l'article 9 - Colonie de Vacances de Wormhout - à l'article 7 - Colonie Henri Ghesquière : 50.000 Frs

Assurance des enfants fréquentant les Cantines Scolaires, Garderies et Colonies de Vacances.

La Caisse des Ecoles étant juridiquement responsable des accidents pouvant survenir aux enfants dont elle a la charge tant en Cantines, Garderies ou Colonies,

la passation d'un contrat d'assurance couvrant sa Responsabilité Civile s'avère nécessaire.

A cet effet et après examen de la question par le Service Contentieux, une police a été contractée sous le n° 4.143.429, à partir du 1er Janvier 1953, échéance au 1er Octobre de chaque année, avec M.M. H. DESCAMPS et H. D'HAUSSY, 11, Palais de la Bourse à Lille, agents de la Compagnie La Concorde dont le siège social est situé 5, rue de Londres à Paris 9è.

Le montant de la prime pour la période comprise entre le 1er Janvier et le 1er Octobre 1953 s'élève à 228.648<sup>Fr</sup> soit :

- 77.152 Frs - pour les Cantines Scolaires .
- 128.515 Frs - pour les Garderies de Vacances.
- 22.981 Frs - pour les Colonies de Vacances.

La dépense sera imputée à l'article I du B.O. 1953.

- Adopté -

#### Travaux aux Garderies de Vacances et à la Colonie de Brighton

Le Président fait connaître que les divers travaux d'aménagement et d'embellissement prévus aux Garderies de Vacances du Château Lemoine, de l'Arbrisseau et de La Carnoye, ainsi qu'à la Colonie de Vacances de Marquette, évalués à 4.000.000 de Frs, seront effectués incessamment à la suite des crédits équivalents votés lors de la dernière séance du Conseil Municipal.

En ce qui concerne la Colonie de Brighton, 8.200.000 Frs ont été affectés à l'exécution d'aménagements complémentaires et à l'agrandissement des locaux existants.

La réalisation de ce travail est actuellement en cours pour permettre l'ouverture de la Colonie en juillet prochain avec un effectif très supérieur à celui de 1952.

Le Président fait part à ses Collègues, d'une demande formulée par Mme DEFLINE, tendant à obtenir la Colonie de Brighton pour les petits des Garderies Municipales, étant entendu que cet éventuel séjour - fin juin, début juillet de préférence - ne nuirait aucunement au fonctionnement de la Colonie.

Bien que n'étant pas hostile à cette réalisation éminemment souhaitable pour des enfants du second âge M. MINNE souligne que l'importance des travaux en cours ne permettra probablement pas, pour cette année, l'aboutissement de ce projet.

Toutefois un séjour pourrait être envisagé à Wormhout, mais étant donné la situation climatique de cette colonie exposée en juin à des variations de température contre-indiquées pour de tout jeunes enfants, cette question est réservée après un échange de vues général et sera mise à l'étude par le Comité de la Caisse des Ecoles qui sera appelé à apporter ses suggestions.

.....

Attribution de Subventions

Le Chef de Service fait connaître que sur proposition de M. l'Inspecteur d'Académie, Service Départementaux de la Jeunesse et des Sports, M. le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique à la Jeunesse et aux Sports, vient de nous attribuer, au titre de l'exercice 1952, les subventions suivantes pour le fonctionnement de nos colonies :

Colonie de Brighton	:	53.000	Frs
" de Marquette	:	147.000	Frs
" de Wormhout	:	434.000	Frs

- Séance levée à 19 H. 45 -

Le Chef de la 4<sup>e</sup> Division,  
R. LALLAU.

Le Secrétaire,  
L. BARBOT.

Le Président  
de la Caisse des Ecoles,

J. MINNE.